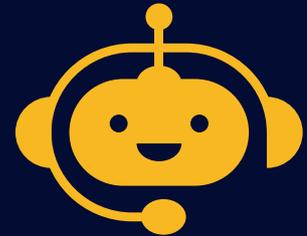


ECO BUSINESS

PME - TPE - STARTUP



26 Octobre 2024 - Spécial PLF 2025

www.lodj.ma

Ask notre IA ministre virtuelle
des finances sur le PLF 2025

BUDGET

DOSSIER PLF 2025

CROISSANCE
IMPÔTS ET TAXES
INVESTISSEMENT
DÉFICIT & DETTE
EMPLOI & RH
COMPENSATION
CST, SEGMA
FONCIER

.....



SCAN ME

120 Questions : Majorité / Opposition



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

580 000

PORTEURS DE PROJET
ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT

أنا معاك

Pour **Attijariwafa bank, Ana Maak**, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, **Attijariwafa bank a créé Dar Al Moukawil**, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, **580 000 porteurs de projet**, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans **les centres Dar Al Moukawil** ou sur **daralmoukawil.com**

SOMMAIRE



WWW.LODJ.MA



LE PLF, L'HEURE DE VÉRITÉ
CHAQUE ANNÉE POUR LE
GOUVERNEMENT



CONJONCTURE NATIONALE
ET INTERNATIONALE
DANS LE CADRE DU PLF 2025



PLF 2025 : UNE HAUSSE
GÉNÉRALISÉE DES IMPÔTS
ET TAXES



PLF 2025 : QUAND LA BAISSSE
DES IMPÔTS DEVIENT UN CREDO
PATRONAL SANS FIN



RELANCE ÉCONOMIQUE :
LE MAROC FACE À DES
RISQUES SOUS-ESTIMÉS



PROJET DE LOI DE FINANCE 2025 :
UN MAQUILLAGE BIEN RODÉ OU
UNE VRAIE TRANSFORMATION ?

Le PLF, l'heure de vérité chaque année pour le gouvernement

Chaque année, la présentation du Projet de Loi de Finances (PLF) constitue un véritable moment de vérité pour le gouvernement. C'est l'instant où les arbitrages, parfois difficiles, sont révélés au grand jour. Le PLF montre clairement les priorités nationales : quels secteurs bénéficieront d'un soutien accru, lesquels verront leur budget réduit ou maintenu. Il expose aussi la répartition des recettes de l'État, qu'il s'agisse de la fiscalité ou des ressources provenant d'autres sources, et les dépenses prévues pour l'année à venir.

De plus, il met en lumière les besoins de financement, c'est-à-dire l'écart entre les recettes disponibles et les dépenses nécessaires pour réaliser les ambitions gouvernementales. Ce moment est crucial, car il permet de mesurer la cohérence entre les promesses politiques et les moyens mis en œuvre pour les tenir.

Le Projet de Loi de Finances (PLF), présenté chaque année par le gouvernement marocain, ne constitue pas seulement un exercice comptable mais s'impose aussi comme un moment phare de débat démocratique.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) ne se limite pas à une répartition budgétaire, mais se doit d'être conforme à deux cadres de référence majeurs : le programme du gouvernement en place et la vision stratégique du Nouveau Modèle de Développement (NMD), récemment adopté par le Maroc. Ce PLF devient alors un instrument fondamental de mise en œuvre de ces orientations, intégrant des

mesures et des allocations budgétaires qui traduisent les ambitions de croissance, de justice sociale et de transformation économique du pays.

Le PLF reflète les engagements pris par le gouvernement pour l'année à venir, inscrits dans son programme.

Cet alignement garantit la cohérence des décisions budgétaires avec les priorités annoncées aux citoyens, telles que l'amélioration des services publics,

la réduction des inégalités, et la stimulation de l'emploi. En priorisant les réformes attendues, le PLF sert d'outil pour matérialiser les promesses gouvernementales dans des actions concrètes et tangibles. Par exemple, si le programme du gouvernement met l'accent sur la modernisation de l'enseignement, le PLF affectera des fonds conséquents à ce secteur, afin de créer de nouvelles infrastructures, recruter des enseignants, et améliorer les ressources pédagogiques.

C'est l'occasion pour les parlementaires, les experts, et les citoyens d'échanger, de questionner, et de mieux comprendre les orientations prises par le gouvernement. Cependant, il est regrettable de constater que l'opinion publique se concentre souvent uniquement sur les aspects fiscaux visibles,

comme les hausses ou les baisses des impôts et taxes, sans prêter suffisamment attention aux arbitrages budgétaires.

"ECO Business" Spécial PLF 2025 avec une IA comme ministre des finances virtuelle

Or, ces choix, bien plus que les simples ajustements fiscaux, révèlent la nature et les priorités de la politique menée par le gouvernement et sa majorité parlementaire.



Ce spécial PLF 2025 est avant tout un exercice démocratique de pluralisme, de divergence et de liberté d'expression,

dans lequel nos deux rédecateurs Adnane Benchakroun et Mamoune Acharki de l'ODJ MEDIA se proposent de confronter leurs analyses, leurs idées et leurs points de vue, afin d'explorer les multiples facettes de ce projet de loi de finances et de permettre aux lecteurs de découvrir ce document qui déterminera le destin du Royaume et de ses citoyens pour l'année à venir.



Le PLF, l'heure de vérité chaque année pour le gouvernement

Le PLF est un moment crucial où les décisions budgétaires sont mises à nu, offrant une transparence qui permet aux citoyens de prendre connaissance des priorités de l'État. C'est là que les parlementaires jouent leur rôle de représentants du peuple en débattant, en questionnant, et en ajustant certains choix budgétaires pour répondre aux attentes de leurs électeurs. Les discussions autour du PLF devraient, idéalement, être suivies de près par le public, car elles constituent une opportunité unique de comprendre les enjeux profonds de la gestion de l'État, les compromis nécessaires, et les choix



difficiles auxquels sont confrontés les dirigeants. Ce dialogue démocratique est essentiel pour instaurer une culture de participation citoyenne et renforcer la confiance dans les institutions.

Au-delà des simples ajustements de taux fiscaux, le PLF regorge d'arbitrages fondamentaux qui dessinent les contours de la politique gouvernementale. Chaque allocation de fonds vers

un secteur – qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, ou de l'investissement dans les infrastructures – témoigne des priorités que le gouvernement a choisi de privilégier ou, au contraire, de reporter. Malheureusement, ces décisions stratégiques passent souvent inaperçues dans le débat public, éclipsées par les discussions sur les taxes et les impôts. Pourtant, c'est précisément dans ces arbitrages que réside la véritable direction de la politique nationale.

Pour que le PLF devienne un véritable exercice de démocratie participative, il est essentiel d'encourager une meilleure compréhension de ses dimensions complexes auprès du public. En sensibilisant davantage les citoyens aux enjeux qui dépassent les simples variations fiscales, et en leur offrant les outils pour analyser les arbitrages, le débat autour du PLF pourrait gagner en profondeur et en pertinence. Cela permettrait ainsi à la population de saisir l'essence de la politique menée par le gouvernement et d'exercer une veille citoyenne plus éclairée.

Ainsi, le PLF, en tant qu'instrument budgétaire, devrait être davantage perçu comme un reflet des priorités gouvernementales, un lieu de transparence démocratique, et une opportunité pour la population de contribuer au débat public sur l'avenir du pays.



Le PLF, l'heure de vérité chaque année pour le gouvernement

Pour toutes ces raisons, et afin de contribuer activement au débat public tout en jouant notre rôle d'informer au mieux l'opinion publique, nous avons pris la décision de réserver notre hebdomadaire économique "ECO Business" aux différents aspects du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 présenté par le gouvernement (Croissance, Prévisions, Impôts et taxes, Investissement, Déficit & dette, Emploi & RH, Compensation, EEP, CST, SEGMA, FONCIER publique,).



Chaque sujet sera enrichi d'analyses détaillées (informationnelles, à charge et à décharge), en abordant les points clés du PLF et en donnant une voix à différents angles d'interrogation, à travers des questions qui pourraient être soulevées par les parlementaires, tant de l'opposition que de la majorité.



Une IA comme ministre des finances virtuelle

Et dans une démarche plutôt inédite, ce numéro spécial dédié au PLF 2025 sera accompagné d'une collaboration innovante avec un Chatbot doté d'intelligence artificielle

Ce Chatbot a été spécialement entraîné sur tous les documents officiels accompagnant le PLF, tels que présentés par le Ministère des Finances.

Chères lectrices, chers lecteurs, nous vous invitons à vous saisir de cet outil révolutionnaire pour poser toutes vos questions en français mais aussi en arabe. Que ce soit sur les arbitrages budgétaires, les priorités économiques ou les politiques fiscales, vous pourrez interagir comme si vous étiez en direct avec notre ministre des Finances lui-même.

Cette initiative vise à rendre le débat autour du PLF plus interactif et accessible à tous, tout en fournissant des réponses précises et documentées. Vous aurez ainsi l'opportunité d'explorer chaque détail du PLF 2025 et d'obtenir

des éclaircissements sur les points qui vous interpellent, qu'ils concernent les choix budgétaires, les réformes proposées, ou encore les impacts prévus sur différents secteurs de l'économie nationale.

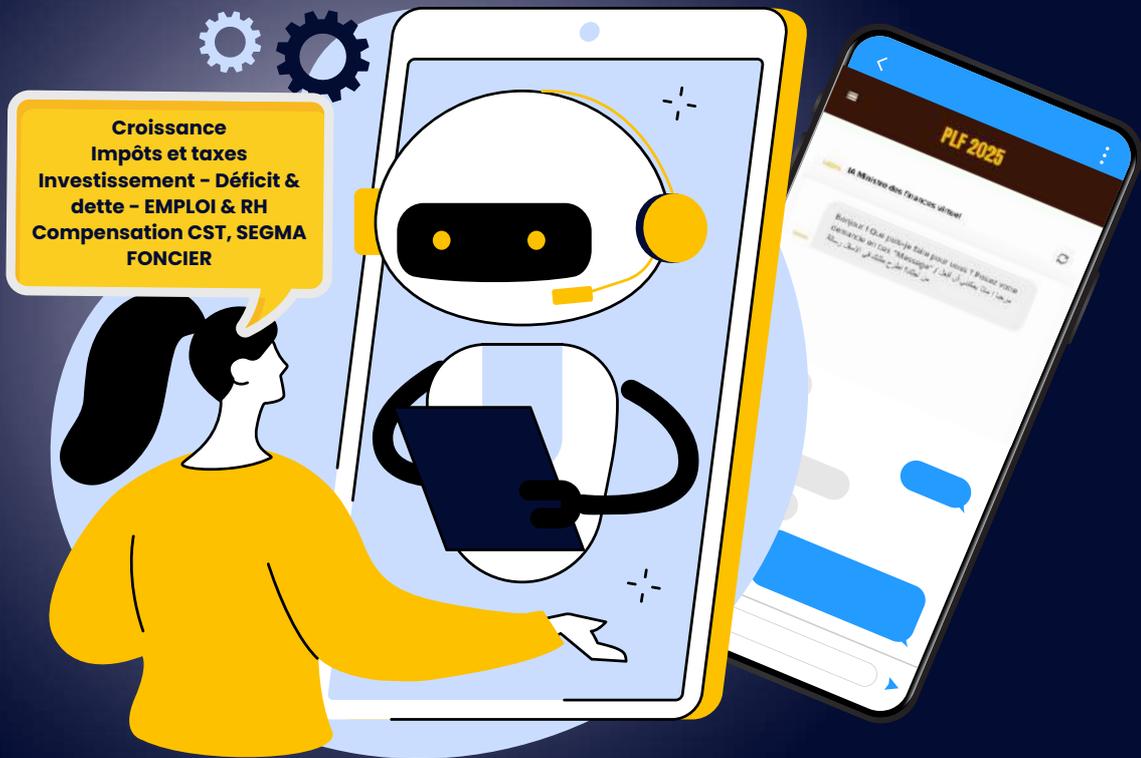
C'est une façon pour ECO Business d'aller encore plus loin dans sa mission d'information en mettant la technologie au service de la transparence et du dialogue citoyen. Nous espérons que cette démarche vous permettra de mieux comprendre les enjeux du PLF 2025 et d'enrichir le débat public.

Rédigé par Adnane Benchakroun



SPÉCIAL CHATBOT PLF 2025

WWW.LODJ.MA/PLF2025



IA COMME MINISTRE DES FINANCES VIRTUELLE
اطرحوا أسئلتكم واقترحوا حتى تعديلات محتملة على
ذكائنا الاصطناعي المسمى الوزيرة الافتراضية للمالية



SCAN ME



CONJONCTURE NATIONALE DANS LE CADRE DU PLF 2025

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 souligne l'importance de la résilience de l'économie marocaine face aux chocs exogènes. Fort de plusieurs réformes structurelles et de politiques proactives dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les infrastructures, le Maroc a démontré une capacité remarquable à maintenir sa stabilité économique, même en période de crises.

Diversification Économique, Résilience Face aux Défis Climatiques : Un Pilier de Résilience

Le Maroc a mis en œuvre des stratégies diversifiées qui ont permis de renforcer les fondements de son économie. Les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et du tourisme ont particulièrement contribué à cette résilience. En 2023, l'économie nationale a enregistré une croissance de 3,4 %, un rebond significatif par rapport à l'année précédente, malgré les perturbations climatiques qui ont affecté la production agricole

Parallèlement, la croissance du secteur tertiaire, notamment grâce à l'augmentation des recettes touristiques, a également joué un rôle clé. Les investissements dans les infrastructures ont favorisé une dynamique de développement durable, tandis que le secteur industriel a montré des signes de reprise avec une croissance de 1,3 % après une contraction en 2022 .

Conscient des enjeux climatiques, le Maroc continue de renforcer sa stratégie de sécurité hydrique et énergétique. Le gouvernement marocain investit massivement dans les énergies renouvelables et accélère ses projets pour garantir la souveraineté énergétique du pays. Le développement de l'hydrogène vert figure parmi les priorités, offrant une opportunité de transformation économique tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles .

L'agriculture, pilier économique du pays, a également bénéficié d'initiatives visant à augmenter la résilience face aux aléas climatiques. Grâce au programme Génération Green 2020-2030, le Maroc aspire à une agriculture plus durable, tout en intégrant des solutions de gestion optimisée des ressources hydriques .

Le PLF 2025 place la consolidation des acquis économiques au centre de ses priorités. Il met l'accent sur le renforcement de l'État social à travers des mesures visant à améliorer l'emploi, l'éducation, la protection sociale, ainsi que le pouvoir d'achat des citoyens. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intégration des innovations numériques et écologiques, facilitant ainsi la transition vers une économie plus verte et inclusive .

Ce PLF 2025 témoigne de la capacité du Maroc à maintenir une trajectoire de croissance malgré un contexte mondial incertain. La résilience consolidée de l'économie nationale repose sur des réformes structurelles robustes et une vision à long terme qui favorise la durabilité et l'inclusivité. Toutefois, la vigilance demeure nécessaire pour faire face aux défis persistants liés aux tensions géopolitiques et aux changements climatiques.



PLF 2025 : Entre ambitions sociales et réalités économiques

Le PLF 2025 se veut porteur d'une vision optimiste pour l'économie marocaine. Toutefois, une analyse plus critique révèle des failles importantes dans la stratégie de diversification économique, les investissements publics, et la gestion des risques climatiques. Loin d'être une véritable résilience, la situation actuelle masque des vulnérabilités qui pourraient coûter cher à l'avenir.

PLF 2025 irréaliste dans le cadre de la conjoncture nationale actuelle ?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 tente de présenter un bilan optimiste, mettant en avant une supposée résilience de l'économie marocaine face aux défis exogènes. Pourtant, une analyse plus critique des faits montre que cette résilience est, en réalité, bien plus fragile qu'il n'y paraît.

Le PLF 2025 vante les succès des secteurs comme l'automobile, l'aéronautique et le tourisme, qui auraient contribué à la croissance de l'économie nationale. Cependant, cette diversification économique repose sur des secteurs sensibles aux fluctuations internationales. L'industrie automobile, par exemple, reste fortement dépendante de la demande extérieure, notamment européenne, qui elle-même est affectée par les incertitudes économiques mondiales. Quant au secteur aéronautique, son développement ne saurait compenser les difficultés structurelles d'autres industries plus traditionnelles qui peinent à moderniser leurs outils de production.

En outre, la reprise du tourisme est certes encourageante, mais ce secteur a montré sa vulnérabilité durant la pandémie. La dépendance accrue à ces secteurs suppose un manque de soutien stratégique à des industries locales et à l'innovation interne, laissant ainsi l'économie marocaine exposée à de futurs chocs extérieurs. Le gouvernement s'appuie sur le programme Génération Green 2020-2030 pour soutenir

l'agriculture, mais ce secteur clé de l'économie marocaine continue de subir des pertes importantes en raison des perturbations climatiques. Bien que des mesures de gestion hydrique aient été mises en place, elles restent insuffisantes pour répondre aux sécheresses répétitives et aux défis climatiques croissants. La production agricole, moteur économique pour de nombreuses régions, est de plus en plus imprévisible. Le PLF 2025 ne semble pas accorder l'importance nécessaire à la résilience à long terme de ce secteur.

“ Analyse, 5 questions de l'opposition et 5 questions de la majorité ”

Le PLF 2025 met en avant les investissements dans les énergies renouvelables, notamment avec l'hydrogène vert. Cependant, les projets en cours ne suffisent pas à compenser la dépendance énergétique du Maroc. Les énergies fossiles représentent toujours une part significative de la consommation énergétique nationale. En outre, la montée des coûts de l'énergie à l'international continue de peser sur les finances publiques et sur la balance commerciale du pays.

Bien que le gouvernement promette des investissements dans les infrastructures, la réalité montre une

faiblesse chronique des financements dans des secteurs essentiels comme la santé et l'éducation. Ces domaines souffrent de sous-investissements depuis des années, et les réformes structurelles tant promises peinent à être mises en œuvre. Le PLF 2025 évoque l'amélioration des infrastructures, mais ces efforts semblent largement insuffisants au regard des besoins criants sur le terrain.

Le PLF 2025 prétend soutenir l'État social en améliorant l'accès à l'éducation, à l'emploi, et à la protection sociale. Néanmoins, les réformes en cours ne parviennent pas à réduire les inégalités régionales et sociales. Les objectifs affichés, bien que louables, risquent de se heurter à une mauvaise exécution des politiques publiques. L'inclusion sociale reste un défi majeur, et sans une refonte des mécanismes de distribution des ressources, ces mesures risquent de ne pas atteindre les populations les plus vulnérables.

En somme, le PLF 2025, bien qu'ambitieux dans ses annonces, sous-estime les défis majeurs qui menacent la résilience à long terme de l'économie marocaine. Une diversification économique trop dépendante de secteurs vulnérables, une gestion insuffisante des risques climatiques pour l'agriculture, et des réformes sociales limitées laissent entrevoir une croissance fragile. Si des actions concrètes ne sont pas entreprises pour remédier à ces lacunes, le Maroc risque de se trouver mal préparé face aux futurs chocs économiques et environnementaux.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances:

1. Madame la Ministre, le PLF 2025 se félicite de la diversification économique dans des secteurs comme l'automobile et l'aéronautique. Ne pensez-vous pas que cette diversification est trop ciblée et qu'elle laisse l'économie marocaine vulnérable aux fluctuations internationales, notamment en Europe ?
2. Le programme Génération Green est mentionné comme une réponse aux défis agricoles, mais face aux aléas climatiques croissants, quelles sont les mesures spécifiques que le PLF 2025 prévoit pour assurer une résilience à long terme de ce secteur crucial ?
3. Les investissements dans les énergies renouvelables, notamment l'hydrogène vert, sont salués, mais comment expliquez-vous que le PLF 2025 ne propose pas de plan plus ambitieux pour accélérer la transition énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles ?
4. Les promesses d'investissement public dans des secteurs comme la santé et l'éducation semblent insuffisantes. Comment justifiez-vous cette faiblesse chronique des financements, alors que ces secteurs sont essentiels pour le développement social et économique du Maroc ?
5. Le PLF 2025 prétend soutenir l'inclusion sociale, mais les réformes en cours ne parviennent pas à réduire les inégalités régionales et sociales. Quelles actions concrètes le gouvernement prévoit-il pour réduire ces inégalités et garantir une meilleure distribution des ressources ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, le PLF 2025 met en avant les secteurs porteurs comme l'automobile et l'aéronautique. Comment ces secteurs, bien qu'exposés aux fluctuations internationales, continueront-ils à jouer un rôle moteur dans la croissance économique marocaine ?
2. Le programme Génération Green a été conçu pour soutenir l'agriculture marocaine. Comment le PLF 2025 prévoit-il de renforcer les mesures liées à la gestion hydrique et de mieux préparer le secteur agricole aux défis climatiques futurs ?
3. En matière d'énergies renouvelables, comment les projets d'hydrogène vert inscrits dans le PLF 2025 vont-ils contribuer à accélérer la transition énergétique du Maroc tout en réduisant sa dépendance aux importations énergétiques ?
4. Le PLF 2025 annonce des investissements dans les infrastructures. Quelles sont les mesures spécifiques prévues pour s'assurer que ces investissements dans des domaines essentiels comme la santé et l'éducation soient suffisants et efficaces ?
5. Le PLF 2025 évoque des objectifs sociaux ambitieux pour améliorer l'accès à l'emploi et à la protection sociale. Quelles actions concrètes sont prévues pour s'assurer que ces réformes atteignent les populations les plus vulnérables et contribuent à réduire les inégalités sociales ?



Conjoncture mondiale dans le cadre du PLF 2025

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 s'inscrit dans un contexte économique mondial marqué par une résilience plus forte que prévu, mais où des risques persistants continuent d'affecter les perspectives de croissance. Selon les données du document fourni, la croissance économique mondiale en 2024-2025 devrait rester modérée, atteignant 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025, malgré les défis posés par les tensions géopolitiques, les changements climatiques, et les fluctuations sur les marchés des matières premières.

Une économie mondiale plus robuste / Les risques pour l'avenir / Implications pour le Maroc

En 2023-2024, l'économie mondiale a fait preuve de résilience face aux chocs, notamment en raison de l'atténuation des perturbations énergétiques et de la diminution progressive de l'inflation. Cette stabilisation a permis aux banques centrales de nombreux pays de commencer à assouplir leurs politiques monétaires, ce qui a soutenu la reprise du commerce mondial des marchandises et des investissements directs étrangers (IDE).

Toutefois, cette reprise reste fragile, étant limitée par des facteurs comme la baisse des échanges commerciaux en raison des conflits géopolitiques, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord.

Perspectives 2025 et risques persistants.

Pour 2025, les prévisions montrent que l'économie mondiale continuera à croître de manière modérée. Les pays avancés, notamment les États-Unis et les pays de la zone euro, bénéficieront de la baisse des taux d'intérêt, ce qui devrait stimuler les investissements et la consommation des ménages.

Cependant, cette dynamique sera inégalement répartie selon les régions. Par exemple, l'Allemagne reste confrontée à des défis industriels structurels, tandis que l'Espagne et l'Italie devraient enregistrer une croissance plus solide.

Du côté des économies émergentes, la Chine et l'Inde demeureront les principaux moteurs de la croissance



mondiale, même si la Chine pourrait voir sa croissance légèrement ralentir en raison de problèmes structurels dans son secteur immobilier et de la montée du chômage chez les jeunes.

L'Afrique subsaharienne et la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) devraient également connaître une reprise modérée après le ralentissement de 2023

Malgré ces perspectives globalement positives, les risques persistent. Les tensions géopolitiques, notamment entre grandes puissances, et la montée des préoccupations liées au changement climatique représentent des menaces directes pour la stabilité économique mondiale. La fragmentation croissante des chaînes d'approvisionnement mondiales, alimentée par des politiques protectionnistes, pourrait également affecter le commerce international.

Sur le plan national, ces évolutions internationales auront des répercussions sur l'économie marocaine, en particulier à travers le commerce extérieur et les IDE.

Le Maroc, qui a fait preuve d'une résilience remarquable en 2023, continuera de bénéficier de la demande mondiale pour ses exportations, en particulier dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique.

Toutefois, le ralentissement des IDE mondiaux et les tensions commerciales internationales pourraient représenter des défis pour l'économie marocaine.

Ainsi, bien que l'économie mondiale montre des signes de résilience en 2024-2025, les risques liés aux tensions géopolitiques, au changement climatique et à la fragmentation des échanges commerciaux mondiaux demeurent. Le Maroc, grâce à ses réformes économiques et à sa diversification sectorielle, semble bien positionné pour surmonter ces défis, tout en restant vigilant face aux incertitudes internationales.



Relance économique : Le Maroc face à des risques sous-estimés

Le PLF 2025 repose sur des prévisions optimistes de croissance mondiale et de relance économique nationale. Toutefois, ces projections ne tiennent pas compte des nombreuses incertitudes géopolitiques et économiques qui pourraient freiner les ambitions marocaines. Une stratégie plus réaliste et diversifiée est nécessaire pour assurer la résilience à long terme.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”

**Croissance et
dépendance :
le PLF 2025
résistera-t-il
aux chocs
mondiaux ?**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, présenté dans un contexte économique mondial incertain, se veut une réponse aux défis économiques auxquels le Maroc fait face. Cependant, l'analyse des projections et des objectifs soulève des questions sur la viabilité des choix économiques du gouvernement. En se penchant sur la conjoncture mondiale et les stratégies nationales, il est crucial d'examiner de manière critique les prévisions optimistes du PLF.

Le PLF 2025 s'inscrit dans une perspective de croissance mondiale modérée, avec des prévisions de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Si cette estimation semble marquer une reprise, elle ne reflète pas pleinement les risques géopolitiques et économiques qui pèsent sur l'économie globale. En effet, les tensions géopolitiques, comme la guerre en Ukraine ou la montée des confrontations économiques entre les grandes puissances, pèsent encore lourdement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans les secteurs énergétiques et des matières premières. De plus, la crise énergétique, particulièrement en Europe, n'est pas totalement résorbée, et le retour à la stabilité reste incertain.

Cette résilience affichée dans le PLF semble ignorer la fragilité des économies mondiales face à des chocs externes imprévisibles. Le Maroc, qui reste tributaire des fluctuations des marchés internationaux, devra composer avec ces incertitudes. Dans un tel contexte, l'optimisme du PLF quant à l'amélioration de la croissance mondiale pourrait se révéler trop optimiste, laissant peu de marge de manœuvre en cas de nouvelle crise économique ou énergétique.

L'article initial fait état d'une reprise du commerce mondial favorisée par l'assouplissement des politiques monétaires. Certes, les banques centrales de nombreux pays ont commencé à réduire leurs taux d'intérêt, ce qui soutient l'investissement et la consommation.

Mais cette reprise reste encore fragile, notamment en raison de la persistance de barrières commerciales et de politiques protectionnistes adoptées par plusieurs grandes économies. Ces politiques continuent de fragmenter les chaînes d'approvisionnement mondiales, rendant incertaines les prévisions d'une relance rapide du commerce international.

Le Maroc, fortement dépendant des échanges commerciaux internationaux, est particulièrement vulnérable à ces interruptions des flux commerciaux mondiaux. En se basant sur un environnement commercial stable pour soutenir ses prévisions économiques, le PLF sous-estime les risques liés à l'incertitude internationale. Il convient donc d'adopter une approche plus prudente face à ces perspectives.

Bien que le Maroc ait montré une certaine résilience en 2023, les risques pesant sur l'économie nationale ne peuvent être négligés. Le PLF 2025 repose sur une hypothèse de croissance de 4,6 %, soutenue par les secteurs exportateurs comme l'automobile, l'aéronautique et l'agriculture. Toutefois, l'économie marocaine demeure très dépendante des investissements directs étrangers (IDE). Le ralentissement des IDE à l'échelle mondiale, couplé à la compétition internationale, pourrait freiner les ambitions marocaines dans ces secteurs clés. Le PLF semble minimiser cette réalité en ne proposant que peu de mesures concrètes pour contrer ce ralentissement.

Par ailleurs, la montée des tensions géopolitiques pourrait également affecter la demande pour les exportations marocaines, créant une instabilité pour les secteurs sur lesquels le gouvernement compte pour relancer l'économie. Cette dépendance à l'égard des marchés internationaux doit être mieux encadrée et soutenue par une politique économique axée sur la diversification des partenaires commerciaux.

Le PLF 2025 prévoit d'importants investissements dans les infrastructures et les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation, afin de répondre aux besoins croissants du pays. Bien que cela soit une nécessité, ces mesures demeurent insuffisantes pour protéger le Maroc contre les risques mondiaux. La hausse des prix des matières premières et des produits énergétiques pourrait rapidement anéantir les gains espérés par ces investissements. Le manque d'attention portée à la diversification des sources d'énergie, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, montre que le PLF ne prend pas suffisamment en compte les incertitudes futures.

Si le PLF 2025 affiche une volonté de relancer l'économie marocaine en s'appuyant sur des hypothèses de croissance modérée à l'échelle mondiale, cette approche manque de réalisme face aux incertitudes géopolitiques et économiques qui pèsent sur le commerce international et les investissements. Les risques mondiaux, couplés à une dépendance excessive aux IDE, rendent la stratégie marocaine vulnérable. Une approche plus prudente, renforcée par des mesures concrètes pour diversifier l'économie et les sources d'énergie, serait nécessaire pour éviter de mettre en péril la résilience du Maroc face aux défis économiques à venir.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances:

1. Madame la Ministre, le PLF 2025 repose sur une prévision de croissance de 4,6 %, mais comment comptez-vous protéger l'économie marocaine face aux risques géopolitiques et aux incertitudes internationales, notamment dans un contexte de tensions en Ukraine et de crise énergétique persistante en Europe ?
2. Le Maroc demeure dépendant des IDE, or leur ralentissement à l'échelle mondiale est préoccupant. Pourquoi le PLF 2025 ne propose-t-il pas de mesures concrètes pour compenser cette dépendance et attirer plus d'investissements directs étrangers dans des secteurs stratégiques ?
3. L'optimisme affiché dans le PLF quant à la reprise mondiale pourrait sous-estimer la vulnérabilité du Maroc face aux fluctuations des marchés internationaux. Quelles politiques de précaution proposez-vous pour pallier l'impact des barrières commerciales et des politiques protectionnistes croissantes ?
4. Le PLF 2025 prévoit d'importants investissements dans les infrastructures et les secteurs sociaux, mais avec l'augmentation des prix des matières premières, comment garantir que ces investissements ne seront pas compromis par la volatilité des coûts des produits énergétiques ?
5. Le PLF semble minimiser les besoins en diversification des partenaires commerciaux et en énergies renouvelables. Quelles initiatives proposez-vous pour renforcer l'autonomie économique du Maroc et sécuriser ses sources d'énergie face aux incertitudes futures ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances:

1. Madame la Ministre, malgré les incertitudes mondiales, le PLF 2025 démontre la volonté du gouvernement d'investir dans les secteurs sociaux et les infrastructures. Comment ces investissements permettront-ils de renforcer la résilience économique du Maroc tout en répondant aux besoins croissants en santé et éducation ?
2. Le PLF 2025 mise sur la croissance des secteurs exportateurs comme l'automobile et l'aéronautique. Comment le gouvernement envisage-t-il de diversifier les partenaires commerciaux du Maroc afin de réduire sa dépendance aux marchés internationaux et de mieux résister aux tensions géopolitiques ?
3. Le PLF 2025 prévoit un renforcement des investissements dans les infrastructures, mais face aux fluctuations des prix des matières premières, quelles mesures ont été prises pour sécuriser ces projets et garantir leur réalisation ?
4. Le PLF souligne l'importance de la relance économique à travers l'assouplissement des politiques monétaires internationales. Comment le Maroc compte-t-il tirer profit de cette conjoncture favorable pour attirer des IDE supplémentaires et soutenir la croissance des secteurs stratégiques ?
5. Face aux défis énergétiques mondiaux, comment le PLF 2025 prévoit-il d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux importations énergétiques et mieux protéger l'économie marocaine contre les crises futures ?

**“
Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité
”**



PLF 2025 : la dette atteindra 71,6 % du PIB d'ici 2025

Situation actuelle de la dette publique marocaine

En 2023, la dette publique marocaine représentait 69,7 % du PIB, un chiffre qui reflète une hausse par rapport aux niveaux antérieurs. Cette augmentation est principalement attribuée aux chocs économiques liés à la pandémie de Covid-19 et à la crise internationale, ainsi qu'aux besoins en investissements publics dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, et les infrastructures.

Le rapport de la dette indique que le ratio dette/PIB devrait atteindre 71,6 % d'ici 2025, sous l'effet des emprunts supplémentaires nécessaires pour financer les grands projets d'infrastructure et les réformes structurelles engagées par le pays. La dette publique totale est estimée à environ 1 055 milliards de dirhams, répartie entre la dette intérieure et extérieure.

Dette intérieure : Elle représente environ 64 % de la dette publique totale, soit près de 675 milliards de dirhams. Cette dette est principalement contractée à travers des émissions de bons du Trésor sur le marché national.

Dette extérieure : La dette extérieure s'élève à environ 380 milliards de dirhams, représentant 36 % de la dette totale. Elle est essentiellement détenue par des créanciers bilatéraux, des institutions multilatérales, ainsi que des organismes internationaux.

Projections économiques pour 2025

Le gouvernement marocain a fait des projections optimistes concernant la croissance économique du pays pour 2025. Il table sur une croissance de 4,6 %, un chiffre qui reflète les efforts de relance post-pandémique et les réformes structurelles en cours. Cette croissance permettrait de stabiliser les finances publiques et de réduire la pression exercée par la dette sur l'économie à long terme.

Pour face à l'augmentation de la dette publique, le gouvernement marocain a élaboré plusieurs mesures pour assurer une gestion plus durable de l'endettement et limiter les risques d'insolvabilité. Ces propositions visent à équilibrer la nécessité de financer les projets de développement tout en assurant la soutenabilité de la dette.

Le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit public à 3,5 % du PIB d'ici 2025. Pour y parvenir, il prévoit une gestion plus stricte des dépenses publiques et une augmentation des recettes fiscales, notamment à travers



une lutte accrue contre la fraude fiscale et une meilleure collecte des impôts.

Pour alléger la pression sur les finances publiques, le Maroc envisage de diversifier ses sources de financement. Cela inclut des partenariats public-privé, le recours à des financements verts, ainsi que des emprunts auprès des institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement.

Le gouvernement propose de limiter les emprunts à des projets à forte valeur ajoutée économique ou sociale, afin de garantir un retour sur investissement qui contribue à réduire le poids de la dette à long terme.

Il est également question d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques en mettant l'accent sur les investissements prioritaires dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, et les infrastructures. Le but est de s'assurer que chaque dirham emprunté génère un impact tangible sur le développement économique.

Le PLF2025 met en évidence une trajectoire d'endettement qui, bien que gérable, nécessite une gestion prudente pour éviter de compromettre la stabilité économique du Maroc. Le gouvernement table sur une croissance de 4,6 % en 2025, ce qui devrait permettre de limiter l'augmentation du ratio dette/PIB à 71,6 % tout en soutenant les réformes structurelles et les projets d'infrastructure.

Les propositions en matière de réduction du déficit budgétaire, de diversification des sources de financement, et d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques sont autant de mesures qui, si elles sont bien appliquées, permettront au Maroc de maintenir sa dynamique de développement tout en maîtrisant sa dette publique.

Dette publique : vers une fragilisation de la stabilité économique marocaine

Le Projet de Loi de Finances 2025 anticipe une montée du ratio dette/PIB à 71,6 %, un chiffre qui soulève de sérieuses interrogations quant à la viabilité de la gestion économique du Maroc. Derrière les projections optimistes du gouvernement, la dette publique devient un fardeau qui risque de peser lourdement sur l'avenir économique et financier du Royaume.

Une dette insoutenable ? Le Maroc face à un défi économique majeur !

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, le gouvernement marocain projette que la dette publique atteindra 71,6 % du PIB d'ici 2025. Ce chiffre marque une progression significative par rapport à 2023, où la dette représentait déjà 69,7 % du PIB. Cette augmentation, justifiée par des investissements dans des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé et les infrastructures, ne doit pas masquer une réalité inquiétante : la dette devient un fardeau de plus en plus lourd, mettant en péril la stabilité macroéconomique du pays.

L'une des principales justifications avancées par le gouvernement pour l'augmentation de la dette est la nécessité de financer des projets d'infrastructures et des réformes structurelles. Toutefois, ces dépenses massives, bien qu'importantes pour le développement à long terme, ne peuvent pas toujours garantir un retour sur investissement immédiat. Le rapport sur la dette révèle que la dette publique totale est estimée à 1 055 milliards de dirhams, dont 64 % contractée sous forme de dette intérieure à travers les bons du Trésor. Cette dépendance à la dette intérieure, bien que parfois plus contrôlable, montre une fragilité dans la stratégie budgétaire du pays, notamment face à des événements économiques externes imprévisibles.

Par ailleurs, la dette extérieure, qui représente 36 % de la dette totale, expose le Maroc aux fluctuations des taux de change et aux incertitudes économiques internationales. Compter sur des créanciers bilatéraux ou des institutions multilatérales pour soutenir la dette extérieure pose également des questions sur la souveraineté économique à long terme du pays.

Le gouvernement table sur une croissance de 4,6 % en 2025, espérant ainsi stabiliser l'économie et alléger la pression sur la dette.

Mais cette projection ambitieuse repose sur plusieurs hypothèses optimistes, notamment une reprise économique post-pandémique et la réussite des réformes structurelles en cours. Or, l'expérience montre que les projections de croissance ne se traduisent pas.

forcément par des résultats concrets, surtout dans un contexte mondial marqué par l'instabilité géopolitique et des crises économiques répétées.

**“Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité”**

En outre, bien que le gouvernement prévoit une réduction du déficit public à 3,5 % du PIB, cette diminution, nécessaire

pour stabiliser la dette, repose en grande partie sur une meilleure collecte des impôts et la lutte contre la fraude fiscale. Si ces mesures sont importantes, elles ne suffiront probablement pas à compenser les énormes besoins en financement des grands projets d'infrastructure et des réformes sociales.

Pour répondre à l'augmentation de la dette, le PLF 2025 met également en avant la nécessité de diversifier les sources de financement. Les partenariats public-privé et le recours aux financements verts sont cités comme des solutions pour alléger la pression sur les finances publiques. Cependant, la mise en place de tels mécanismes requiert une infrastructure juridique et réglementaire solide, ce qui n'est pas encore complètement opérationnel au Maroc. Le risque est que ces outils ne soient pas pleinement exploités, ou qu'ils ne suffisent pas à combler le déficit grandissant.

Bien que le gouvernement cherche à projeter un semblant de confiance avec des mesures de gestion de la dette et des prévisions de croissance optimistes, la trajectoire actuelle de l'endettement reste préoccupante. Le ratio dette/PIB de 71,6 % prévu pour 2025 montre que le Maroc continue de s'endetter massivement pour financer son développement. Si cette stratégie peut sembler nécessaire à court terme, elle pourrait compromettre la stabilité macroéconomique du pays à moyen et long terme.

Le PLF 2025 doit impérativement revoir la soutenabilité de cette dette en limitant les emprunts à des projets ayant un retour sur investissement clair et tangible, sous peine de voir le pays s'enfoncer davantage dans une spirale d'endettement. L'avenir économique du Maroc dépendra de sa capacité à équilibrer les ambitions de développement avec une gestion prudente et réaliste de ses finances publiques.



Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

- Madame la Ministre, avec un ratio dette/PIB projeté à 71,6 % en 2025, comment le gouvernement peut-il garantir que cette montée de la dette publique ne compromettra pas la stabilité macroéconomique du Maroc, notamment face aux aléas économiques internationaux imprévisibles ?
- Vous avez justifié l'augmentation de la dette par le financement des infrastructures et des réformes structurelles, mais ces investissements n'offrent pas toujours un retour sur investissement immédiat. Quelles mesures concrètes le gouvernement met-il en place pour assurer que ces projets génèrent des bénéfices tangibles à court terme afin de soulager la pression de la dette ?
- Le recours à la dette extérieure, représentant 36 % de la dette totale, expose le Maroc aux fluctuations des taux de change et à l'instabilité géopolitique. Comment le gouvernement compte-t-il protéger l'économie marocaine contre ces risques externes qui pourraient aggraver la situation de l'endettement ?
- Le gouvernement mise sur une croissance de 4,6 % en 2025 pour stabiliser l'économie et alléger la dette, mais cette projection semble reposer sur des hypothèses optimistes. Quelles sont les alternatives envisagées si cette croissance ne se réalise pas, surtout dans un contexte économique mondial incertain ?
- Les partenariats public-privé et les financements verts sont mentionnés comme des solutions pour diversifier les sources de financement. Mais étant donné que l'infrastructure juridique et réglementaire au Maroc n'est pas encore pleinement opérationnelle, comment le gouvernement compte-t-il s'assurer que ces mécanismes seront efficaces et suffisants pour alléger la pression sur les finances publiques ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

- Madame la Ministre, avec le ratio dette/PIB prévu à 71,6 %, comment le gouvernement prévoit-il de s'assurer que cet endettement accru, justifié par des investissements stratégiques dans l'éducation, la santé et les infrastructures, ne compromettra pas la stabilité économique à long terme tout en favorisant la croissance durable ?
- Le PLF 2025 prévoit une réduction du déficit public à 3,5 % du PIB. Pourriez-vous détailler les mesures clés que le gouvernement met en place pour améliorer la collecte des impôts et lutter contre la fraude fiscale, afin de garantir que ces efforts soutiennent efficacement la stabilisation de la dette publique ?
- Concernant la diversification des sources de financement, notamment via les partenariats public-privé et les financements verts, comment le gouvernement compte-t-il accélérer la mise en place de l'infrastructure juridique et réglementaire nécessaire pour maximiser le potentiel de ces outils et alléger la pression sur les finances publiques ?
- La projection de croissance de 4,6 % pour 2025 repose sur plusieurs hypothèses, y compris la reprise post-pandémique et la réussite des réformes structurelles. Pouvez-vous préciser comment le gouvernement prévoit d'atténuer les risques liés à l'instabilité géopolitique et aux crises économiques internationales afin d'atteindre cet objectif de croissance ?
- Avec 64 % de la dette contractée sous forme de dette intérieure, quelles stratégies le gouvernement envisage-t-il pour gérer cette dépendance à la dette intérieure tout en maintenant une résilience face aux pressions économiques externes, afin de préserver la souveraineté économique du Maroc à long terme ?



PLF 2025 : Une Hausse Généralisée des Impôts et Taxes

Les Recettes du PLF 2025 : Une croissance spectaculaire malgré les réaménagements fiscaux

Une Hausse Généralisée des Impôts et Taxes

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 marque un tournant décisif dans la gestion des finances publiques marocaines, avec des recettes totales (hors produits des emprunts) qui atteignent 368,8 milliards de dirhams (MMDH). Cette performance impressionnante représente une hausse de 18,47 % par rapport à 2024, ce qui témoigne de l'efficacité des réformes fiscales en cours, malgré un contexte économique national et international complexe.

L'analyse des principales catégories de recettes fiscales montre que presque tous les impôts et taxes enregistrent des hausses à deux chiffres, confirmant la résilience de l'économie marocaine et l'efficacité des mécanismes de recouvrement.

Impôt sur le Revenu (IR) : +15,37 %

Les recettes de l'impôt sur le revenu (IR) devraient atteindre 61 MMDH en 2025, contre 52,8 MMDH en 2024, soit une augmentation de 15,37 %. Cette progression s'explique par l'amélioration de la masse salariale et des revenus des contribuables, malgré un réaménagement du barème proposé dans le PLF, avec une baisse du taux marginal pour certains contribuables. Ce phénomène prouve que les réformes fiscales visant à alléger le fardeau fiscal n'ont pas affecté la capacité de l'État à mobiliser des recettes importantes

Impôt sur les Sociétés (IS) : +21,4 %

L'IS s'annonce également en forte progression, passant de 61 MMDH en 2024 à 74,1 MMDH en 2025, soit une hausse de 21,4 %. Ce résultat est le fruit d'une croissance soutenue des bénéfices réalisés par les entreprises, notamment dans les secteurs clés tels que l'industrie, les services et l'export. Cette performance témoigne d'une dynamique économique solide et d'une meilleure adhésion des entreprises aux réformes fiscales.

TVA à l'Intérieur : +19,88 %

Les recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) appliquée à l'intérieur du pays sont estimées à 44,9 MMDH en 2025, contre 37,4 MMDH l'année précédente, soit une augmentation de 19,88 %. Cette progression s'explique par une consommation intérieure en hausse, soutenue par la reprise de plusieurs secteurs d'activité, notamment le commerce et le tourisme.

TVA Collectée par la Douane : +11,39 %

La TVA collectée par la douane connaîtra également une augmentation de 11,39 %, passant de 57,5 MMDH en 2024 à 64 MMDH en 2025. Ce chiffre reflète une hausse des importations, notamment des biens de consommation et des matières premières, témoignant de la vigueur du commerce international dans lequel le Maroc s'inscrit activement.

Taxes Intérieures de Consommation (TIC)

Les recettes issues des Taxes Intérieures de Consommation (TIC) sur les produits énergétiques et les tabacs connaissent également une progression notable. La TIC sur les produits énergétiques augmente de 16,87 % pour atteindre 19,5 MMDH en 2025 contre 16,7 MMDH en 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des prix des carburants et à une consommation énergétique croissante.

Quant à la TIC sur les tabacs, elle connaît une augmentation plus modérée de 9,6 %, atteignant 13,7 MMDH en 2025 contre 12,5 MMDH en 2024. Cette hausse, bien que moins marquée que d'autres catégories, reste significative et reflète une consommation relativement stable des produits soumis à cette taxe.

Droits de Douane : +35,7 %

Enfin, les droits de douane affichent la plus forte augmentation, avec une hausse de 35,7 % pour atteindre 21 MMDH en 2025. Cette performance est le résultat d'une augmentation des importations et de la mise en place de mesures protectionnistes favorisant les produits locaux, tout en captant des recettes plus élevées sur les biens importés.

Le PLF 2025 démontre une nette amélioration des recettes fiscales, fruit de la bonne gestion économique et de l'efficacité des réformes. La hausse généralisée des impôts et taxes, malgré certains réaménagements favorables aux contribuables, permet au gouvernement de renforcer ses capacités budgétaires tout en soutenant les secteurs essentiels pour la croissance du pays. Avec une hausse des recettes à deux chiffres dans la plupart des catégories, le Maroc affiche une santé économique prometteuse pour les années à venir, tout en s'assurant une meilleure soutenabilité des finances publiques.



LES RECETTES FISCALES EXPLOSENT, MAIS À QUEL PRIX POUR LES CONTRIBUABLES ?

Le Projet de Loi de Finances 2025, bien que salué pour ses efforts en matière de relance économique et d'accroissement des recettes fiscales, s'accompagne d'une hausse généralisée des impôts et taxes. Cette politique, qui vise à renforcer les capacités budgétaires de l'État, risque de peser lourdement sur les ménages et les entreprises, avec des effets potentiellement néfastes sur la consommation et l'investissement à long terme.

PLF 2025 : Une fiscalité lourde qui freine l'élan de la relance économique

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, malgré des prévisions optimistes et des ambitions en matière de mobilisation des recettes fiscales, marque un tournant inquiétant pour les ménages et les entreprises marocaines. Derrière une croissance spectaculaire des recettes fiscales de 18,47 %, se cache une augmentation généralisée des impôts et des taxes, qui risque de pénaliser lourdement la consommation et l'investissement, deux moteurs essentiels de la relance économique.

Le PLF 2025 prévoit des recettes fiscales atteignant 368,8 milliards de dirhams (MMDH), une hausse notable de 18,47 % par rapport à l'année précédente. Bien que cela témoigne d'une gestion efficace des mécanismes de recouvrement, cette croissance repose sur une augmentation significative de presque tous les impôts et taxes, et ce, malgré les réaménagements fiscaux annoncés.

Ainsi, l'impôt sur le revenu (IR) progresse de 15,37 %, atteignant 61 MMDH. Si cette hausse est justifiée par l'amélioration de la masse salariale, elle démontre également que la réforme fiscale prétendument favorable aux contribuables ne compense pas les effets négatifs d'une pression fiscale accrue sur les classes moyennes et les foyers les plus vulnérables. Cette augmentation va peser sur la consommation des ménages, ce qui pourrait freiner la dynamique économique à court terme.

De plus, l'impôt sur les sociétés (IS) enregistre une augmentation de 21,4 %, avec des recettes atteignant 74,1 MMDH. Alors que le gouvernement se félicite de cette hausse en raison des bénéfices des entreprises, elle met en lumière un fardeau fiscal grandissant pour les entreprises, notamment les PME. Cette pression fiscale accrue risque de ralentir l'investissement privé, alors même que la relance post-pandémie repose sur la compétitivité des entreprises et leur capacité à innover.

L'augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), qui atteint 19,88 % pour la TVA à l'intérieur et 11,39 % pour celle collectée à la douane, pose un réel problème pour les ménages. Avec une TVA intérieure estimée à 44,9 MMDH en 2025, cette hausse reflète certes la reprise de la consommation intérieure, mais elle pourrait avoir un effet boomerang. En effet, en augmentant la TVA, le gouvernement risque d'étouffer la demande domestique, qui est l'un des piliers de la croissance économique. Les ménages, particulièrement ceux à faibles revenus, verront leur pouvoir d'achat diminuer, ce qui limitera leurs dépenses et freinera la relance.

Par ailleurs, les taxes intérieures de consommation (TIC) sur les produits énergétiques et les tabacs sont en nette progression, avec une hausse de 16,87 % pour les produits énergétiques et de 9,6 % pour les tabacs. L'augmentation des prix des carburants, déjà source de mécontentement, risque de renforcer l'inflation et d'ajouter une pression supplémentaire sur les consommateurs et les petites entreprises dépendantes des coûts énergétiques.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”

Le PLF 2025 prévoit une augmentation spectaculaire des droits de douane de 35,7 %, pour atteindre 21 MMDH. Cette hausse est le résultat d'une politique protectionniste visant à favoriser les produits locaux tout en taxant plus lourdement les biens importés.



Si cette stratégie peut soutenir l'industrie nationale à court terme, elle comporte des risques. L'augmentation des prix des biens importés, souvent essentiels pour les consommateurs marocains, pourrait pénaliser leur accès à certains produits de base et affecter leur niveau de vie. De plus, dans un contexte de mondialisation où le commerce international joue un rôle majeur dans le développement, cette politique protectionniste pourrait se retourner contre le Maroc en décourageant les investisseurs étrangers.

La hausse généralisée des impôts et taxes, tout en étant présentée comme une nécessité pour soutenir la relance économique et financer les projets d'infrastructure, risque en réalité de produire l'effet inverse. En augmentant la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, le gouvernement crée un climat d'incertitude qui décourage l'investissement privé et freine la consommation.

Alors que le PLF 2025 table sur des réformes fiscales pour améliorer les performances économiques, il semble ignorer l'impact négatif d'une telle politique sur les moteurs mêmes de la croissance. Le pouvoir d'achat des ménages, déjà mis à mal par la pandémie et la hausse des prix des biens essentiels, sera encore plus affecté par cette augmentation des taxes. Quant aux entreprises, en particulier les PME, elles risquent de voir leur compétitivité diminuer face à des coûts de production toujours plus élevés, ce qui ralentira l'innovation et la création d'emplois.

Le PLF 2025, bien qu'ambitieux en matière de mobilisation des recettes fiscales, repose sur une stratégie risquée d'augmentation généralisée des impôts et taxes. Si le gouvernement espère renforcer ses capacités budgétaires pour financer des projets essentiels, cette politique pourrait, en fin de compte, étouffer la relance économique en pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et en freinant l'investissement des entreprises. Une révision en profondeur de cette stratégie fiscale est nécessaire pour assurer une relance inclusive et durable, sans compromettre la dynamique économique du pays.



Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, avec une augmentation des recettes fiscales de 18,47 %, pouvez-vous expliquer comment cette hausse généralisée des impôts et taxes, en particulier sur l'impôt sur le revenu et la TVA, pourrait encourager la consommation des ménages, alors que les classes moyennes et les plus vulnérables sont déjà fortement impactées par la hausse du coût de la vie ?
2. Vous avez mentionné la croissance des recettes fiscales comme un signe de réussite, cependant, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés de 21,4 % risque de pénaliser particulièrement les PME, moteurs de l'emploi et de l'innovation au Maroc. Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour éviter que cette fiscalité accrue n'étouffe leur compétitivité et leur capacité à investir ?
3. La hausse de la TVA, tant à l'intérieur qu'à la douane, semble particulièrement problématique pour les ménages à faible revenu. Comment le gouvernement justifie-t-il cette augmentation, sachant qu'elle pourrait directement réduire le pouvoir d'achat des citoyens et étouffer la demande domestique, facteur essentiel de la relance économique ?
4. En ce qui concerne l'augmentation des taxes sur les produits énergétiques, qui connaissent déjà une flambée des prix, comment prévoyez-vous d'atténuer les effets inflationnistes de cette politique, notamment pour les petites entreprises et les consommateurs qui subissent de plein fouet l'impact de ces hausses ?
5. Concernant les droits de douane, votre politique protectionniste vise à soutenir l'industrie nationale. Cependant, dans un contexte de mondialisation, ne craignez-vous pas que cette hausse de 35,7 % des droits de douane ne pénalise à la fois les consommateurs marocains, en limitant leur accès à des biens essentiels, et décourage les investisseurs étrangers qui pourraient voir cette mesure comme un obstacle à l'ouverture du Maroc ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer comment la hausse de 18,47 % des recettes fiscales, tout en augmentant la pression fiscale, contribuera à financer des projets stratégiques essentiels pour le développement du pays, notamment dans les infrastructures et les services publics ?
2. La politique fiscale du PLF 2025 prévoit une augmentation de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés. Comment le gouvernement entend-il utiliser ces recettes supplémentaires pour soutenir les entreprises, en particulier les PME, et stimuler l'innovation et l'emploi dans le contexte post-pandémie ?
3. L'augmentation de la TVA, bien que critiquée, vise à soutenir la consommation intérieure et les investissements publics. Quelles mesures d'accompagnement sont envisagées pour protéger les ménages à faibles revenus et atténuer les impacts sur leur pouvoir d'achat, afin de maintenir un équilibre entre relance économique et justice sociale ?
4. La hausse des taxes sur les produits énergétiques et les tabacs semble nécessaire pour renforcer les capacités budgétaires de l'État. Pouvez-vous détailler comment cette augmentation s'inscrit dans une vision plus large de transition énergétique et de santé publique, et comment elle pourrait à long terme bénéficier aux citoyens marocains ?
5. La politique protectionniste concernant les droits de douane, avec une hausse de 35,7 %, est un choix stratégique pour soutenir l'industrie locale. Comment cette stratégie s'intègre-t-elle dans la vision du gouvernement de renforcer la souveraineté économique du Maroc tout en attirant des investisseurs étrangers dans un environnement commercial mondialisé ?



PLF 2025 : Charges, ressources et besoin de financement

PLF 2025 : Une Hausse des Charges et des Ressources Budgétaires pour Soutenir la Relance Économique

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 présente une structure budgétaire marquée par une augmentation significative des charges de l'État, mais aussi des ressources mobilisées pour soutenir la relance économique et répondre aux défis sociaux. Les chiffres montrent une progression à la fois des dépenses publiques et des recettes, dans un contexte économique national et international toujours incertain.

Une Augmentation des Charges Publiques de 13 %

Les charges de l'État pour l'année 2025 atteindront 721,3 milliards de dirhams (MMDH), contre 638,3 MMDH en 2024, soit une hausse de 13 %. Cette augmentation s'explique par la nécessité de financer les réformes sociales et économiques annoncées, tout en soutenant les secteurs stratégiques de l'économie marocaine.

Les charges se répartissent en plusieurs catégories :

494,6 MMDH pour le budget général, qui englobe les dépenses de fonctionnement des administrations, les investissements publics et les transferts sociaux. Cette enveloppe permettra de renforcer les services publics et de poursuivre les grands projets d'infrastructure, tout en soutenant la consommation et l'activité économique.

162,5 MMDH pour les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), qui regroupent les fonds destinés à des projets spécifiques, tels que le développement régional, les programmes d'infrastructure ou les fonds d'appui social. Ce poste est en hausse pour répondre aux besoins de développement inclusif et durable.

62,1 MMDH pour l'amortissement de la dette publique, reflétant l'engagement du gouvernement à maîtriser l'endettement tout en continuant à emprunter pour financer des projets structurants.

2 MMDH pour les Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA), qui sont des entités publiques autonomes fournissant des services spécifiques tels que l'éducation et la santé.

Cette augmentation des charges publiques montre la volonté du gouvernement de renforcer les filets sociaux, tout en poursuivant les réformes structurelles nécessaires pour moderniser l'économie.



Une Hausse des Ressources de 14,4 %

Face à cette augmentation des charges, les ressources de l'État suivront une tendance similaire, avec une progression de 14,4 % en 2025, atteignant 657,8 MMDH, contre 574,5 MMDH en 2024. Cela montre que l'État mise sur une croissance des recettes pour répondre à ses obligations, tout en continuant à emprunter de manière maîtrisée.

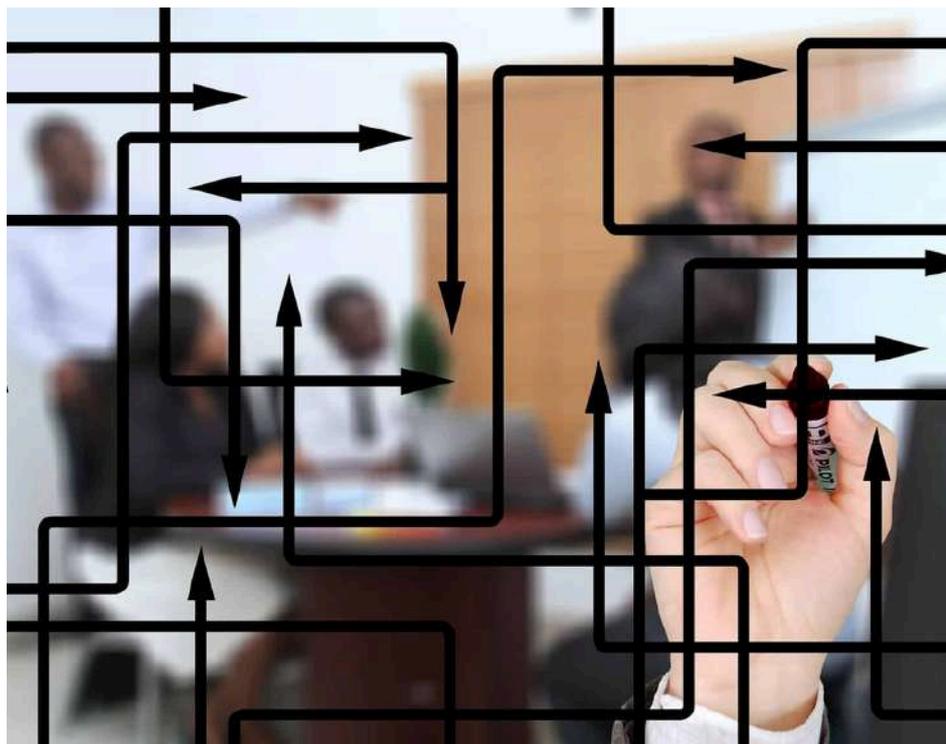
Les ressources prévues pour 2025 se répartissent comme suit :

368,8 MMDH pour le budget général, représentant les recettes fiscales et non fiscales, en nette augmentation grâce à l'amélioration des performances économiques, notamment la hausse des impôts directs (IR, IS) et des taxes indirectes (TVA, TIC). Cette progression reflète la solidité des fondamentaux économiques malgré les contraintes internationales.

161,9 MMDH pour les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), qui permettront de financer des projets de développement régional et de soutenir les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, les infrastructures et l'énergie renouvelable.

125 MMDH pour les recettes d'emprunts à moyen et long terme, destinés à couvrir les besoins de financement supplémentaires, notamment pour les grands projets d'infrastructure et les programmes de développement.

2 MMDH pour les SEGMA, reflétant les efforts de l'État pour autonomiser certaines entités publiques tout en les rendant plus performantes.



Le PLF 2025 met en lumière une dynamique budgétaire marquée par une hausse des charges et des ressources de l'État. Cette augmentation est le résultat d'une politique volontariste de relance économique, visant à moderniser les infrastructures, soutenir les secteurs stratégiques, et améliorer les conditions de vie des citoyens. Avec une gestion rigoureuse des finances publiques, le gouvernement marocain s'engage à maintenir un équilibre budgétaire tout en garantissant une croissance inclusive et durable.

PLF 2025 : Un Besoin Résiduel de Financement de 63,5 MMDH et une Structure Budgétaire Renforcée

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 met en lumière les besoins résiduels de financement de l'État, estimés à 63,5 milliards de dirhams (MMDH). Ce besoin découle d'une gestion budgétaire marquée par une augmentation des dépenses publiques, dans un contexte où l'État continue d'investir dans des secteurs clés tout en maintenant ses engagements sociaux et économiques.

Structure des Dépenses du Budget Général

Pour 2025, les dépenses du budget général de l'État atteindront des niveaux significatifs, en raison des augmentations dans plusieurs secteurs stratégiques. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'inscrivent dans une dynamique de croissance pour répondre aux besoins de développement économique et social du Royaume

1. Dépenses de Fonctionnement : 320,9 MMDH (+14,87 %)

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à 320,9 MMDH, enregistrant une augmentation de 14,87 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par les efforts continus de l'État pour renforcer le secteur public et soutenir le développement social à travers des augmentations dans plusieurs postes budgétaires :

- Dépenses du personnel : Les dépenses liées au personnel de l'État augmentent de 11,54 %, atteignant 180,3 MMDH. Cette hausse traduit les efforts de l'État pour améliorer les conditions salariales des fonctionnaires, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

- Dépenses de matériel et diverses : Ce poste s'élève à 80,2 MMDH, en hausse de 12,73 %, reflétant les besoins accrus des administrations publiques en termes d'équipements et de services.
- Charges communes - fonctionnement : Elles connaissent une augmentation notable de 38,17 %, pour atteindre 48,1 MMDH. Cette hausse est liée aux efforts de centralisation des dépenses communes et à l'optimisation des ressources partagées entre les différents ministères et institutions publiques.
- Dépenses imprévues et dotations provisionnelles : Elles se maintiennent à un niveau relativement stable, avec 2,7 MMDH, pour faire face à d'éventuels imprévus.
- Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux : Ces dépenses s'élèvent à 9,6 MMDH et concernent les ajustements fiscaux en faveur des contribuables.

2. Dépenses d'Investissement : 128,5 MMDH (+8,82 %)

Les dépenses d'investissement sont également en hausse, atteignant 128,5 MMDH, avec une augmentation de 8,82 % par rapport à l'année précédente. Cette dynamique témoigne de l'engagement de l'État à poursuivre ses investissements dans des projets structurants, essentiels pour la croissance économique à long terme.

À ces dépenses d'investissement s'ajoutent :

- Les crédits d'engagement ouverts pour 2025 et les exercices suivants, pour un montant de 71 MMDH, qui représentent des engagements futurs de dépenses pour des projets en cours.
- Les crédits de report correspondant aux crédits engagés en 2024 mais non ordonnancés, qui s'élèvent à 12 MMDH.

3. Intérêts et Commissions de la Dette Publique : 45,1 MMDH

Le service de la dette publique reste un poste budgétaire important pour l'État, avec des dépenses totales s'élevant à 45,1 MMDH en 2025 :

- Dette extérieure : 11 MMDH sont destinés au paiement des intérêts et commissions liés à la dette extérieure.
- Dette intérieure : 34 MMDH seront consacrés au service de la dette intérieure, qui continue de représenter une part importante du financement public.

Structure des Ressources du Budget Général

Les ressources de l'État pour l'année 2025 sont estimées à 657,8 MMDH, soit une hausse de 14,4 % par rapport à 2024. Cette augmentation des recettes est principalement due à une amélioration de la collecte fiscale et à des emprunts bien structurés pour financer les projets d'investissement.

- 368,8 MMDH proviendront du budget général, grâce à l'amélioration des performances économiques et fiscales, notamment la hausse des recettes de l'impôt sur le revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés (IS).
- 161,9 MMDH seront mobilisés à travers les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), qui financent des projets spécifiques tels que les infrastructures, l'énergie et l'agriculture.
- 125 MMDH proviendront des emprunts à moyen et long termes, destinés à couvrir les besoins de financement pour les grands projets publics.
- 2 MMDH seront générés par les Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA).

Le PLF 2025 présente une structure budgétaire équilibrée, avec une augmentation significative des dépenses, soutenue par des recettes en hausse et des emprunts maîtrisés. Toutefois, les besoins résiduels de financement, qui s'élèvent à 63,5 MMDH, soulignent la nécessité pour l'État de continuer à optimiser la gestion des finances publiques et à promouvoir des réformes fiscales pour maintenir la stabilité budgétaire tout en répondant aux défis économiques et sociaux du Royaume.



L'ODJ
TV
LA WEB TV ECO & ECO

LA WEB TV QUI ALLIE ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE
POUR UN AVENIR DURABLE !

+150.000 TÉLÉSPECTATEURS PAR MOIS | +20 ÉMISSIONS | +500 ÉPISODES



SCAN ME!

Le Maroc pris dans une spirale financière à Haut Risque

Charges en hausse, ressources incertaines : une impasse budgétaire en vue pour le PLF 2025

Le PLF 2025, censé répondre aux défis économiques du Maroc, semble révéler encore certaines failles dans la gestion des finances publiques. Derrière l'optimisme du gouvernement, qui dit avoir réussi à accomplir ce qu'aucun gouvernement précédent n'a pu faire, se cachent des risques considérables pour l'équilibre budgétaire du pays, une dette croissante et un recours excessif aux emprunts. Le modèle actuel risque de compromettre l'avenir économique du Maroc.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, présenté comme le moteur de la relance économique marocaine, s'avère être, à bien des égards, une tentative audacieuse mais dangereuse de gonfler l'économie par une augmentation inconsidérée des charges et un recours excessif à l'emprunt. Derrière les promesses de développement, de relance et de soutien social, ce projet soulève de graves interrogations sur la viabilité de ses hypothèses et l'impact à long terme sur les finances publiques et les générations futures.

L'augmentation de 13 % des charges de l'État, qui atteint 721,3 milliards de dirhams (MMDH) en 2025, semble à première vue justifiée par les besoins de financement des réformes économiques et sociales. Pourtant, cette hausse massive suscite de vives préoccupations.

concernant l'endettement croissant de l'État et sa capacité à faire face à des obligations financières toujours plus lourdes

Le PLF 2025 table sur une augmentation des dépenses de fonctionnement de près de 14,87 %. En particulier, les dépenses liées au personnel augmentent de 11,54 %, atteignant 180,3 MMDH. Le gouvernement veut ainsi améliorer les conditions salariales dans certains secteurs clés. Cependant, cette stratégie s'apparente davantage à une surenchère salariale déconnectée de réelles réformes structurelles de ces secteurs. L'augmentation des charges communes de 38,17 %, par exemple, ne semble pas être justifiée par des gains d'efficacité, mais par une mauvaise gestion et une centralisation excessive.

Il est impératif de rappeler que cette hausse des charges n'est pas soutenable dans un contexte où les ressources fiscales du pays peinent à croître au même rythme que ses dépenses. Si ces tendances persistent, le risque d'une impasse budgétaire devient inévitable, forçant le gouvernement à intensifier les emprunts, creusant ainsi davantage le déficit public.

Bien que le gouvernement se félicite d'une augmentation de 14,4 % des ressources de l'État, qui atteindront 657,8 MMDH en 2025, cette hausse n'est pas aussi prometteuse qu'elle en a l'air. En effet, elle repose en grande partie sur une augmentation des recettes fiscales, notamment les impôts directs (IR, IS) et indirects (TVA, TIC).

La capacité du gouvernement à collecter ces impôts, malgré les efforts pour lutter contre la fraude fiscale, est donc limitée. Par ailleurs, l'augmentation des impôts risque de peser encore davantage sur les classes moyennes et les petites entreprises, freinant la consommation et l'investissement.

Les emprunts à moyen et long terme, prévus à hauteur de 125 MMDH, ne sont pas non plus une solution durable.

“ Analyse, 5 questions de l'opposition et 5 questions de la majorité ”



Le Maroc s'engage ainsi dans une spirale d'endettement, sans garantie de rentabilité immédiate des projets financés, comme les infrastructures et les programmes sociaux. L'accumulation de la dette est non seulement un lourd fardeau pour les générations futures, mais elle expose aussi le pays à des conséquences graves en cas de dégradation des conditions économiques internationales.

L'augmentation de 8,82 % des dépenses d'investissement, atteignant 128,5 MMDH, est présentée comme le moteur de la croissance économique. Cependant, cette approche est à nuancer. La majorité de ces investissements concerne des projets d'infrastructures de long terme, dont l'impact sur la croissance à court terme est limité.

Les crédits de report, qui s'élèvent à 12 MMDH, traduisent une mauvaise gestion des budgets alloués aux projets en cours, car il s'agit de sommes non dépensées en 2024. Cela indique une incapacité chronique à dépenser efficacement les fonds publics, notamment dans des secteurs comme l'éducation et la santé, qui continuent pourtant de souffrir de sous-investissements.

Le gouvernement ambitionne également d'engager 71 MMDH pour les projets futurs, mais cet optimisme est tempéré par les retards habituels dans la mise en œuvre des grands projets publics. Les résultats concrets de ces investissements se feront attendre, alors que les obligations de remboursement de la dette s'accumulent rapidement, est-ce un soucis de priorisation?

Avec un service de la dette atteignant 62,1 MMDH, dont 45,1 MMDH uniquement pour les intérêts et commissions, le Maroc consacre une part croissante de ses ressources au financement et à la gestion de son endettement. Cette situation, loin d'être gérable comme le prétend le gouvernement, peut rapidement devenir un frein à la relance économique.

Alors que la dette publique marocaine continue de croître, le PLF 2025 ne propose aucune mesure concrète pour inverser cette tendance. Le simple fait de maintenir une discipline budgétaire en augmentant les recettes fiscales ne suffit pas à contenir

cette hausse alarmante de l'endettement. Une réforme fiscale profonde et une réduction drastique des dépenses non essentielles sont indispensables pour soulager le budget de l'État.

Le PLF 2025 prévoit un besoin résiduel de financement de 63,5 MMDH. Ce chiffre est d'autant plus préoccupant que le gouvernement semble sous-estimer les coûts réels des projets engagés, tout en surestimant les revenus futurs. Le recours aux emprunts pour combler ce besoin est non seulement risqué mais également révélateur d'une gestion financière qui pourrait être à la fois insoutenable et inefficace.

Le gouvernement défend une vision où l'emprunt servirait à financer des projets « structurants ». Pourtant, certains observateurs n'y voit qu'un terme évasif pour justifier l'endettement massif, sans réelle considération des bénéfices économiques tangibles à court terme. Le modèle actuel favorise un endettement croissant sans plan concret pour sortir de cette spirale.

Par ailleurs, le PLF 2025 ne propose aucune réforme fiscale majeure pour garantir une redistribution plus équitable des richesses. Les contribuables des classes moyennes et inférieures sont encore et toujours ceux qui supportent le poids de la fiscalité, alors que les grandes entreprises bénéficient de nombreuses exonérations fiscales, notamment dans les zones franches.

En l'absence de véritables mesures de justice fiscale, la politique budgétaire actuelle ne pourra que creuser les inégalités sociales. L'augmentation des recettes fiscales ne peut être une solution durable si elle se fait au détriment des citoyens les plus vulnérables.

In fine, le PLF 2025, présenté comme un instrument de relance et de modernisation, est en réalité un projet profondément déséquilibré qui pourrait exposer le Maroc à des risques financiers importants. La hausse des charges et des emprunts, loin de stimuler une croissance durable, risque de conduire le pays vers une impasse budgétaire. Une réforme structurelle des finances publiques, associée à une gestion rigoureuse des investissements, est indispensable pour assurer un avenir économique stable et prospère.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Monsieur le Ministre, face à l'augmentation de 13 % des charges de l'État et au recours massif aux emprunts, comment justifiez-vous cette stratégie d'endettement croissant sans garantie de rentabilité immédiate des projets financés, sachant que cela pourrait compromettre l'avenir économique du Maroc et grever les générations futures ?
2. Le PLF 2025 prévoit une hausse significative des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses liées au personnel, sans véritables réformes structurelles. Ne pensez-vous pas que cette augmentation, déconnectée de gains d'efficacité, pourrait conduire à une impasse budgétaire en accroissant la pression sur les finances publiques déjà fragiles ?
3. L'augmentation des recettes fiscales repose en grande partie sur des impôts directs et indirects, ce qui risque d'alourdir la charge des classes moyennes et des petites entreprises. Ne craignez-vous pas que cette stratégie freine la consommation et l'investissement, compromettant ainsi la relance économique que vous souhaitez stimuler ?
4. Avec un service de la dette atteignant 62,1 MMDH, dont 45,1 MMDH en intérêts et commissions, comment le gouvernement prévoit-il d'éviter que cette gestion de la dette ne devienne un obstacle majeur à la croissance économique, surtout en cas de dégradation des conditions économiques internationales ?
5. Malgré l'augmentation des recettes de l'État, le secteur informel demeure une part importante de l'économie. Quelles mesures concrètes le gouvernement envisage-t-il pour élargir l'assiette fiscale, lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, et éviter une trop grande dépendance aux impôts sur les classes moyennes et les petites entreprises ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, bien que le recours aux emprunts à hauteur de 125 MMDH semble nécessaire pour financer des projets structurants, pourriez-vous détailler comment ces investissements contribueront concrètement à la relance économique à moyen et long terme, tout en garantissant une gestion responsable de la dette publique ?
2. Dans le cadre du PLF 2025, l'augmentation de 13 % des charges de l'État vise à soutenir les réformes sociales et économiques. Comment le gouvernement prévoit-il d'assurer la soutenabilité de ces dépenses tout en évitant que la dette publique ne devienne un fardeau pour les générations futures ?
3. L'augmentation de 14,4 % des ressources de l'État repose en grande partie sur la fiscalité. Quelles sont les mesures envisagées pour renforcer l'efficacité du recouvrement fiscal tout en luttant contre la fraude et l'évasion fiscale, et ainsi garantir une meilleure équité entre les contribuables ?
4. Concernant l'augmentation des dépenses d'investissement, pouvez-vous expliquer comment ces projets d'infrastructure de long terme, notamment dans les secteurs clés comme l'éducation et la santé, sont alignés avec les objectifs de développement durable du Maroc et comment leur mise en œuvre sera accélérée pour garantir des résultats concrets rapidement ?
5. Le PLF 2025 prévoit une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment pour améliorer les conditions salariales dans certains secteurs. Comment le gouvernement s'assurera-t-il que ces augmentations salariales s'accompagnent de réformes structurelles dans ces secteurs afin de garantir une meilleure efficacité et une amélioration des services publics ?



PLF 2025 : Caisse de Compensation à 22,9 milliards de dirhams



Le poids financier de la compensation en chiffres

Cette volonté se traduit par une rationalisation progressive des subventions qui représentent, en 2023, des montants significatifs pour plusieurs produits de base, en particulier le gaz butane et le sucre.

Pour le Gaz butane : La subvention du gaz butane, un produit utilisé par la majorité des foyers marocains, représente une part majeure de la charge de compensation. En 2023, cette subvention a atteint 21,8 milliards de dirhams, un chiffre légèrement en baisse par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à la relative stabilité des cours mondiaux du gaz au cours des derniers mois. En dépit de cette baisse, le montant demeure élevé, illustrant l'ampleur de l'effort consenti par l'État pour maintenir des prix accessibles au grand public.

Les fluctuations du prix du gaz butane sur les marchés internationaux influencent directement la charge de compensation. En effet, le rapport précise que l'évolution mensuelle des prix du gaz butane oscille entre 375 \$/T et 583 \$/T en 2024, affectant ainsi le montant total des subventions à fournir.

En 2025, la subvention allouée au gaz butane est estimée à environ 19,46 milliards de dirhams, légèrement inférieure à celle de 2023 (21,8 milliards de dirhams). Cette réduction s'inscrit dans la volonté du gouvernement de réduire progressivement la charge de compensation tout en maintenant une aide ciblée pour les foyers vulnérables. Néanmoins, cette allocation reflète la persistance des défis liés aux fluctuations des prix internationaux du gaz butane.

Pour le Sucre : Le sucre, qui fait également partie des produits subventionnés, bénéficie d'une aide importante, notamment en raison de la dépendance accrue du Maroc à l'égard des importations de sucre brut. En 2023, la charge de compensation du sucre à la consommation s'élève à 4,07 milliards de dirhams, tandis que les importations de sucre brut ont totalisé environ 1,034 million de tonnes, un chiffre en constante augmentation ces dernières années pour répondre à la demande intérieure.

Le taux de couverture de la consommation par la production nationale est resté relativement faible, oscillant entre 16 % et 19 %. Cette situation oblige le Maroc à recourir massivement aux importations pour couvrir ses besoins en sucre, d'où l'importance des subventions pour amortir l'impact des fluctuations des prix mondiaux.

Le budget pour la compensation du sucre reste également important, avec une prévision d'environ 3,442 milliards de dirhams en 2025. Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux années précédentes, mais il reste élevé en raison de la forte demande intérieure et de la dépendance aux importations. Le gouvernement continue de subventionner massivement le sucre pour maintenir les prix abordables, tout en planifiant des réformes pour optimiser cette subvention.

Malgré les tentatives de réforme, la charge globale de la compensation demeure élevée. Selon les prévisions pour 2024, le total de la charge de compensation du gaz butane devrait se maintenir à des niveaux comparables à ceux de 2023, avec une enveloppe attendue de 19,46 milliards de dirhams. Les chiffres pour le sucre montrent également une continuité dans l'effort de l'État pour

maintenir des prix abordables, avec des prévisions de 3,442 milliards de dirhams pour la compensation à la consommation du sucre en 2024.

En plus des subventions pour le gaz butane et le sucre, la farine de blé tendre est un autre produit de base qui bénéficie d'une subvention significative dans le cadre de la Caisse de Compensation. Selon le rapport du Projet de Loi de Finances pour 2025, la subvention de la farine de blé tendre continue de représenter une part importante des dépenses de l'État dans ce domaine.

Farine de blé tendre :

Le PLF 2025 mentionne que la subvention destinée à la farine de blé tendre, qui vise à maintenir le prix de cette denrée essentielle à un niveau accessible pour les ménages marocains, a été allouée à hauteur de 1,344 milliard de dirhams en 2023. Cette aide permet de soutenir le prix de la farine dans un contexte de fluctuations des cours mondiaux du blé et de garantir la stabilité de son prix sur le marché local.

Pour 2025, il est prévu que cette subvention soit maintenue à des niveaux similaires, autour de 1,3 à 1,4 milliard de dirhams, selon les projections budgétaires. Cette aide contribue à alléger la charge des ménages marocains, notamment dans les zones rurales, où la farine est un aliment de base indispensable.

Ces chiffres illustrent l'importance des subventions dans la structure budgétaire du Maroc, mais aussi la nécessité pour le gouvernement de continuer à réformer la Caisse de Compensation afin de réduire cette charge à long terme. L'approche volontariste vise à cibler les subventions vers les populations les plus vulnérables, réduisant ainsi l'impact sur les finances publiques tout en assurant un soutien aux ménages les plus nécessiteux.

La réforme de la Caisse de Compensation, telle qu'envisagée dans le PLF 2025, s'inscrit dans une stratégie de réduction progressive des subventions généralisées pour les recentrer sur les populations les plus défavorisées.

Toutefois, les chiffres montrent que ces subventions continuent de représenter un poids considérable pour le budget de l'État, en particulier pour des produits comme le gaz butane et le sucre. Le succès de cette réforme dépendra de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des mesures compensatoires adaptées tout en maîtrisant l'évolution des prix mondiaux des matières premières.

Le budget total réservé aux subventions à travers la Caisse de Compensation pour 2025 montre un effort significatif de rationalisation des dépenses publiques, avec des prévisions autour de 22,9 milliards de dirhams (gaz butane, farine et sucre combinés). Cependant, la persistance de montants élevés souligne l'importance stratégique de ces subventions pour préserver le pouvoir d'achat des ménages marocains, en particulier dans un contexte de volatilité des prix mondiaux des matières premières.



CAISSE DE COMPENSATION : UNE RÉFORME QUI SEMBLE PAS ASSEZ EFFICACE

Le Projet de Loi de Finances 2025 présente la Caisse de Compensation comme un levier pour alléger les dépenses publiques et soutenir les ménages vulnérables. Cependant, une analyse plus approfondie révèle que la réduction des subventions semble être une illusion, cachant les véritables défis budgétaires auxquels le Maroc est confronté. La dépendance continue à des subventions massives ne pourra que fragiliser l'économie nationale et limiter les perspectives de réforme durable.

La Caisse de Compensation, un boulet pour les finances publiques?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 annonce un effort de rationalisation des subventions publiques, avec une enveloppe globale de 22,9 milliards de dirhams pour la Caisse de Compensation, destinée principalement au gaz butane, au sucre et à la farine de blé tendre. Pourtant, malgré les déclarations d'intention du gouvernement, cette réforme apparaît insuffisante.

Les 21,8 milliards de dirhams alloués en 2023 pour la subvention du gaz butane témoignent de l'effort considérable consenti pour maintenir les prix à un niveau abordable pour les ménages. Cependant, cette politique coûteuse risque d'entraver la capacité de l'État à libérer des ressources pour des investissements structurants. La baisse prévue à 19,46 milliards de dirhams pour 2025 ne représente qu'une réduction minimale, tandis que les fluctuations des prix internationaux du gaz butane pèsent toujours sur les finances publiques.

Cette réduction annoncée dans le PLF 2025 semble plus symbolique que véritablement transformative. Le rapport sur la compensation montre clairement que les efforts pour contenir la subvention sont contrariés par la volatilité des cours mondiaux du gaz.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”

Ainsi, le gouvernement reste pris dans un cercle vicieux où les ajustements sont dictés par les marchés internationaux,

limitant toute tentative de réforme en profondeur.

Le sucre représente un autre produit critique dans la politique de subvention de l'État. En 2023, la charge de compensation du sucre s'élevait à 4,07 milliards de dirhams, un chiffre illustrant la dépendance marocaine vis-à-vis des importations de sucre brut. Alors que le taux de couverture de la consommation nationale par la production intérieure reste désespérément bas, oscillant entre 16% et 19%, la réforme tarde à se concrétiser. Pour 2025, le gouvernement prévoit une réduction symbolique de la subvention à 3,442 milliards de dirhams, mais cette baisse ne suffira pas à inverser la tendance.

L'enjeu fondamental ici n'est pas simplement de réduire la subvention, mais de repenser l'ensemble de la chaîne de production et d'importation pour réduire la dépendance structurelle du Maroc vis-à-vis des marchés extérieurs. Or, aucune mesure concrète n'est proposée pour résoudre cette problématique. En l'absence d'une stratégie claire pour augmenter la production locale, la subvention du sucre ne peut que peser sur les finances publiques.

La subvention de la farine de blé tendre, élément de base dans l'alimentation des ménages marocains, reste stable autour de 1,344 milliard de dirhams. Malgré cela, l'évolution des cours mondiaux du blé rend cette subvention de plus en plus coûteuse, sans perspective claire de sortie de crise. Là encore, le manque de production nationale de blé contraint l'État à s'appuyer massivement sur des importations, ce qui aggrave la charge de compensation, alors que le Royaume opte pour l'agriculture d'exportation.

En théorie, le gouvernement annonce vouloir cibler les subventions vers les populations les plus vulnérables. Mais en pratique, la Caisse de Compensation continue de subventionner massivement des produits dont la consommation est généralisée, au lieu de se concentrer sur les ménages les plus démunis.

En dépit des affirmations du gouvernement, la Caisse de Compensation demeure un fardeau lourd pour les finances publiques. La rationalisation des dépenses, vantée dans le PLF 2025, ne repose que sur des ajustements mineurs qui ne sauraient répondre aux véritables défis structurels du Maroc. Si la réforme de la compensation doit réussir, elle doit impérativement s'accompagner de politiques agricoles ambitieuses, d'une augmentation de la production locale et d'un recentrage des subventions sur les ménages vulnérables.

En l'état, le projet de loi de finances semble prolonger une dépendance chronique aux subventions, sans offrir de solution efficiente et pérenne pour réduire cette charge pesante. Les montants alloués pour 2025 ne reflètent qu'un ajustement de surface, loin de l'effort de réforme attendu par les observateurs économiques et la société civile.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, comment le gouvernement compte-t-il compenser le ralentissement des Investissements Directs Étrangers (IDE) au Maroc, notamment dans les secteurs clés comme l'aéronautique et l'automobile, face à une économie mondiale fragile ?
2. La croissance mondiale modérée de 3,2 % en 2024 pourrait affecter les prévisions économiques nationales. Quels plans sont mis en place pour protéger l'économie marocaine des effets négatifs de la fragmentation des chaînes d'approvisionnement mondiales ?
3. Les tensions géopolitiques internationales pèsent lourdement sur le commerce global. Comment envisagez-vous de réduire la vulnérabilité de l'économie marocaine aux chocs externes, surtout dans un contexte de conflits en Europe ?
4. Le chômage des jeunes en Chine, un de nos principaux partenaires commerciaux, menace de ralentir leur demande pour nos exportations. Quelles mesures spécifiques comptez-vous adopter pour diversifier les partenaires économiques du Maroc ?
5. Le Projet de Loi de Finances 2025 propose-t-il des dispositions pour répondre aux problèmes structurels de l'industrie nationale, sachant que des pays comme l'Allemagne rencontrent des défis similaires ? Comment s'assurer que ces réformes seront suffisamment ambitieuses pour garantir une vraie relance industrielle ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, le Maroc a montré une résilience économique remarquable en 2023. Comment les réformes économiques en cours permettront-elles de consolider cette résilience face aux risques géopolitiques et climatiques mondiaux ?
2. Les secteurs automobile et aéronautique, piliers de nos exportations, continuent d'attirer la demande mondiale. Comment le PLF 2025 prévoit-il d'accroître les investissements dans ces secteurs pour profiter des perspectives de croissance mondiale modérée ?
3. Vous avez mentionné la diversification sectorielle de notre économie. Quelles nouvelles stratégies seront adoptées pour renforcer cette diversification et maintenir le Maroc dans une position compétitive sur les marchés internationaux en 2025 ?
4. Le PLF 2025 tient compte d'une reprise modérée dans les régions Afrique subsaharienne et MENA. Comment le Maroc pourrait-il exploiter cette reprise pour renforcer ses échanges commerciaux et ses partenariats économiques dans ces régions ?
5. La baisse des taux d'intérêt dans les économies avancées devrait encourager les investissements. Comment le gouvernement envisage-t-il d'utiliser cette opportunité pour stimuler les IDE et soutenir la croissance nationale en 2025 ?



PLF 2025 : La mobilisation du foncier public pour l'investissement au cœur de la stratégie économique

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 du Maroc met un accent particulier sur la gestion et la mobilisation du foncier public en faveur de l'investissement. Ce levier, crucial pour la dynamisation de l'économie nationale, vise à attirer des capitaux et à encourager des projets à fort impact.



Foncier public : trésor caché de la relance économique marocaine ?!

Le foncier public représente une ressource stratégique pour le développement des infrastructures et l'implantation de nouveaux projets d'investissement. Le PLF 2025 ambitionne de maximiser l'utilisation de ce capital foncier afin de répondre aux besoins croissants des investisseurs nationaux et internationaux. L'objectif est d'optimiser l'accessibilité des terrains publics pour soutenir des projets économiques, sociaux et culturels tout en garantissant une gestion efficiente et transparente.

Selon le rapport annexé au PLF 2025, 0,04% des terres publiques disponibles sont effectivement mobilisées pour l'investissement, un chiffre qui met en lumière le potentiel encore largement inexploité du foncier public. Ce pourcentage très faible montre à la fois les limites actuelles de la mobilisation foncière, mais aussi l'immense réservoir de terrains publics disponibles pour stimuler les projets économiques.

Le rapport met également en avant que 97,61% des superficies foncières mobilisées sont allouées à des projets d'investissement économique, couvrant des secteurs stratégiques tels que l'industrie, le tourisme et la logistique. Ce choix reflète la priorité accordée au développement économique, mais il pose la question de la diversification des allocations foncières vers d'autres secteurs.

Par ailleurs, 2,35% des terres mobilisées sont destinées à des projets d'utilité publique non directement économiques, comme les infrastructures sociales (éducation, santé), ce qui souligne la nécessité d'équilibrer entre les impératifs économiques et les besoins sociaux.

La gestion du foncier public reste confrontée à plusieurs obstacles. Les lenteurs administratives et la complexité des procédures d'attribution des terrains publics constituent les principaux freins à une mobilisation efficace. Le rapport mentionne également des problèmes de transparence et des difficultés liées à la valorisation des terrains, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Toutefois, le PLF 2025 prévoit plusieurs réformes importantes pour remédier à ces difficultés. Parmi les mesures phares, l'introduction de mécanismes numériques pour simplifier le processus d'attribution des terrains et garantir une meilleure transparence. L'objectif est d'offrir un cadre plus attractif pour les investisseurs tout en réduisant les délais de traitement des demandes.

Toutefois, le PLF 2025 prévoit plusieurs réformes importantes pour remédier à ces difficultés. Parmi les mesures phares, l'introduction de mécanismes numériques pour simplifier le processus d'attribution des terrains et garantir une meilleure transparence. L'objectif est d'offrir un cadre plus attractif pour les investisseurs tout en réduisant les délais de traitement des demandes.

Ces réformes sont d'autant plus cruciales que le Maroc cherche à attirer davantage d'investissements étrangers dans des secteurs émergents, tels que les énergies renouvelables, l'industrie verte, et les technologies numériques. La mise en place d'une gestion plus agile du foncier public pourrait ainsi permettre de capter ces nouveaux flux de capitaux.

Le PLF 2025 s'inscrit dans une vision à long terme, où le foncier public ne sera plus uniquement un outil de soutien à l'investissement économique, mais également un levier pour le développement territorial équilibré. Le rapport souligne la volonté d'accroître la part des terres publiques dédiées à des projets sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement social et des infrastructures sanitaires. Cela permettra de réduire les inégalités régionales et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

La gestion du foncier public dans le cadre du PLF 2025 constitue un enjeu central pour le développement économique et social du Maroc. Si les réformes annoncées sont mises en œuvre de manière efficace, elles pourraient contribuer à renforcer l'attractivité du pays, à diversifier ses investissements, et à promouvoir un développement inclusif et durable.

PLF 2025 : la mobilisation du foncier public, une réforme inaboutie ?

Le Projet de Loi de Finances 2025 met l'accent sur la mobilisation du foncier public pour soutenir l'investissement et relancer l'économie. Mais au-delà des annonces optimistes, les chiffres et les mécanismes dévoile des obstacles majeurs liés à l'allocation inefficace des terres publiques, à des lenteurs administratives persistantes et à une sous-exploitation d'un potentiel pourtant colossal.

Investissement et foncier public : des promesses optimistes, des actions anodines

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, la mobilisation du foncier public est présentée comme un pilier central pour stimuler les investissements et encourager le développement économique du Maroc. Pourtant, au-delà des annonces, les chiffres montrent que le potentiel du foncier public reste largement sous-exploité. Avec seulement 0,04% des terres publiques effectivement mobilisées pour l'investissement, le constat est sans appel : les réformes prévues n'ont toujours pas réussi à franchir l'étape de l'action concrète.

Si le PLF 2025 met en avant des efforts pour accélérer l'allocation des terres à des projets économiques, force est de constater que les lenteurs administratives et la complexité des procédures d'attribution continuent d'entraver ce processus. Le rapport souligne que 97,61% des surfaces foncières mobilisées sont allouées à des projets économiques dans des secteurs stratégiques comme l'industrie, le tourisme et la logistique. Cependant, cette concentration sur des projets à visée économique néglige souvent les besoins sociaux et régionaux urgents, comme les infrastructures de santé et d'éducation, qui ne représentent que 2,35% des terres mobilisées. Une telle répartition

met en lumière un déséquilibre qui pourrait exacerber les disparités régionales et sociales.

Les annonces du PLF 2025 occultent également une question cruciale : pourquoi le foncier public, pourtant présenté comme une ressource clé pour relancer l'économie, est-il encore si peu valorisé ?

Avec seulement 0,04% des terres mobilisées pour l'investissement, on est bien loin d'une utilisation optimale de ce patrimoine public. Ce chiffre révèle une inaction inquiétante et une incapacité à capitaliser sur un levier pourtant stratégique.

Le gouvernement semble prisonnier de lourdeurs bureaucratiques et d'une gestion inefficace, qui pourraient empêcher l'exploitation de cette ressource pour financer des projets d'envergure.

Le PLF 2025 promet des réformes pour moderniser et simplifier la gestion du foncier public, notamment à travers l'introduction de mécanismes numériques pour améliorer la transparence et la rapidité des procédures d'attribution. Si l'idée semble séduisante sur le papier, il reste à prouver que ces réformes seront effectivement mises en œuvre et, surtout, qu'elles auront l'impact voulu. La numérisation seule ne suffira pas à pallier les opacités et blocages administratifs qui minent depuis des années la gestion du foncier public au Maroc.

De plus, le rapport met en exergue un manque de valorisation adéquate des terrains,

en particulier dans les zones rurales et périphériques. Le potentiel de ces régions, pourtant crucial pour une répartition équitable des projets de développement, est largement ignoré. Les politiques actuelles semblent se concentrer sur les grandes agglomérations et les secteurs à fort rendement, oubliant que le Maroc est aussi composé

de territoires ruraux qui nécessitent une attention particulière.

Le gouvernement marocain doit revoir sa stratégie si l'objectif est réellement de faire du foncier public un levier de croissance.

“
Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité
”

Accorder la priorité aux secteurs économiques comme l'industrie, le tourisme et la logistique est important, mais cela ne doit pas se faire au détriment des projets d'utilité publique. L'éducation, la santé et les logements sociaux, des droits consacrés par la constitution, sont des secteurs névralgiques qui, eux aussi, nécessitent une mobilisation accrue des terres publiques. Ignorer ces priorités revient à hypothéquer la dimension sociale du développement économique.

Alors que le Maroc cherche à attirer davantage d'investissements étrangers, notamment dans des secteurs émergents comme les énergies renouvelables et l'industrie verte, une gestion plus efficace et inclusive du foncier public est indispensable pour garantir l'attractivité du pays et favoriser un développement territorial équilibré.

Le PLF 2025 affiche des ambitions louables pour la mobilisation du foncier public, mais il est encore loin d'atteindre les résultats escomptés. Avec une mobilisation aussi faible des terres disponibles, et un accent mis presque exclusivement sur des projets économiques, le gouvernement marocain néglige des pans entiers de la société et de l'économie. Si les réformes proposées ne sont pas rapidement mises en œuvre, le potentiel du foncier public restera un trésor caché et inexploité, incapable de véritablement contribuer à la relance économique et au développement social du pays.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

- Madame la Ministre, avec seulement 0,04 % des terres publiques mobilisées pour l'investissement, comment expliquez-vous l'inefficacité des réformes dans l'allocation du foncier public, alors que cette ressource est censée être un levier central pour stimuler l'économie ?
- Le PLF 2025 promet de moderniser et de numériser la gestion du foncier public, mais les lourdeurs administratives persistent. Comment comptez-vous surmonter ces blocages bureaucratiques qui ralentissent considérablement l'attribution des terres à des projets économiques stratégiques ?
- 97,61 % des terres publiques mobilisées sont allouées à des projets économiques, mais seulement 2,35 % concernent des secteurs comme l'éducation et la santé. Comment justifiez-vous ce déséquilibre, alors que les besoins sociaux et régionaux urgents sont souvent négligés ?
- Le rapport souligne un manque de valorisation des terrains ruraux et périphériques, qui représentent un potentiel crucial pour un développement équilibré. Quelles sont les mesures spécifiques envisagées pour mieux exploiter ces territoires et éviter une concentration excessive sur les grandes agglomérations ?
- Le gouvernement ambitionne d'attirer des investissements étrangers dans des secteurs comme les énergies renouvelables, mais sans une réforme rapide et efficace du foncier public, ces ambitions risquent d'être compromises. Comment assurez-vous que les réformes promises seront mises en œuvre rapidement et efficacement pour garantir l'attractivité du Maroc à l'international ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

- Madame la Ministre, le PLF 2025 met en avant la mobilisation du foncier public comme levier de croissance économique. Pouvez-vous préciser les mesures concrètes que le gouvernement met en place pour surmonter les obstacles administratifs et accélérer l'allocation de ces terres aux projets d'investissement stratégiques ?
- La numérisation des procédures d'attribution des terres publiques est l'une des réformes annoncées. Comment le gouvernement compte-t-il garantir que cette modernisation améliorera effectivement la transparence et réduira les délais administratifs, afin d'optimiser l'utilisation de cette ressource précieuse ?
- 97,61 % des terres publiques mobilisées sont allouées à des projets économiques, alors que seulement 2,35 % concernent des infrastructures sociales comme la santé et l'éducation. Quelles actions le gouvernement prévoit-il pour rééquilibrer cette répartition et répondre aux besoins sociaux tout en maintenant un dynamisme économique ?
- Le potentiel des zones rurales et périphériques reste sous-exploité. Quelles mesures spécifiques sont envisagées pour valoriser ces territoires et s'assurer qu'ils bénéficient pleinement de la mobilisation du foncier public, afin de réduire les disparités régionales ?
- Dans un contexte où le Maroc cherche à attirer des investissements étrangers, notamment dans des secteurs comme les énergies renouvelables, comment le gouvernement prévoit-il de renforcer la gestion du foncier public afin de rendre le pays plus attractif tout en garantissant un développement territorial équilibré et inclusif ?



TVA, ciment et taxe carbone : les nouvelles fiscales du PLF 2025

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, tel qu'il a été présenté avant les amendements, propose des ajustements fiscaux significatifs, notamment en ce qui concerne la TVA, la taxe sur le ciment, et l'introduction d'une nouvelle taxe sur le carbone (CO₂). Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à renforcer les recettes fiscales de l'État tout en encourageant une économie plus respectueuse de l'environnement et plus équitable.

Réforme de la TVA

Le gouvernement poursuit la réforme de la TVA, qui est un levier fiscal majeur pour l'État. L'objectif principal de cette réforme est de rendre la taxe plus progressive et équitable. Actuellement, la TVA au Maroc est perçue comme étant complexe et parfois inéquitable, en raison des multiples taux qui varient selon les secteurs et les types de produits.

Dans le cadre du PLF 2025, le gouvernement vise à simplifier le système de TVA en réduisant les exonérations qui nuisent à la neutralité de la taxe et en harmonisant les taux applicables. Par ailleurs, il est envisagé d'élargir l'assiette de la TVA afin de générer des recettes supplémentaires pour financer les dépenses publiques croissantes, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

L'un des aspects critiques de cette réforme concerne l'élimination progressive de certaines exonérations sectorielles et la rationalisation des taux réduits, tout en maintenant des taux préférentiels pour les biens de première nécessité afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.

Augmentation de la taxe sur le ciment

La taxe sur le ciment, un produit clé pour l'industrie de la construction, fait également l'objet d'une augmentation dans le PLF 2025. Cette hausse s'inscrit dans une double logique : augmenter les recettes fiscales tout en incitant à une utilisation plus rationnelle des ressources dans le secteur de la construction, souvent critiqué pour son impact environnemental.

L'industrie du ciment, particulièrement gourmande en énergie, est l'une des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre. En augmentant cette taxe, le gouvernement cherche non seulement à augmenter les recettes fiscales, mais aussi à encourager des pratiques de construction plus durables et plus respectueuses de l'environnement. Cette mesure, très attendue, s'inscrit dans l'engagement du Maroc à respecter ses obligations internationales en matière de



lutte contre le changement climatique, notamment en termes de coûts, ce qui soulève des préoccupations quant à l'accessibilité au logement, surtout pour les ménages à revenus modestes.

Introduction de la taxe sur le carbone (CO₂)

La grande nouveauté du PLF 2025 est l'introduction d'une taxe sur le carbone. Cette mesure, très attendue, s'inscrit dans l'engagement du Maroc à respecter ses obligations internationales en matière de lutte contre le changement climatique,

dans le cadre de l'Accord de Paris. La taxe carbone vise à pénaliser les activités fortement émettrices de CO₂, en incitant les entreprises et les industries à adopter des pratiques plus vertes et à réduire leur empreinte carbone.

Le gouvernement espère, par cette nouvelle taxe, non seulement générer des recettes fiscales supplémentaires, mais aussi encourager les entreprises à investir dans des technologies plus propres et à réduire leurs émissions. L'objectif est de créer un cadre plus durable et de soutenir la transition énergétique du pays.

Toutefois, cette taxe sur le carbone risque d'avoir un impact sur certains secteurs économiques clés, notamment l'industrie lourde, les transports, et l'agriculture, qui devront ajuster leurs modèles de production pour rester compétitifs. Il sera crucial pour le gouvernement d'accompagner ces secteurs à travers des incitations à l'innovation et à l'adoption de technologies vertes.

Les mesures fiscales proposées dans le cadre du PLF 2025 montrent une volonté claire du gouvernement de renforcer les recettes publiques tout en promouvant une économie plus respectueuse de l'environnement.

La réforme de la TVA, l'augmentation de la taxe sur le ciment et l'introduction d'une taxe sur le carbone sont des initiatives qui témoignent d'une approche équilibrée entre la nécessité de financer les besoins croissants de l'État et la transition vers une économie plus durable. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures devra être soigneusement suivie pour éviter des répercussions négatives sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises marocaines.

PLF 2025 : L'INVESTISSEMENT DURABLE AU DÉTRIMENT DES CLASSES POPULAIRES

La proposition du gouvernement de réformer la fiscalité marocaine avec des ajustements tels que la taxe carbone et l'augmentation de la taxe sur le ciment suscite un débat essentiel. Ces mesures, bien qu'ambitieuses sur le papier, manquent de considération pour les impacts réels sur les ménages et les secteurs clés de l'économie, notamment dans un contexte déjà tendu par la crise.

TVA, ciment et taxe carbone : La face cachée des nouvelles mesures fiscales

Le gouvernement marocain a dévoilé un projet ambitieux de réforme fiscale dans son Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, avec des ajustements portant sur la TVA, la taxe sur le ciment et l'introduction d'une nouvelle taxe sur le carbone. Ces initiatives, présentées comme des leviers pour renforcer les recettes fiscales et favoriser une économie plus durable, cachent pourtant des effets potentiellement négatifs pour une large partie de la population et de l'économie marocaine.

La réforme de la TVA, présentée comme un effort de simplification et d'équité. Cependant, en réalité, cette réforme pourrait accroître les inégalités fiscales en affectant directement les produits de consommation courante. Bien que le gouvernement ait prévu de maintenir des taux préférentiels pour les biens de première nécessité, l'élargissement de l'assiette de la TVA, mentionné dans les documents du PLF, pourrait inévitablement toucher une plus grande partie des ménages à revenu moyen et faible. L'augmentation des prix de certains biens et services,

actuellement exonérés ou soumis à des taux réduits, risque de peser lourdement sur le budget des familles marocaines.

Au lieu de concentrer les efforts sur une réforme de la fiscalité indirecte qui touche uniformément tous les citoyens, une meilleure option aurait été de renforcer la fiscalité directe, en ciblant les contribuables les plus aisés. En effet, une fiscalité plus progressive permettrait de limiter l'impact sur les classes les plus modestes, tout en générant des recettes importantes.

La hausse de la taxe sur le ciment, qui vise à encourager des pratiques de construction plus écologiques, est un autre point fort de la réforme. Cependant, ce qui n'est pas suffisamment abordé, c'est l'impact que cette mesure aura sur le secteur de la construction et, par extension, sur l'accessibilité au logement. En augmentant les coûts de production pour les entreprises de construction, cette taxe risque d'entraîner une hausse significative des prix de l'immobilier, un secteur déjà en difficulté.



Les ménages à revenu modeste, qui peinent déjà à accéder à la propriété, pourraient voir leurs rêves de devenir propriétaires s'éloigner davantage.

Plutôt que d'augmenter les taxes sur des matières premières essentielles, des subventions aux constructions écologiques ou des incitations pour utiliser des matériaux de construction durables auraient permis d'encourager la transition sans freiner la croissance du secteur.

L'introduction d'une taxe sur le carbone, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser l'innovation verte, semble être une initiative nécessaire dans le contexte de la transition énergétique mondiale. Toutefois, l'impact sur les secteurs clés tels que l'industrie, les transports et l'agriculture doit être examiné de près. Ces secteurs, déjà confrontés à des défis de compétitivité, pourraient être lourdement affectés par cette taxe, ce qui pourrait avoir des répercussions en cascade sur les prix des produits et services offerts aux consommateurs.

De plus, il convient de se demander si les entreprises disposent réellement des moyens pour adopter des technologies vertes dans un délai aussi court. Plutôt que de pénaliser immédiatement les secteurs polluants, le gouvernement devrait offrir des incitations financières ou techniques pour aider ces industries à s'adapter progressivement aux nouvelles normes environnementales.

Bien que les réformes proposées dans le PLF 2025 traduisent une volonté de modernisation fiscale, elles risquent d'aggraver les inégalités sociales et de freiner la compétitivité de certains secteurs. Des ajustements sont nécessaires pour rendre ces réformes à la fois durables et équitables, tout en protégeant les citoyens marocains les plus vulnérables.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”



Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurai posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, comment justifiez-vous une réforme de la TVA qui risque d'aggraver les inégalités fiscales en touchant directement les ménages à revenu moyen et faible, notamment par l'élargissement de l'assiette de la TVA ?
2. La hausse de la taxe sur le ciment risque d'entraîner une augmentation des prix de l'immobilier, rendant l'accès au logement encore plus difficile pour les ménages modestes. Ne craignez-vous pas que cette mesure freine davantage l'accès à la propriété pour une grande partie des Marocains ?
3. L'introduction d'une taxe carbone, bien que nécessaire pour la transition énergétique, ne risque-t-elle pas d'alourdir les charges des secteurs déjà en difficulté, tels que l'industrie et l'agriculture, impactant ainsi la compétitivité de notre économie ?
4. Au lieu de pénaliser les secteurs polluants avec une taxe carbone, pourquoi ne pas avoir proposé des incitations pour encourager une transition progressive vers des technologies vertes, sans compromettre l'équilibre économique des entreprises marocaines ?
5. Ne pensez-vous pas que la réforme de la fiscalité directe, en augmentant la contribution des ménages les plus aisés, aurait été une alternative plus juste que l'actuelle réforme de la TVA, qui risque de pénaliser les classes populaires et moyennes ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurai posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, la réforme de la TVA vise à simplifier et harmoniser la fiscalité. Pouvez-vous expliquer comment cette réforme contribuera à renforcer les recettes fiscales tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables ?
2. La hausse de la taxe sur le ciment est présentée comme un levier pour encourager des pratiques de construction plus écologiques. Comment le gouvernement compte-t-il accompagner le secteur de la construction pour minimiser l'impact sur l'accessibilité au logement, tout en respectant les objectifs écologiques ?
3. L'introduction d'une taxe carbone est un pas important vers la transition énergétique. Quelles mesures d'accompagnement sont prévues pour aider les entreprises à s'adapter à cette nouvelle réalité, tout en renforçant leur compétitivité sur le marché international ?
4. La transition vers une économie verte est un défi mondial. Comment le gouvernement envisage-t-il de concilier cette transition avec la protection des secteurs économiques clés comme l'agriculture et l'industrie, touchés par la taxe carbone ?
5. La réforme fiscale dans le PLF 2025 ambitionne de moderniser l'économie marocaine. Quels seront les principaux bénéfices attendus pour les citoyens et les entreprises marocaines à moyen et long terme grâce à cette réforme ?

WEB RADIO DES MAROCAINS DU MONDE

ويب راديو مغاربة العالم

+750.000 AUDITEURS PAR MOIS | ÉMISSIONS, PODCASTS & MUSIC

DISPONIBLE SUR
Google Play



SCAN ME!

R212
L212j

UN NOUVEAU RECORD : L'INVESTISSEMENT PUBLIC FIXÉ À 340 MILLIARDS DE DIRHAMS

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 du Maroc établit un nouveau record avec une enveloppe dédiée à l'investissement public atteignant 340 milliards de dirhams. Ce montant représente une augmentation significative, confirmant la priorité du gouvernement marocain à renforcer l'infrastructure du pays et à stimuler la croissance économique à travers un soutien massif aux secteurs stratégiques. Cet effort d'investissement s'inscrit dans une dynamique de continuité, visant à renforcer les fondations d'un développement durable et inclusif.

Un investissement pour renforcer les infrastructures

Les 340 milliards de dirhams alloués sont répartis entre plusieurs ministères et établissements publics, avec une priorité accordée à des domaines tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, et la transition énergétique. Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports reçoit ainsi plus de 87 milliards de dirhams, tandis que le ministère de la Santé et de la Protection sociale bénéficie d'une allocation de 32 milliards de dirhams.

Ces investissements montrent l'importance accordée à l'amélioration des services publics essentiels et à la modernisation du pays. Le secteur de la transition énergétique et du développement durable est également un bénéficiaire clé, traduisant l'engagement du Maroc envers la durabilité environnementale et la transition verte.

Parmi les ministères les plus dotés, celui de l'Équipement et de l'Eau se voit attribuer plus de 19 milliards de dirhams, ce qui souligne l'accent



mis sur le développement des infrastructures hydrauliques et routières. Ce volet est essentiel dans le cadre des efforts du gouvernement pour lutter contre les effets du changement climatique et garantir la résilience des régions face aux pénuries d'eau.

Toutefois, cet ambitieux programme d'investissement doit être pris avec précaution, surtout en ce qui concerne les chiffres. La gestion des finances publiques nécessite une rigueur constante pour éviter tout risque de surendettement.

En parallèle, il est crucial que ces investissements soient utilisés de manière efficace et transparente, afin d'éviter les gaspillages et d'optimiser les bénéfices pour l'ensemble de la population. Le gouvernement devra également surveiller les indicateurs macroéconomiques, en particulier en matière de croissance et de déficit, pour s'assurer que ces dépenses n'alourdissent pas la dette publique à long terme.

L'impact de ces investissements sera particulièrement visible au niveau régional, avec des efforts ciblés pour réduire les disparités entre les territoires. Les régions les plus défavorisées devraient bénéficier d'une part importante de cet effort budgétaire, notamment dans le cadre des politiques d'inclusion sociale et de développement rural. L'objectif est clair : générer de l'emploi, améliorer les conditions de vie et soutenir la croissance des régions à potentiel sous-exploité.

Le PLF 2025 marque une étape importante dans le développement économique du Maroc.

Cependant, la vigilance reste de mise pour s'assurer que ces investissements massifs se traduisent par des résultats tangibles pour la population, tout en préservant la stabilité financière du pays.

340 milliards : Une gestion publique sous surveillance

L'annonce d'un investissement public record de 340 milliards de dirhams semble prometteuse, mais cet effort n'échappe pas aux critiques. En examinant de près les secteurs visés et les objectifs affichés, plusieurs lacunes émergent. L'efficacité des dépenses publiques et la répartition équitable des fonds laissent planer le doute sur l'impact réel de cet investissement sur le développement du Maroc.

Un budget d'investissement colossal, mais pour quels résultats ?

Le gouvernement marocain a annoncé, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025, un record historique de 340 milliards de dirhams d'investissement public. Si cet effort semble signaler un engagement en faveur de la croissance économique et de l'amélioration des infrastructures, un examen plus attentif révèle des failles importantes. Certes, l'allocation des ressources aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la transition énergétique est cruciale, mais la répartition réelle des fonds et la gestion des priorités soulèvent des interrogations.

Le PLF 2025 présente une répartition impressionnante des fonds, notamment 87 milliards pour l'éducation nationale et 32 milliards pour la santé.



Ces chiffres sont flatteurs sur le papier, mais ils doivent être replacés dans un contexte où ces secteurs sont depuis longtemps sous-financés. En dépit de ces montants conséquents, la question de l'efficacité dans l'utilisation de ces fonds se pose.

Le gouvernement, dans sa volonté d'attirer les éloges, met de côté un aspect essentiel : l'impact à long terme de cet investissement massif sur la dette publique. Le Maroc, déjà confronté à un endettement préoccupant, pourrait voir sa situation s'aggraver si ces fonds ne sont pas gérés avec rigueur. La nécessité de surveiller les indicateurs macroéconomiques tels que la croissance et le déficit, mais cet avertissement semble être relégué au second plan face à l'annonce triomphante des montants records alloués.

En investissant massivement sans un plan clair de retour sur investissement, le risque est de creuser le déficit budgétaire à un point critique.

La transition énergétique et le développement durable, bien qu'essentiels, nécessitent une approche plus ciblée, avec des investissements qui doivent être en termes de montants alloués.

“ Analyse, 5 questions de l'opposition et 5 questions de la majorité ”

mesurés à l'aune de leur impact réel, et non pas simplement

Alors que l'annonce de ce budget monumental pourrait être perçue comme un effort vers un développement inclusif, il est essentiel de rappeler que la gestion transparente et efficace de ces fonds n'est pas garantie.

La corruption, les gaspillages, et les retards dans la mise en œuvre des projets ont historiquement affaibli l'impact des investissements publics au Maroc. Les grandes annonces doivent s'accompagner d'une meilleure gouvernance et d'une reddition des comptes pour que les citoyens puissent réellement bénéficier des promesses faites.

En définitive, si le gouvernement se félicite de ce record d'investissement, les Marocains doivent rester vigilants quant à la réelle efficacité de ces dépenses. Le pays ne peut se permettre de répéter les erreurs du passé, où des investissements colossaux n'ont pas toujours apporté les résultats escomptés.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, comment expliquez-vous que malgré l'annonce d'un investissement public record de 340 milliards de dirhams, les régions les plus vulnérables continuent de souffrir de disparités en matière d'accès aux infrastructures essentielles, notamment dans les zones rurales ?
2. Le PLF 2025 annonce des montants conséquents pour l'éducation et la santé, mais compte tenu de la sous-finance chronique de ces secteurs, comment garantissez-vous que ces fonds seront efficacement utilisés pour répondre aux vrais besoins sur le terrain ?
3. L'endettement public du Maroc est déjà préoccupant. Ne pensez-vous pas que cet investissement massif risque de creuser encore davantage le déficit budgétaire sans véritable plan de retour sur investissement ?
4. Au vu des retards récurrents et des gaspillages dans la mise en œuvre des projets, quelles garanties pouvez-vous fournir quant à la transparence et à la gestion efficace des fonds alloués dans le cadre de ce PLF 2025 ?
5. Pourquoi le budget alloué à des secteurs vitaux tels que la transition énergétique et les infrastructures hydrauliques reste-t-il insuffisant, alors que le Maroc fait face à des défis urgents comme les sécheresses récurrentes et la transition vers des énergies propres ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, avec un budget record de 340 milliards de dirhams d'investissement public, quelles mesures concrètes votre ministère met-il en place pour assurer que cet investissement contribue directement à la relance économique et à la réduction des inégalités régionales ?
2. L'éducation et la santé figurent parmi les priorités de ce PLF 2025. Pouvez-vous détailler comment ces investissements vont transformer ces secteurs et améliorer l'accès aux services publics pour les citoyens ?
3. La transition énergétique est une priorité pour le développement durable. Pouvez-vous expliquer comment les investissements alloués à ce secteur vont contribuer à une transition rapide et efficace vers les énergies renouvelables ?
4. Dans le cadre de cet effort massif, comment le gouvernement prévoit-il de surveiller et d'assurer la transparence dans la gestion de ces fonds pour éviter les erreurs du passé en matière de retards et de gaspillages ?
5. Le PLF 2025 affiche une vision ambitieuse pour le Maroc. Comment le gouvernement prévoit-il de concilier cette ambition avec la gestion prudente de la dette publique, tout en soutenant la croissance économique ?



Réforme de l'IR : un pas audacieux, mais le gouvernement pouvait-il faire plus ?

Un contexte économique contraignant

Le gouvernement marocain, fidèle à sa parole, a déployé des réformes fiscales majeures malgré un contexte économique délicat et une pression sociale grandissante. En pleine conjoncture marquée par la lente reprise post-pandémique, la hausse des coûts de l'énergie et la demande croissante en services publics, l'exécutif a tout de même réussi à réformer l'Impôt sur les Sociétés (IS), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), et maintenant l'Impôt sur le Revenu (IR). Toutefois, la question mérite d'être posée : pouvait-il faire plus ?

Le climat économique actuel est loin d'être favorable aux réformes ambitieuses. La croissance reste modérée, en partie due à la conjoncture mondiale défavorable et aux défis internes liés à l'emploi, à l'éducation, et aux infrastructures. De plus, la demande sociale pèse lourdement sur les finances publiques, avec des programmes d'aide sociale coûteux mais nécessaires pour maintenir la cohésion sociale. Dans ce cadre, les marges de manœuvre du gouvernement étaient limitées.

Après la réforme de l'IS, qui visait à renforcer l'équité fiscale et la compétitivité des entreprises, et celle de la TVA, qui tendait à harmoniser et simplifier ce mécanisme de collecte, la réforme de l'IR se concentre sur l'allègement de la charge fiscale des ménages. En modifiant les tranches d'imposition et en augmentant les déductions fiscales pour les charges familiales et les dépenses sociales, le gouvernement a cherché à redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne tout en étendant la base des contribuables.



Ces réformes sont salutaires, mais restent modérées dans leur portée, principalement en raison des contraintes budgétaires. Chaque réforme doit trouver un équilibre délicat entre la réduction des déficits publics et la satisfaction des besoins des citoyens. Ce double objectif limite nécessairement l'ampleur des ajustements.

En théorie, il était envisageable que le gouvernement aille plus loin, par exemple en réduisant de manière plus substantielle les taux d'imposition pour relancer la consommation. Cependant, cela aurait creusé le déficit budgétaire et mis en péril la stabilité financière du pays, surtout dans un contexte où les dépenses publiques augmentent fortement pour financer la couverture médicale généralisée, les projets d'infrastructures et la transition énergétique.

De plus, la réforme aurait pu inclure des mesures plus incisives pour taxer davantage les grandes fortunes ou les secteurs très lucratifs, comme celui des technologies, mais cela aurait risqué de décourager les investissements privés. La réforme de l'IR est donc un compromis entre la nécessité de stimuler la croissance et l'impératif de maintenir une trajectoire fiscale soutenable.

Le gouvernement a fait preuve d'une certaine audace en menant cette réforme de l'IR malgré les vents contraires économiques. Toutefois, la question de savoir s'il pouvait faire davantage reste légitime. Face à un contexte de ralentissement économique et à des attentes sociales élevées, des réformes plus profondes pourraient encore être nécessaires à moyen terme pour soutenir la relance économique tout en garantissant une plus grande justice fiscale.



PLF 2025 : Impôt sur le Revenu en baisse

Après la réforme de l'IS et de le TVA, le gouvernement propose sa réforme sur IR

La refonte de l'Impôt sur le Revenu (IR) dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 met en lumière une réforme majeure visant à alléger la pression fiscale sur la classe moyenne tout en élargissant la base des contribuables. La réforme se concentre principalement sur l'équité fiscale, la simplification des procédures et l'amélioration de la transparence dans le calcul de l'impôt, tout en cherchant à renforcer l'inclusion fiscale.

Cinq milliards de DH rendus aux revenus des ménages

Le système fiscal marocain, et en particulier l'IR, a longtemps été critiqué pour son manque de progressivité et son impact disproportionné sur les revenus moyens. La réforme annoncée dans le PLF 2025 s'inscrit dans une volonté de rééquilibrer ce poids fiscal tout en préservant les recettes de l'État, nécessaires au financement des infrastructures et des services publics. Ce projet de refonte répond également à l'évolution du marché du travail, notamment avec la montée en puissance du travail indépendant, des petites entreprises et du secteur informel.

L'objectif premier de la réforme est de rendre l'IR plus juste en ajustant les tranches d'imposition pour mieux refléter les niveaux de revenu actuels. Il s'agit également d'une tentative de lutter contre l'évasion fiscale en élargissant la base des contribuables, tout en facilitant les démarches pour les contribuables honnêtes.

La réforme de l'IR dans le cadre du PLF 2025 propose plusieurs mesures significatives :



L'une des principales mesures est la redéfinition des tranches d'imposition, avec une baisse du taux pour les revenus modestes et moyens. Cela vise à réduire la charge fiscale des ménages de la classe moyenne, qui ont été parmi les plus touchés par la pression fiscale ces dernières années.

Des déductions supplémentaires pour les charges familiales, les frais de scolarité, et les dépenses de santé sont prévues, offrant ainsi une plus grande souplesse aux ménages pour déclarer leurs charges réelles. Cette mesure devrait également inciter à une plus grande transparence fiscale.

La réforme introduit des mécanismes simplifiés de calcul de l'IR pour les travailleurs indépendants et les petites entreprises, en particulier dans le secteur informel. L'objectif est de les intégrer progressivement dans le système fiscal formel, tout en leur fournissant des incitations fiscales pour régulariser leur situation.

Des mesures strictes sont prévues pour lutter contre l'évasion fiscale, notamment par un renforcement des contrôles et une modernisation des outils numériques permettant un meilleur suivi des déclarations fiscales.

Cette refonte de l'IR est perçue comme une étape essentielle pour renforcer la justice fiscale. En allégeant la charge sur la classe moyenne, tout en élargissant la base fiscale, l'État espère relancer la consommation intérieure, dynamiser les investissements privés et améliorer le climat social. Cependant, cette réforme pose également des défis, notamment en ce qui concerne la mise en place des mécanismes de contrôle et de régulation nécessaires pour éviter les abus et assurer une mise en œuvre fluide des nouvelles règles.

La refonte de l'IR proposée dans le PLF 2025 illustre une volonté politique de moderniser le système fiscal, tout en veillant à préserver l'équilibre entre les exigences budgétaires de l'État et la justice sociale.

Ainsi, le gouvernement propose d'introduire les mesures suivantes :

Le relèvement de la première tranche du barème relative au revenu net exonéré de 30.000 dirhams à 40.000 dirhams, ce qui va permettre d'exonérer tous les revenus salariaux inférieurs à 6.000 dirhams par mois ;

La révision des autres tranches du barème, afin de les élargir et de réduire leur taux d'imposition, se traduisant par une réduction de ces taux allant jusqu'à 50% ;

La réduction du taux marginal du barème précité de 38% à 37%.

Il est également proposé de relever le seuil d'application de la retenue à la source sur les revenus fonciers de 30.000 à 40.000 dirhams.

Il est proposé d'augmenter le montant annuel de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des charges de famille de 360 à 500 dirhams par personne à charge.

De ce fait, le plafond annuel de cette réduction sera relevé de 2.160 dirhams à 3.000 dirhams, en maintenant ainsi le bénéfice de cette réduction pour six (6) personnes à charge.

Actuellement, l'indemnité de stage mensuelle brute plafonnée à 6.000 dirhams, versée au stagiaire lauréat de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle ou titulaire d'un baccalauréat, par les entreprises du secteur privé, est exonérée pour une période de 24 mois.

L'exonération précitée est accordée dans les conditions suivantes :

les stagiaires doivent être inscrits à l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) régie par la loi n° 51-99 ;

le même stagiaire ne peut bénéficier deux fois de cette exonération ;

l'employeur doit s'engager à procéder au recrutement définitif d'au moins 60% desdits stagiaires.

Il est proposé d'élargir le bénéfice de l'exonération précitée à tous les stagiaires, au titre de l'indemnité de stage mensuelle brute plafonnée à 6.000 dirhams versée à ces stagiaires pour une période de douze (12) mois.

Il est également proposé de prévoir qu'en cas de recrutement du stagiaire dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, le salaire mensuel brut plafonné à dix mille (10.000) dirhams versé bénéficie de l'exonération de l'impôt pour une période douze (12) mois.

IPour régime d'impôt sur le revenu au titre des revenus fonciers

Il est proposé de permettre l'option à l'imposition de ces revenus au taux libératoire de 20% avec possibilité de bénéficier de la dispense de la déclaration annuelle du revenu global pour lesdits revenus.

Actuellement, les particuliers titulaires de revenus fonciers dont le montant brut est égal ou supérieur à 120.000 dirhams sont soumis à l'impôt sur le revenu aux taux du barème progressif, dans le cadre de leur déclaration du revenu global en fin d'année après imputation, le cas échéant, de la retenue à la source opérée au cours de l'année concernée au taux non libératoire 15%.

Création d'une nouvelle catégorie de revenus imposables en matière d'impôt sur le revenu

Il est proposé de créer une nouvelle catégorie de revenus imposables à l'impôt sur le revenu pour appréhender tous les revenus et gains imposables ne se rattachant pas aux cinq catégories de revenus existantes. Cette nouvelle catégorie concerne les revenus suivants :

les revenus évalués dans le cadre de la procédure de l'examen de l'ensemble de la situation fiscale des personnes physiques dont la source n'a pas été justifiée ;

les gains de jeux de hasard en argent ou en nature, quelle que soit leur forme ;

les revenus et gains divers provenant des opérations lucratives qui ne se rattachent pas à une autre catégorie de revenus.



Il est également proposé d'instituer l'obligation d'opérer une retenue à la source au taux libératoire de 30% pour :

les personnes qui versent les gains de jeux de hasard précités ;

et pour les établissements de crédit et organismes assimilés ou toute autre personne intervenant dans le paiement des gains de jeux de hasard par internet (en ligne).

Révision du traitement fiscal des rachats de retraites complémentaires dont les cotisations n'ont pas été déduites.

Il est proposé de conditionner le bénéfice de l'exonération des prestations servies au terme des contrats de retraite complémentaire, dont les cotisations n'ont pas été déduites, par l'obligation de conclure ces contrats pour une durée égale au moins à huit (8) ans.

Il est également proposé de clarifier les modalités d'imposition des prestations relatives auxdits contrats et celles relatives aux contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, servies avant l'expiration de ladite durée de huit (8) ans.

De même, il est proposé de consacrer qu'en cas de décès ou d'invalidité de la personne concernée, il n'est pas tenu compte du délai précité,

à l'instar de ce qui est prévu dans certains plans d'épargne à long terme.

Clarification du principe d'imposition des profits fonciers réalisés dans le cadre de la procédure d'expropriation par voie de fait

Dans le cadre de la clarification et l'amélioration de la lisibilité des textes fiscaux, il est proposé de clarifier le principe d'imposition des profits fonciers réalisés suite à l'expropriation par voie de fait (الاعتداء المادي) ou suite à tout autre transfert de propriété par une décision judiciaire ayant force de la chose jugée.

Cette mesure consacre le principe d'équité fiscale, en cas de transfert de la propriété d'un bien immobilier, quelle que soit la procédure de ce transfert (acte ou jugement) et ce, afin d'éviter les divergences d'interprétation et le contentieux.

A ce titre, il convient de signaler que le transfert de propriété suite à une décision judiciaire porte, en plus de l'expropriation pour cause d'utilité publique et par voie de fait, sur d'autres cas, telles que la préemption, la vente de sefqa (بيع الصفقة) et la vente aux enchères publiques (la saisie, la sortie de l'indivision), etc.

Par ailleurs, il est proposé d'instituer l'obligation d'opérer une retenue à la source sur les indemnités versées par les personnes intervenant dans le paiement desdites indemnités, avec possibilité d'imputer le montant retenu à la source sur l'impôt exigible et avec droit à restitution.



PLF 2025 : Quand la baisse des impôts devient un credo patronal sans fin

Les revendications des entreprises marocaines : vers une fiscalité toujours plus légère ?

Les discussions autour du projet de loi de finances 2025 révèlent une constante dans les demandes des patrons marocains : une réduction des impôts et des taxes, un plaidoyer qui ne semble pas faiblir. La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) continue d'insister sur des mesures visant à alléger le poids fiscal sur les entreprises, tout en soutenant une série de réformes stratégiques dans divers secteurs. Mais cette quête incessante de baisse d'impôts est-elle véritablement bénéfique pour l'économie marocaine, ou expose-t-elle à des risques de déséquilibre fiscal ?

La principale demande de la CGEM concerne la réduction progressive de l'impôt sur le revenu (IR), avec un objectif clair : atteindre un taux marginal de 35 % d'ici 2027. La question qui se pose alors est celle de la répartition des bénéfices d'une telle réforme. Si les grandes entreprises semblent bénéficier directement de ces réductions, qu'en est-il des PME, qui constituent pourtant une part importante du tissu économique marocain ? Cette baisse de l'IR serait-elle véritablement inclusive, ou risquerait-elle d'accentuer les écarts économiques



En parallèle, la CGEM propose d'étendre le plafond d'exonération des indemnités de licenciement à 2 millions de dirhams pour les employés de plus de 50 ans. Cette mesure vise à offrir une protection sociale accrue aux travailleurs, tout en rendant les entreprises plus compétitives sur le marché du travail.

Cependant, la question des inégalités subsiste : cette exonération ne bénéficierait-elle qu'à une frange minoritaire de travailleurs, ceux déjà bien rémunérés, au détriment de la majorité ?

L'une des propositions les plus intéressantes de la CGEM concerne l'introduction d'une taxe écologique fondée sur le principe du "pollueur-payeur". À première vue, cette mesure semble répondre aux préoccupations environnementales croissantes. Toutefois, la mise en œuvre d'une

telle taxe, limitée à cinq secteurs pour une phase de test, peut paraître insuffisante face aux enjeux climatiques. De plus, remplacer cette taxe par des prélèvements existants comme la taxe intérieure de consommation (TIC) pourrait diluer son impact réel, réduisant ainsi la portée de cette soi-disant « fiscalité verte ».

Au-delà de cette taxation, la CGEM propose à long terme un système d'échange de quotas d'émissions (SEQE), une initiative ambitieuse sur le papier, mais qui nécessite une régulation stricte pour éviter tout effet pervers. Serions-nous en train de créer un marché de l'environnement, où polluer devient une question de moyens financiers plutôt que de conscience écologique ?

Les propositions de la CGEM ne s'arrêtent pas à la fiscalité générale. Elles touchent également à la simplification

du paiement de l'impôt sur les sociétés (IS), à la révision de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou encore à la révision des droits de douane dans certains secteurs stratégiques. Ces mesures visent à améliorer la compétitivité des entreprises marocaines, mais leur portée reste incertaine. L'exemple de la réduction des droits de douane sur les batteries de stockage d'électricité, de 40 % à 2,5 %, semble bénéfique pour la transition énergétique. Toutefois, la capacité des entreprises locales à tirer pleinement parti de ces baisses tarifaires reste sujette à caution.

Dans le secteur agroalimentaire, la CGEM propose de réduire la TVA sur les produits de l'agro-industrie, une mesure qui pourrait stimuler la demande locale.

Néanmoins, il est légitime de se demander si cette réduction profitera réellement aux consommateurs ou si elle se traduira simplement par des marges supplémentaires pour les entreprises. La suppression de la TVA sur les commissions des intermédiaires dans le secteur des assurances pourrait également favoriser ce secteur, mais sans impact direct sur les assurés.

Réduire les taxes à tout prix : au risque de déséquilibrer les finances publiques ?

Si les propositions de la CGEM cherchent avant tout à rendre l'économie marocaine plus compétitive, il convient de s'interroger sur les répercussions à long terme d'une telle politique fiscale.

En effet, la réduction des recettes fiscales pourrait fragiliser les finances publiques, dans un contexte où l'État doit également faire face à des dépenses croissantes pour financer des infrastructures et des services publics.

Le dilemme est donc clair : comment concilier compétitivité des entreprises et équilibre budgétaire ?

Finalement, derrière ces revendications récurrentes pour « toujours moins d'impôts », ne se cache-t-il pas un risque de désengagement progressif de l'État dans des secteurs clés de l'économie et du social ? Il est essentiel de s'interroger sur les priorités à long terme pour le développement économique du pays, afin de ne pas sacrifier l'équité fiscale au profit d'intérêts à court terme.



IR 2025 : Un effort limité dans un contexte crucial

Analyse, 5 questions de l'opposition et 5 questions de la majorité

Une réforme qui ne répond pas aux véritables défis

La réforme de l'impôt sur le Revenu (IR) comme une démarche audacieuse ? Toutefois, en y regardant de plus près, il est évident que cette réforme manque de profondeur et de cohérence. L'argument avancé par le gouvernement, expliquant que le contexte économique limitait ses marges de manœuvre, n'est qu'une excuse pour éviter de prendre des décisions difficiles. Si le contexte post-pandémie et la pression sociale sont réels, cela ne justifie pas l'approche timide de l'exécutif. Au contraire, ce sont précisément dans ces périodes que des réformes structurelles profondes devraient être mises en œuvre pour rétablir une réelle justice fiscale et répondre aux besoins sociaux croissants.

Le principal point à retenir de cette réforme est que la baisse des taux d'imposition vise à redonner du pouvoir d'achat aux ménages. Cela semble être une solution simple à un problème complexe. Mais en réalité, cette réduction est dérisoire face à l'inflation galopante et la stagnation des salaires. Ce n'est pas avec quelques dirhams supplémentaires que la classe moyenne verra un véritable changement dans son quotidien. La réforme se contente de redistribuer quelques miettes sans adresser les vrais problèmes de fond : la lutte contre les inégalités croissantes et la concentration des richesses.

En outre, l'extension de la base des contribuables, présentée comme un avantage, reste problématique.



Alors que les classes populaires sont de plus en plus taxées, les grandes fortunes et les entreprises du secteur technologique, par exemple, échappent à une fiscalité adaptée à leurs gains exponentiels. Il aurait été plus judicieux d'introduire des mesures progressives, taxant davantage les secteurs les plus lucratifs, et non de chercher à élargir une base de contribuables déjà étouffée par les impôts indirects et les taxes diverses.

L'argument du déficit budgétaire, mis en avant pour justifier l'absence de réformes plus radicales, ne tient pas. Comme le montre le Projet de Loi de Finances 2025, le gouvernement consacre des montants faramineux à des projets qui auraient pu être réévalués pour libérer des ressources en faveur d'une réforme fiscale plus juste. Le budget alloué à certains ministères, sans retombées claires sur le quotidien des citoyens, aurait pu être redistribué pour financer des mesures audacieuses, telles que la création d'un impôt sur les grandes fortunes, ou un meilleur encadrement des niches fiscales qui bénéficient principalement aux plus riches.

Enfin, la réforme ne prend pas suffisamment en compte les enjeux à long terme, notamment en matière de transition énergétique ou de modernisation des infrastructures. Certes, la stabilité financière est essentielle, mais celle-ci ne peut se faire au détriment de l'équité et de la justice sociale. En manquant de vision, le gouvernement rate une opportunité historique de réformer en profondeur la fiscalité marocaine pour qu'elle soit réellement au service du développement durable et de la cohésion sociale.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, ne pensez-vous pas que cette réforme de l'IR, en se limitant à des baisses d'impôts symboliques, ne fait qu'accentuer les inégalités sociales au lieu de les réduire, notamment en épargnant les grandes fortunes et les entreprises technologiques ?
2. Comment justifiez-vous l'élargissement de la base des contribuables, touchant surtout les classes populaires déjà étouffées par les impôts indirects, alors que les plus riches continuent de bénéficier de niches fiscales avantageuses ?
3. Alors que le contexte économique exige des réformes structurelles profondes, pourquoi votre gouvernement n'a-t-il pas saisi l'opportunité de mettre en place un impôt sur les grandes fortunes ou de mieux encadrer les niches fiscales ?
4. Vous invoquez le déficit budgétaire pour limiter l'ampleur des réformes, mais n'aurait-il pas été plus judicieux de réévaluer certains projets non essentiels pour financer une réforme fiscale plus équitable ?
5. La réforme que vous proposez n'intègre pas suffisamment les enjeux de long terme comme la transition énergétique ou la modernisation des infrastructures. Comment comptez-vous corriger ce manque de vision dans les futures réformes fiscales ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la ministre, la réforme de l'IR est une étape importante pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages. Comment comptez-vous renforcer cet effort dans les prochaines années pour maximiser l'impact de cette baisse d'impôts sur la classe moyenne ?
2. La stabilité financière du pays est une priorité pour votre gouvernement. Pouvez-vous nous expliquer comment cette réforme de l'IR contribue à maintenir cet équilibre tout en offrant des avantages aux contribuables ?
3. Le contexte économique actuel impose des choix difficiles. Quelles autres mesures fiscales comptez-vous introduire pour continuer à soutenir les ménages sans compromettre la stabilité budgétaire de l'État ?
4. Cette réforme vise à élargir la base des contribuables. Comment prévoyez-vous de rendre cette extension plus progressive et plus juste, afin de ne pas pénaliser les foyers à revenus modestes ?
5. Votre réforme s'inscrit dans une démarche de justice fiscale. Pouvez-vous préciser comment vous comptez poursuivre cette voie pour réduire les inégalités économiques tout en garantissant une croissance durable à long terme ?



36 000 postes créés pour 2025 : L'administration publique face au défi du renouvellement

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 aborde la question des ressources humaines sous plusieurs angles stratégiques, en mettant un accent particulier sur l'efficacité et l'optimisation des postes publics. Ce rapport démontre une vision claire visant à aligner les besoins en main-d'œuvre dans la fonction publique avec les objectifs budgétaires et économiques du pays, tout en cherchant à améliorer la gestion des talents dans les secteurs clés.

Création de 36 000 nouveaux postes

Le PLF 2025 prévoit une rationalisation des concours pour l'accès aux postes publics. En 2025, le nombre de concours publiés reste stable, avec une ouverture de postes modulée en fonction des priorités stratégiques du gouvernement. Le rapport met en lumière un équilibre entre le nombre de concours organisés et les postes ouverts, indiquant une volonté de maîtriser les coûts tout en assurant la couverture des besoins critiques des différents ministères.

Les chiffres révèlent une moyenne ajustée de postes ouverts par concours, ce qui témoigne d'une approche ciblée de recrutement, où chaque poste est évalué selon sa contribution potentielle aux objectifs de développement national. Cette stratégie vise à éviter le gaspillage des ressources financières



et à garantir que les recrutements s'alignent avec les priorités nationales.

Le PLF 2025 s'inscrit également dans une dynamique d'amélioration des compétences au sein de la fonction publique.

Un effort considérable est consenti pour recruter des experts via des appels à candidatures spécifiques, favorisant ainsi l'apport de compétences spécialisées dans des secteurs de pointe. Cela est particulièrement pertinent dans les domaines liés aux réformes économiques et sociales, où des expertises externes sont parfois indispensables pour atteindre les objectifs fixés.

Le recours à des experts permet de répondre aux besoins immédiats du pays en matière de savoir-faire tout en maîtrisant les coûts associés à la formation de nouveaux fonctionnaires

sur des compétences hautement techniques. Cela reflète une volonté d'accélérer la modernisation de l'administration marocaine en y intégrant des talents externes dans des postes stratégiques.

Un des points forts du PLF 2025 est son engagement à maîtriser la masse salariale publique. Le rapport souligne l'importance d'une gestion rigoureuse des effectifs afin de contenir les dépenses liées aux salaires, tout en assurant une allocation optimale des ressources humaines.

Cette politique vise à maintenir un équilibre budgétaire tout en favorisant une administration plus agile et efficace.

Le PLF 2025 prévoit une répartition plus équilibrée des postes, en tenant compte des départs à la retraite et des besoins urgents dans certains secteurs comme l'éducation, la santé et la justice.

Une attention particulière est accordée à la gestion des recrutements afin de garantir que chaque nouveau fonctionnaire contribue à améliorer la qualité des services publics.

En somme, le PLF 2025 aborde la question des ressources humaines avec une approche pragmatique, visant à équilibrer la maîtrise des coûts avec la nécessité de doter l'administration marocaine des compétences requises pour soutenir ses ambitions de développement. Grâce à une meilleure gestion des concours publics, un recours ciblé aux experts et une maîtrise de la masse salariale, le gouvernement cherche à optimiser ses ressources tout en garantissant un service public efficace et de qualité.

Les nouveaux postes de recrutement par département

Le PLF 2025 prévoit une création de 36 000 nouveaux postes de recrutement dans la fonction publique, répartis entre différents ministères et secteurs. Parmi les secteurs prioritaires :

- Ministère de l'Éducation : Environ 12 000 postes seront créés pour répondre aux besoins croissants en enseignants et personnel pédagogique, dans le cadre de la réforme éducative visant à améliorer la qualité de l'enseignement.
- Ministère de la Santé : Ce secteur bénéficiera de 8 000 nouveaux postes, afin de renforcer les équipes médicales, notamment dans les régions les plus démunies en termes d'infrastructures de santé.
- Ministère de la Justice : Un total de 3 000 postes sera ouvert pour soutenir les réformes en matière de justice et de droits humains.
- Ministère de l'Intérieur : Avec une allocation de 5 000 nouveaux postes, ce département vise à renforcer les effectifs de sécurité et de gestion territoriale.

- Autres ministères : Environ 8 000 postes sont prévus pour d'autres secteurs, y compris l'agriculture, les finances, et les infrastructures.

Les départs à la retraite

Le rapport du PLF 2025 souligne également que plus de 15 000 fonctionnaires partiront à la retraite d'ici la fin de l'année, répartis comme suit :

- Ministère de l'Éducation : Près de 7 000 départs à la retraite, ce qui nécessite un renouvellement important des effectifs pour éviter un déficit en enseignants.
- Ministère de la Santé : Environ 3 000 départs, notamment dans les rangs du personnel médical et paramédical, exigeant une attention particulière pour maintenir un service de qualité.
- Ministère de la Justice : Près de 1 500 départs, impactant principalement les magistrats et le personnel administratif.
- Ministère de l'Intérieur : 2 000 départs, touchant principalement les forces de sécurité et la gestion des administrations locales.
- Autres ministères : Les 1 500 départs restants concernent des fonctions administratives et techniques dans divers départements.

Ces chiffres permettent de mieux comprendre l'ampleur des ajustements en matière de ressources humaines dans la fonction publique marocaine, et soulignent la nécessité d'une gestion proactive des départs pour éviter une surcharge des services publics tout en assurant le transfert de compétences.



Ressources humaines : le PLF 2025 manque-t-il de vision à long terme ?

Le PLF 2025 prévoit la création de 36 000 nouveaux postes dans la fonction publique marocaine, principalement dans des secteurs critiques comme la santé, l'éducation et la justice. Cependant, cette politique de recrutement, bien qu'importante, semble répondre uniquement à des besoins immédiats sans véritable vision à long terme. Il est crucial de s'interroger sur la capacité de cette stratégie à répondre aux défis structurels et à garantir une administration publique moderne et efficiente.

Administration publique : vers un simple remplacement des effectifs

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 propose la création de 36 000 nouveaux postes dans l'administration publique, mettant en avant une approche visant à moderniser et renforcer les effectifs dans des secteurs clés comme l'éducation, la santé, et la justice. Cependant, en prenant un angle critique et en tenant compte des défis persistants, on peut se demander si ces mesures sont réellement suffisantes pour répondre aux besoins structurels de l'administration marocaine.

Bien que la création de 36 000 postes soit une avancée notable, elle semble avant tout être une réponse à des besoins immédiats plutôt qu'à une stratégie de long terme. Le ministère de l'Éducation, par exemple, recevra environ 12 000 nouveaux enseignants, mais cela ne fait que compenser les 7 000 départs à la retraite attendus cette année. Dans d'autres secteurs, tels que la santé et la justice, les nouveaux postes visent également à

“
Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité
”

comblent des vides laissés par des départs à la retraite. Cette gestion de l'effectif ressemble davantage à une course pour maintenir le statu quo qu'à un véritable effort pour anticiper les futurs besoins démographiques et sociétaux.

En réalité, la planification à long terme est essentielle pour éviter de recruter simplement pour combler des manques ponctuels. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, une approche plus audacieuse visant à réduire les ratios élèves/enseignant, améliorer la qualité des infrastructures scolaires, et promouvoir la formation continue des enseignants serait bien plus transformative que de se concentrer uniquement sur le recrutement.

Le PLF 2025 met en évidence les 15 000 départs à la retraite prévus d'ici la fin de l'année, soulignant ainsi la nécessité de renouveler les effectifs. Cependant, ce renouvellement pourrait être perçu comme une occasion manquée d'introduire de nouvelles idées et méthodes de gestion publique.



Plutôt que de se contenter de remplacer les fonctionnaires partants par de nouveaux, une véritable refonte de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique serait nécessaire pour optimiser les performances des équipes en place.

Cela pourrait inclure des réformes dans la mobilité interne, la formation continue, et l'introduction de nouvelles compétences liées à la digitalisation des services publics. Cette approche garantirait que le personnel recruté soit en phase avec les besoins d'une administration moderne, prête à relever les défis d'une société marocaine en pleine mutation.

Le PLF 2025 met l'accent sur la rationalisation des concours, en modulant les ouvertures de postes en fonction des priorités du gouvernement. Si la maîtrise des coûts est évidemment nécessaire, cette approche pourrait cependant être trop restrictive et risquer d'entraver la flexibilité de l'administration publique à répondre aux besoins urgents, notamment dans les régions rurales et enclavées.

Le ministère de la Santé, par exemple, créera 8 000 nouveaux postes, mais cela reste insuffisant pour combler les 3 000 départs dans un secteur déjà en souffrance, notamment dans les zones reculées.

L'accent mis par le PLF sur la maîtrise de la masse salariale reflète une volonté d'éviter l'envolée des dépenses publiques. Pourtant, ce souci de rationalisation budgétaire pourrait freiner l'ambition d'améliorer les services publics. À vouloir trop limiter la croissance de la masse salariale, l'État risque de ne pas allouer suffisamment de ressources aux secteurs critiques comme la santé ou la justice, où des recrutements massifs sont nécessaires pour maintenir un service de qualité.

Le recours à des experts externes via des appels à candidature spécifiques, bien qu'il soit présenté comme un outil d'optimisation, risque également de créer une administration à deux vitesses, où les experts externes, souvent mieux rémunérés, prennent le pas sur des fonctionnaires de carrière. Cela pourrait nuire à la cohésion interne et à l'efficacité à long terme des services publics.

Si le PLF 2025 marque une avancée en matière de gestion des ressources humaines, il semble prioriser des mesures à court terme et privilégier la rationalisation budgétaire aux dépens d'une approche globale et ambitieuse de modernisation de l'administration publique. Les défis actuels du secteur public marocain nécessitent une réponse plus audacieuse, avec une révision en profondeur des processus de recrutement, de formation, et de gestion des ressources humaines, plutôt qu'un simple remplacement des postes vacants.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurai posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances **Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurai posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances**

1. Madame la Ministre, bien que 36 000 nouveaux postes soient prévus, ne pensez-vous pas que cette mesure est davantage une réponse à des besoins ponctuels, comme les départs à la retraite, plutôt qu'une réelle stratégie à long terme pour moderniser l'administration publique ?
 2. Le PLF 2025 semble se concentrer sur la rationalisation des recrutements. Cette approche ne risque-t-elle pas de freiner les besoins urgents dans des secteurs critiques comme la santé, en particulier dans les zones rurales où le manque de personnel est criant ?
 3. Avec 15 000 départs à la retraite d'ici la fin de l'année, comment justifiez-vous l'absence d'une réforme structurelle de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique pour introduire des nouvelles compétences et moderniser l'administration, au lieu de simplement remplacer les fonctionnaires partants ?
 4. La maîtrise de la masse salariale est un objectif louable, mais cela ne risque-t-il pas de limiter les investissements nécessaires dans des secteurs comme la santé et la justice, où des recrutements massifs sont cruciaux pour maintenir un service de qualité ?
 5. En introduisant des experts externes pour certaines missions, ne risquez-vous pas de créer une administration à deux vitesses, où ces experts mieux rémunérés prennent le pas sur les fonctionnaires de carrière, ce qui pourrait nuire à la cohésion interne et à l'efficacité à long terme des services publics ?
1. Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer comment la hausse de 18,47 % des recettes fiscales, tout en augmentant la pression fiscale, contribuera à financer des projets stratégiques essentiels pour le développement du pays, notamment dans les infrastructures et les services publics ?
 2. La politique fiscale du PLF 2025 prévoit une augmentation de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés. Comment le gouvernement entend-il utiliser ces recettes supplémentaires pour soutenir les entreprises, en particulier les PME, et stimuler l'innovation et l'emploi dans le contexte post-pandémie ?
 3. L'augmentation de la TVA, bien que critiquée, vise à soutenir la consommation intérieure et les investissements publics. Quelles mesures d'accompagnement sont envisagées pour protéger les ménages à faibles revenus et atténuer les impacts sur leur pouvoir d'achat, afin de maintenir un équilibre entre relance économique et justice sociale ?
 4. La hausse des taxes sur les produits énergétiques et les tabacs semble nécessaire pour renforcer les capacités budgétaires de l'État. Pouvez-vous détailler comment cette augmentation s'inscrit dans une vision plus large de transition énergétique et de santé publique, et comment elle pourrait à long terme bénéficier aux citoyens marocains ?
 5. La politique protectionniste concernant les droits de douane, avec une hausse de 35,7 %, est un choix stratégique pour soutenir l'industrie locale. Comment cette stratégie s'intègre-t-elle dans la vision du gouvernement de renforcer la souveraineté économique du Maroc tout en attirant des investisseurs étrangers dans un environnement commercial mondialisé ?
-

PLF 2025 : Performances globales des SEGMA

Le PLF 2025 pour les SEGMA met en avant des performances contrastées pour l'année 2024.



Performances globales des SEGMA en 2024

Le rapport des Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA) du Projet de Loi de Finances 2025 met en lumière les résultats financiers impressionnants de l'année 2024. Les SEGMA, qui fonctionnent de manière autonome en termes de gestion budgétaire, ont connu une année marquée par une augmentation significative de leurs recettes propres et une meilleure exécution de leur budget.

En 2024, le total des charges des SEGMA a atteint 5,265 milliards de dirhams, répartis entre des dépenses d'exploitation représentant 59,30% et des investissements à hauteur de 23,91%. Ces charges montrent une gestion prudente des ressources, avec une priorité claire accordée au fonctionnement quotidien des services publics.

Les SEGMA ont enregistré des résultats financiers solides en 2024, avec des recettes globales de 6,464 milliards de dirhams, dépassant ainsi les prévisions initiales de 127,86%.

Cette performance est largement attribuable à une forte augmentation des recettes propres, qui ont atteint 2,423 milliards de dirhams, soit 176,41% des prévisions initiales. Cette croissance exceptionnelle démontre une meilleure efficacité dans la gestion des services et la génération de revenus autonomes;

En parallèle, les subventions d'exploitation et d'investissement, bien que toujours importantes, ont légèrement baissé par rapport aux prévisions, atteignant 95,98% de celles-ci. Cela reflète un effort pour réduire progressivement la dépendance des SEGMA vis-à-vis du budget de l'État, tout en renforçant leur autonomie financière.

Le secteur de la santé continue de dominer les dépenses des SEGMA en 2024, avec un total de 2,609 milliards de dirhams alloués à l'exploitation et à l'investissement. Les recettes propres dans ce secteur ont explosé, atteignant 197,25% des prévisions, avec un montant de 1,573 milliard de dirhams.

Ces chiffres soulignent l'efficacité.

accrue des services de santé, qui génèrent désormais une part croissante de leurs propres revenus.

L'éducation, y compris la formation professionnelle et la formation des cadres, a également bénéficié d'une attention particulière avec une allocation de 638 millions de dirhams. Cependant, le taux de recouvrement des recettes propres reste plus modeste à 64,89%, bien que les résultats financiers se soient améliorés par rapport aux années précédentes.

Malgré des résultats encourageants dans certains secteurs, d'autres SEGMA continuent de rencontrer des difficultés à couvrir leurs dépenses par leurs propres recettes. Le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime, par exemple, affiche un taux de recouvrement des dépenses de 39,34%, bien en deçà des attentes.

Cela souligne les défis auxquels ce secteur est confronté pour générer des revenus autonomes et atteindre l'autosuffisance financière.

En revanche, le secteur des infrastructures économiques présente un meilleur bilan, avec un taux de recouvrement de 168,98% pour les recettes propres, bien au-delà des prévisions initiales. Cependant, l'exécution des investissements dans ce domaine reste faible, avec seulement 28,12% des prévisions réalisées

Cela indique des lacunes dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure, qui devront être corrigées en 2025 pour maximiser l'impact des investissements publics.

Le PLF 2025 pour les SEGMA met en avant des performances contrastées pour l'année 2024. Si certains secteurs, comme la santé, connaissent une croissance remarquable et une amélioration de leur gestion financière, d'autres, comme l'agriculture, peinent encore à générer suffisamment de recettes propres pour couvrir leurs dépenses. La réduction progressive des subventions est un signe positif d'autonomisation des SEGMA, mais il reste des défis à relever, notamment en matière d'investissement dans les infrastructures. Le défi pour 2025 sera de poursuivre cette dynamique positive tout en améliorant l'efficacité dans les secteurs moins performants, afin de garantir une meilleure gestion des ressources publiques.

Pour l'année 2025, les SEGMA (Services de l'État Gérés de Manière Autonome) s'inscrivent dans une continuité budgétaire marquée par une gestion prudente mais ambitieuse.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 prévoit des ajustements visant à améliorer la performance de ces services, en se concentrant sur la réduction de la dépendance aux subventions publiques tout en renforçant les recettes propres.

Répartition des charges et des ressources en 2025

Les prévisions pour 2025 montrent une légère augmentation des charges totales des SEGMA, avec un accent particulier mis sur l'exploitation plutôt que l'investissement. La répartition entre ces deux composantes reste majoritairement en faveur de l'exploitation, qui absorbe environ 59,30% des charges totales, contre 23,91% pour l'investissement

En termes de ressources, les recettes propres continueront de jouer un rôle majeur dans le financement des SEGMA, avec une augmentation attendue des excédents reportés. Le PLF 2025 prévoit une montée en puissance de la capacité des SEGMA à autofinancer leurs activités grâce à leurs revenus internes. Les recettes propres devraient ainsi atteindre un niveau similaire, voire supérieur à celui de 2023, représentant une part encore plus importante du budget global.

Secteurs prioritaires : santé, éducation et infrastructures

D'autre part, l'Égypte, premier importateur mondial de blé, prévoit une hausse de 1,6 % de ses importations, alimentant ainsi la demande globale. L'Algérie, malgré les annonces optimistes de récoltes record, est également en négociation pour acheter d'importantes quantités de blé. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale a rapidement fait grimper les prix, créant une pression supplémentaire pour les pays importateurs comme le Maroc.

Cette situation pourrait avoir des répercussions directes sur le pouvoir d'achat des Marocains. L'inflation, déjà préoccupante, pourrait s'aggraver si le coût du pain, aliment de base, venait à augmenter. Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour limiter l'impact de cette hausse des prix, la question demeure : jusqu'à quand ces subventions pourront-elles protéger les consommateurs ? Le Maroc, en tant qu'importateur net de blé, se trouve dans une position délicate face à cette envolée des prix qui pourrait perdurer si les conditions climatiques et les tensions géopolitiques persistent.

En 2025, la santé et l'éducation restent des priorités budgétaires pour les SEGMA. Le domaine de la santé verra une allocation de 2,6 milliards de dirhams, tandis que l'éducation, y compris la formation professionnelle et la formation des cadres, devrait bénéficier de 638 millions de dirhams

Ces montants reflètent l'engagement du gouvernement à renforcer les services publics tout en réduisant progressivement leur dépendance aux subventions.

Le secteur des infrastructures économiques, quant à lui, continue de bénéficier de ressources importantes, bien que le taux d'exécution des investissements en 2023 ait été faible. Pour 2025, l'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'investissement, particulièrement dans des domaines stratégiques comme le transport et les infrastructures hydrauliques, où une meilleure gestion est nécessaire pour maximiser l'impact des fonds

Cependant, tous les secteurs ne sont pas en croissance. Le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime, par exemple, reste un secteur où les SEGMA peinent à générer des recettes propres. En 2025, des efforts seront nécessaires pour améliorer la performance de ces SEGMA, notamment en augmentant les recettes autonomes et en optimisant les dépenses d'investissement.

En somme, 2025 s'annonce comme une année de consolidation pour les SEGMA, avec un focus sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses et la génération de recettes propres. Le défi sera de maintenir une gestion rigoureuse des ressources tout en maximisant l'impact des services rendus, afin de répondre aux besoins croissants de la population marocaine

PLF 2025 : une autonomie financière des SEGMA encore loin de la réalité

Les SEGMA, censés représenter l'autonomisation financière de l'État, sont loin d'incarner l'exemplarité affichée dans le Projet de Loi de Finances 2025. Derrière les chiffres flatteurs, une analyse plus approfondie révèle une gestion inefficace des ressources publiques et une dépendance chronique aux subventions qui démontre l'échec des ambitions affichées.

Alors que les SEGMA affichent des chiffres en apparence élogieux pour l'année 2024, ces performances doivent être analysées avec une grande prudence.

En effet, les résultats financiers de ces services censés fonctionner de manière autonome sont marqués par de nombreuses faiblesses qui remettent en cause la réalité de leur prétendue réussite.

Le total des recettes des SEGMA en 2024, évalué à 6,464 milliards de dirhams, semble impressionnant. Cependant, cette augmentation des recettes est surtout le fruit d'une gestion ponctuelle et d'une conjoncture favorable dans des secteurs comme la santé, où les recettes propres ont atteint 197,25% des prévisions.

Mais cette croissance masque des fragilités structurelles, notamment l'incapacité de nombreux SEGMA à générer des recettes propres suffisantes pour se passer des subventions publiques. Le rapport sur les SEGMA accompagnant le PLF 2025 montre bien que les SEGMA sont encore loin d'être financièrement indépendants, puisque 95,98% des subventions prévues ont été mobilisées en 2024.

En matière d'investissements, les faiblesses sont encore plus accrues. Malgré les besoins criants en infrastructures, seuls 23,91% des dépenses des SEGMA ont été orientés vers l'investissement, un chiffre largement insuffisant pour permettre une modernisation durable des services publics.

Cette carence dans l'allocation des ressources est particulièrement visible dans le secteur des infrastructures économiques, où à peine 28,12% des projets d'investissements ont été réalisés. Comment justifier une telle inertie quand les ressources semblent pourtant disponibles ?

Le secteur agricole et de la pêche maritime, quant à lui, reste à la traîne avec un taux de recouvrement de seulement 39,34%. Cette contre-performance met en lumière les difficultés structurelles que rencontrent ces SEGMA à atteindre l'autonomie financière. Comment peut-on parler d'une gestion réussie quand un secteur aussi stratégique ne réussit pas à financer la totalité de ses propres opérations et continue de dépendre de l'État pour survivre ?

Il est évident que les SEGMA peinent à atteindre l'autonomie promise, en dépit des chiffres affichés. Si la santé et les infrastructures économiques connaissent des hausses temporaires des recettes, d'autres secteurs, essentiels à l'économie du pays, continuent de dépendre des subventions publiques.

“
Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité
”

Cette dépendance chronique, loin de diminuer, remet en question la viabilité à long terme des SEGMA et révèle l'inefficacité des réformes initiées pour leur permettre de fonctionner de manière indépendante. Le véritable problème se situe dans la difficulté à transformer les ressources disponibles en investissements structurants.

Le manque d'exécution des projets d'infrastructure en 2024 est un signe inquiétant pour l'avenir. Sans une gestion efficace des projets et des investissements, les SEGMA continueront à afficher des résultats financiers en trompe-l'œil, masquant les failles d'un système mal conçu.

Il est urgent de repenser la stratégie des SEGMA pour 2025 et au-delà, en adoptant une approche plus rigoureuse de la gestion des ressources publiques. La fausse illusion d'autonomisation financière et de gestion réussie ne doit pas faire oublier les défaillances qui compromettent l'efficacité de ces entités publiques.



Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, comment expliquez-vous l'incapacité des SEGMA à atteindre une véritable autonomie financière, malgré les réformes annoncées, alors que 95,98 % des subventions publiques ont été mobilisées en 2024 ?
2. Le rapport montre que seulement 23,91 % des dépenses des SEGMA ont été allouées à l'investissement. Pourquoi un secteur aussi stratégique pour la modernisation des services publics continue-t-il à être négligé sur ce point crucial ?
3. Malgré l'augmentation des recettes propres dans certains secteurs comme la santé, comment justifiez-vous que des domaines essentiels, tels que l'agriculture et la pêche maritime, continuent de dépendre massivement de l'État avec un taux de recouvrement de seulement 39,34 % ?
4. Les projets d'infrastructure des SEGMA n'ont été réalisés qu'à 28,12 % en 2024. Comment le gouvernement entend-il redresser la situation et garantir une meilleure exécution des projets, alors que les ressources semblent disponibles ?
5. Le gouvernement parle de réussite dans la gestion des SEGMA, mais les fragilités structurelles sont évidentes. Quels sont les plans concrets pour remédier à cette dépendance chronique aux subventions publiques et garantir une vraie modernisation des SEGMA ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, les SEGMA ont réalisé une augmentation des recettes propres impressionnante en 2024. Comment le gouvernement prévoit-il de capitaliser sur cette dynamique pour accélérer leur transition vers l'autonomie financière ?
2. Bien que des secteurs comme la santé aient largement dépassé les prévisions de recettes, quelles mesures sont prévues pour renforcer les performances dans les secteurs plus fragiles, comme l'agriculture et la pêche maritime, afin de les rendre financièrement autonomes ?
3. Avec seulement 23,91 % des dépenses des SEGMA consacrées aux investissements, comment le PLF 2025 compte-t-il redresser la situation et assurer une modernisation durable des infrastructures et services publics ?
4. Les projets d'infrastructure des SEGMA peinent à se concrétiser, malgré des ressources disponibles. Quelles mesures de suivi et de gestion des projets seront mises en place pour garantir une exécution plus rigoureuse et améliorer les taux de réalisation ?
5. La dépendance aux subventions publiques reste un enjeu pour de nombreux SEGMA. Quelles stratégies à moyen et long terme sont envisagées pour les rendre plus performants et moins dépendants du soutien de l'État tout en continuant à fournir des services de qualité ?



Comptes Spéciaux : L'arme secrète du Maroc pour des projets XXL en 2025

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) : Un levier stratégique pour le développement économique et social

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont des instruments essentiels dans la gestion des finances publiques marocaines. Ils permettent à l'État de financer des projets spécifiques, d'assurer une flexibilité dans la gestion des crises et des investissements stratégiques, tout en gardant une certaine autonomie par rapport au budget général. Les CST sont notamment utilisés pour financer des actions urgentes, comme la gestion des catastrophes naturelles, et des politiques sectorielles prioritaires.

Des comptes d'affectation spéciale pour des projets clés

En 2024, les comptes d'affectation spéciale (CAS), la catégorie la plus importante des CST, ont enregistré des recettes totales de 316,26 milliards de dirhams (MMDH). Ces recettes sont réparties comme suit :

- 116,08 MMDH proviennent des recettes propres (fiscales et autres produits affectés),
- 49,84 MMDH des versements du budget général,
- 150,35 MMDH du solde reporté de 2023

Ces comptes d'affectation spéciale permettent de financer des projets spécifiques dans des domaines tels que le développement territorial, la protection sociale, et la promotion de l'investissement. Par exemple, le Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale a joué un rôle crucial dans le cadre de la généralisation de la protection sociale, un chantier prioritaire de l'État;

Dépenses des comptes d'affectation spéciale en 2024

Les dépenses totales des CAS pour 2024 se sont élevées à 136,19 MMDH, une augmentation par rapport aux 115,22 MMDH en 2023. Cette hausse s'explique par une intensification des investissements publics dans plusieurs secteurs stratégiques, comme l'infrastructure, le soutien à l'emploi, et le développement rural

Les dépenses des CAS ont été principalement imputées sur des comptes gérés par les ministères clés :

- 40 % des dépenses ont été réalisées par le Ministère de l'Économie et des Finances,
- 35 % par le Ministère de l'Intérieur,
- 5 % par le Ministère de l'Agriculture



Les comptes d'affectation spéciale : des outils de financement ciblés

Pour 2025, les comptes d'affectation spéciale (CAS) restent les principaux instruments des CST. Ils financent des projets spécifiques dans des domaines prioritaires tels que :

- Le développement territorial (avec le Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions),
- La protection sociale (à travers le Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale),
- Les infrastructures (via le Fonds spécial routier et d'autres CAS dédiés).

Les prévisions pour 2025 montrent une stabilisation des recettes totales des CST, avec une priorité donnée aux recettes propres afin de réduire la dépendance vis-à-vis des versements du budget général. Le solde reporté des années précédentes sera également utilisé pour financer des projets en cours, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de l'infrastructure.

Les priorités en matière de dépenses

En 2025, les dépenses des CAS devraient continuer à croître, avec un accent particulier sur l'investissement public. Les principaux secteurs d'intervention incluront :

- La lutte contre les effets des catastrophes naturelles, notamment avec un soutien accru aux régions touchées par des phénomènes climatiques extrêmes.
- La promotion de l'emploi, avec des fonds alloués à des programmes de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois, particulièrement pour les jeunes.
- Le renforcement des infrastructures, avec des investissements massifs dans les secteurs routiers, agricoles et de l'eau.

Le PLF 2025 prévoit que le Fonds de promotion des investissements jouera un rôle clé pour attirer des investissements privés, un axe central pour stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois

Gestion prudente et augmentation des soldes reportés

Le solde à reporter à la fin de 2025 sera un indicateur important de la gestion budgétaire prudente du gouvernement.

En 2024, les CST ont déjà permis de dégager un solde reporté de 180,07 MMDH, et ce montant pourrait encore augmenter en 2025 si la gestion des ressources reste aussi rigoureuse. Cela offrira au gouvernement une marge de manœuvre pour financer des projets futurs ou faire face à des imprévus

En 2025, les Comptes Spéciaux du Trésor continueront de jouer un rôle central dans la stratégie de développement du Maroc. Avec un accent mis sur l'investissement public, la protection sociale, et la gestion des crises, les CST permettront d'assurer une utilisation optimisée des ressources financières du pays.

La stabilité des recettes et la gestion prudente des dépenses garantiront que le Maroc puisse poursuivre ses efforts de développement économique tout en maintenant sa résilience face aux crises potentielles.



LES CST : DES INVESTISSEMENTS SOUS-UTILISÉS OU MAL EXÉCUTÉS !



“
Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité
”

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), présentés comme une solution miracle pour les grands projets au Maroc, dissimulent en réalité des inefficacités chroniques dans la gestion budgétaire et des résultats loin d'être à la hauteur des ambitions proclamées. Derrière la façade de flexibilité et d'autonomie vantée par le gouvernement, se cachent des retards dans l'exécution des investissements et une dépendance persistante aux excédents reportés, qui ne font que masquer les faiblesses structurelles des politiques publiques.

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST), censés être un levier stratégique pour les investissements au Maroc, sont loin de réaliser les promesses faites par le gouvernement. Si l'on regarde de près les chiffres, il est difficile de ne pas voir les failles dans leur gestion.

En 2024, les recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS) s'élèvent certes à 316,26 milliards de dirhams (MMDH), mais cette somme est largement gonflée par les soldes reportés des années précédentes, atteignant 150,35 MMDH. Cette dépendance excessive aux excédents cache une vérité plus troublante : le gouvernement a été incapable d'exécuter les projets pour lesquels ces fonds ont été alloués. Au lieu d'optimiser ces ressources, une grande partie des projets sont retardés ou sous-utilisés, comme l'illustre la hausse du solde à reporter de 180,07 MMDH en 2024.

Le rapport dédié des CST du PLF 2025 met en avant les dépenses totales de 136,19 MMDH pour 2024, une augmentation par rapport à 2023. Cependant, cette hausse s'explique principalement par des dépenses immédiates liées à des urgences comme les catastrophes naturelles ou le soutien à l'emploi, et non par des investissements pérennes. Les 40% des dépenses allouées au ministère de l'Économie et des Finances et les 35% gérées par le ministère de l'Intérieur ne traduisent pas une réelle progression dans l'exécution des projets stratégiques à long terme.

Par exemple, les investissements en infrastructures, censés représenter une priorité du PLF 2025, sont largement insuffisants.

Le Fonds spécial routier et d'autres CAS dédiés peinent à concrétiser les projets en raison d'une mauvaise gestion et d'un manque de suivi rigoureux. L'exécution budgétaire, notamment dans les infrastructures, reste en deçà des attentes, ce qui compromet directement les ambitions de développement territorial.

Le gouvernement marocain vante les CST comme un outil garantissant la flexibilité dans la gestion des crises et des projets spécifiques. Pourtant, cette soi-disant flexibilité n'est qu'une réponse temporaire à des crises conjoncturelles. Elle ne permet pas réellement de répondre aux défis structurels du Maroc, notamment en matière de création d'emplois durables et d'amélioration des infrastructures.

De plus, le recours systématique aux recettes propres pour alimenter les CAS, avec 116,08 MMDH en 2024, montre une volonté de réduire la dépendance aux subventions budgétaires. Cependant, les recettes fiscales sont elles-mêmes volatiles et fragiles, comme le montrent les fluctuations économiques actuelles. Il est donc périlleux de baser une partie si importante des dépenses publiques sur des recettes incertaines, surtout lorsque les besoins en infrastructures et en protection sociale sont aussi cruciaux et conséquent.

Le solde à reporter croissant est souvent perçu comme un signe de gestion rigoureuse et prudente. Cependant, cette accumulation de fonds non dépensés reflète plutôt une incapacité à exécuter efficacement les projets pour lesquels ces fonds ont été alloués. Loin d'être un atout, ce solde élevé témoigne d'un manque de dynamisme dans l'exécution des investissements publics. Si ces fonds ne sont pas utilisés pour moderniser les infrastructures ou répondre aux besoins pressants en matière de santé et d'éducation, ils risquent de perdre en efficacité.

Le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles a reporté 1,54 MMDH, illustrant une sous-utilisation des fonds alloués pour des interventions d'urgence. Cela soulève la question de la capacité de l'État à réagir rapidement face aux crises climatiques, qui sont pourtant de plus en plus fréquentes et dévastatrices, et dont le cas d'espèce le plus récent est la mauvaise gestion des inondations au sud-est du Royaume.

Plutôt que de se féliciter d'une gestion budgétaire "prudente", il est temps d'admettre que les CST, tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui, ne parviennent pas à remplir leur rôle de levier pour le développement durable de manière efficace et efficiente. La mauvaise exécution des projets, l'accumulation des soldes non utilisés et la dépendance aux recettes fiscales instables mettent en lumière une stratégie inefficace qui ne répond pas aux besoins réels du Maroc en matière d'investissements et de développement social.

Il est nécessaire de repenser en profondeur la gestion des CST et de prioriser une exécution plus rapide et plus efficace des projets d'infrastructure. Sans cela, le Maroc continuera de faire face à des défis majeurs dans sa transition vers un modèle de développement inclusif et durable.



Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, comment justifiez-vous l'accumulation continue de fonds non dépensés dans les CST, malgré les besoins criants en infrastructures et en protection sociale, et quelles actions concrètes envisagez-vous pour corriger cette mauvaise exécution des projets ?
2. Le PLF 2025 fait état de dépenses immédiates pour des urgences, mais qu'en est-il des investissements à long terme pour des projets durables qui sont pourtant essentiels au développement du Maroc ? Pourquoi ces projets continuent-ils de stagner ?
3. Les CST sont présentés comme un levier de flexibilité budgétaire, mais en réalité, cette flexibilité semble répondre uniquement à des crises conjoncturelles. Comment le gouvernement compte-t-il s'attaquer aux défis structurels de l'économie, tels que la création d'emplois durables ?
4. Malgré l'importance accordée aux investissements en infrastructures, le rapport relatif au CST montre que ces fonds sont sous-utilisés. Quelle est votre stratégie pour assurer un suivi rigoureux et une exécution efficace des projets d'infrastructure ?
5. Le gouvernement mise de plus en plus sur les recettes propres pour alimenter les CAS, mais ces recettes sont volatiles. Comment comptez-vous sécuriser ces financements dans un contexte économique incertain, tout en garantissant que les projets stratégiques ne soient pas affectés par ces fluctuations ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, les Comptes Spéciaux du Trésor jouent un rôle essentiel dans la gestion des crises et des projets spécifiques. Quelles réformes sont prévues pour améliorer l'exécution des projets financés par ces comptes et garantir une utilisation plus rapide des fonds disponibles ?
2. Avec une hausse des recettes des CST à 316,26 MMDH en 2024, comment le PLF 2025 prévoit-il de mieux canaliser ces fonds vers des projets d'infrastructures pour accélérer le développement territorial, particulièrement dans les zones défavorisées ?
3. Le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles semble sous-utilisé, alors que les crises climatiques sont de plus en plus fréquentes. Comment le gouvernement compte-t-il améliorer la réactivité face à ces crises et assurer une meilleure gestion des fonds alloués à ce type de situations ?
4. Les CST sont souvent perçus comme un outil de flexibilité budgétaire. Comment envisagez-vous de renforcer leur efficacité pour qu'ils deviennent également un levier stratégique pour la croissance durable et la modernisation des infrastructures au Maroc ?
5. Le gouvernement réduit progressivement la dépendance aux subventions budgétaires en augmentant les recettes propres. Comment cette transition peut-elle être poursuivie sans compromettre la stabilité financière des projets clés, tout en garantissant un développement social inclusif ?

EEP MAROCAINS : ENTRE RÉFORME ET RENTABILITÉ DANS PLF2025

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 met en lumière l'évolution et la transformation des établissements et entreprises publics (EEP) au Maroc. Ces entités jouent un rôle crucial dans le développement économique et social du pays, et leur transformation est au cœur des réformes engagées par le gouvernement pour assurer une gestion plus efficiente et durable.

Évolution des établissements et entreprises publics: Transformation en cours:

Le rapport du PLF2025 présente des chiffres clés sur les performances financières des EEP. En 2023, les EEP ont généré un chiffre d'affaires de 332 milliards de dirhams (MDH), marquant une stabilité par rapport à l'année précédente. Le secteur de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement reste dominant, représentant 44 % du chiffre d'affaires global des EEP, suivi par les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation avec 28 % et les infrastructures de transport avec 14 %. Ces trois secteurs concentrent l'essentiel des efforts d'investissement public.

Les EEP continuent de bénéficier d'un soutien significatif de l'État, avec des investissements en augmentation. Pour l'année 2024, les investissements des EEP devraient atteindre 81 milliards de dirhams, contre 76 milliards de dirhams en 2023, soit une hausse de 6 %. Les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des services financiers en captent la majorité.

Le PLF2025 illustre également la transformation progressive des EEP, dans le cadre de la stratégie de réforme des entreprises publiques. Plusieurs initiatives sont en cours pour rationaliser leur fonctionnement et améliorer leur rentabilité, notamment :

L'objectif principal est de réduire les déficits d'exploitation des EEP déficitaires. En 2023, ces entités ont enregistré un déficit de 21,7 milliards de dirhams, en amélioration par rapport aux 28,3 milliards de dirhams de 2022. Les efforts de restructuration visent à réduire ce déficit à 12,2 milliards de dirhams en 2024.

Le rapport met en avant une amélioration de la rentabilité pour plusieurs EEP stratégiques. Par exemple, le groupe OCP,



acteur majeur du secteur des phosphates, a vu son chiffre d'affaires se stabiliser à environ 102,6 milliards de dirhams en 2023, avec un résultat net projeté de 16,5 milliards de dirhams pour l'année en cours.

De plus, l'Office national des chemins de fer (ONCF) prévoit une réduction de son déficit à 1,2 milliard de dirhams en 2024, contre 2,5 milliards de dirhams en 2022.

La capacité d'autofinancement des EEP a diminué, passant de 40,2 milliards de dirhams en 2022 à 38,5 milliards de dirhams en 2023. Pour pallier cette baisse, le gouvernement prévoit d'injecter des capitaux dans des EEP stratégiques afin de renforcer leur solvabilité et de financer des projets de grande envergure.

Le gouvernement a engagé un processus de dissolution et de liquidation des EEP non rentables ou ne répondant plus aux objectifs de développement. En 2023, 81 établissements publics étaient en cours de dissolution ou de liquidation, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement à réorganiser ce secteur et à concentrer les ressources sur des entités performantes.

Le PLF2025 montre que les EEP marocains sont en pleine transformation, avec une stratégie axée sur la rationalisation, l'efficacité et la rentabilité. Les secteurs clés tels que l'énergie, l'environnement, et les infrastructures continuent de bénéficier de la majorité des investissements, tandis que les efforts de réformes visent à réduire les déficits et à renforcer les fonds propres. Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté du Maroc de renforcer son tissu économique et d'optimiser l'impact des investissements publics pour soutenir la croissance à long terme.

Le Défi de la Rentabilité des EEP sous le PLF 2025

Le Projet de Loi de Finances 2025 met en lumière la transformation des Établissements et Entreprises Publics (EEP) du Maroc. Entre soutien de l'État et restructurations, ces entités sont appelées à jouer un rôle clé dans la relance économique du pays, tout en faisant face à la pression croissante de rentabilité et de rationalisation des ressources.

Des réformes nécessaires, mais insuffisantes pour les besoins structurels:

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, tel qu'il est présenté dans l'article initial, met en avant une transformation des Établissements et Entreprises Publics (EEP) qui s'inscrit dans une dynamique de rationalisation et de rentabilité accrue. Cependant, en prenant une posture critique et en tenant compte des enjeux réels, il est nécessaire de nuancer ces ambitions affichées, qui semblent en décalage avec les défis structurels des EEP au Maroc.

Le PLF 2025 souligne la réforme en cours des EEP, avec un objectif clair de réduction des déficits et d'amélioration de la rentabilité. L'État met en avant des chiffres prometteurs, notamment la réduction des déficits d'exploitation à 12,2 milliards de dirhams en 2024, contre 21,7 milliards en 2023. Cependant, cet effort de rationalisation, bien qu'important, reste insuffisant face à la profondeur des dysfonctionnements structurels au sein de nombreux EEP.

Les réformes proposées semblent principalement répondre à une logique de réduction des déficits à court terme, sans réellement s'attaquer aux causes profondes de ces pertes. La gestion des EEP déficitaires ne peut se limiter à une simple réduction des coûts. Il est impératif de revoir en profondeur les processus de gestion, les mécanismes de gouvernance et les stratégies d'investissement pour permettre à ces établissements de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique et social du pays.

Le PLF met en avant la stabilité du chiffre d'affaires global des EEP, qui atteint 332 milliards de dirhams, en 2023. Toutefois, cette performance repose en grande partie sur des secteurs traditionnels tels que l'énergie, les mines, l'eau et l'environnement, qui représentent 44 % du chiffre d'affaires des EEP. Cette concentration dans quelques secteurs pose des questions quant à la diversification de l'économie marocaine.

“
**Analyse,
5 questions de
l'opposition et
5 questions
de la majorité**
”

La dépendance aux secteurs de l'énergie et des infrastructures, bien qu'importants, ne peut à elle seule garantir la résilience des EEP. Le contexte

énergétique mondial évolue rapidement, avec une volatilité croissante des prix et une transition mondiale vers des énergies renouvelables. Le Maroc devra diversifier davantage les secteurs porteurs pour ne pas rester vulnérable aux fluctuations internationales. Il est ainsi crucial que le PLF 2025 ne se limite pas à soutenir ces secteurs traditionnels, mais qu'il favorise des investissements dans des industries émergentes comme la technologie, les énergies vertes, ou encore l'économie numérique.

Le PLF présente une augmentation des investissements des EEP, qui devraient atteindre 81 milliards de dirhams en 2024, en hausse par rapport aux 76 milliards de 2023. Bien que ces chiffres semblent refléter un engagement fort de l'État pour soutenir les entreprises publiques, il est légitime de s'interroger sur l'efficacité de ces investissements. Ces montants massifs ne garantissent pas nécessairement une amélioration des performances des EEP.

Une évaluation plus rigoureuse de l'efficacité des projets financés est nécessaire pour s'assurer que ces investissements produisent des retombées économiques réelles. La question n'est pas seulement de savoir combien est investi, mais aussi comment ces fonds sont gérés. Une plus grande transparence dans la gestion des projets, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation, doivent être mis en place pour éviter que les fonds publics ne soient dilapidés dans des projets inefficaces ou non prioritaires.



Le PLF mentionne la dissolution de 81 établissements publics en 2023, présentée comme une preuve de l'engagement du gouvernement à réorganiser le secteur des EEP. Si la liquidation des entreprises non rentables peut sembler justifiée d'un point de vue budgétaire, elle ne résout pas le problème fondamental de la gouvernance des EEP. Une solution durable ne passe pas uniquement par la suppression des entités défailtantes, mais par une réforme en profondeur de la gestion des établissements publics en activité.

De plus, cette stratégie de liquidation ne doit pas occulter l'importance de maintenir des EEP dans certains secteurs jugés stratégiques pour l'économie et le développement social du pays. Il est impératif que ces réformes soient accompagnées d'une réflexion sur la manière de restructurer les EEP pour les rendre plus compétitifs et mieux alignés sur les objectifs de développement national.

Si le PLF 2025 présente des initiatives louables pour la transformation des EEP, notamment à travers une meilleure gestion des déficits et des investissements accrus, ces mesures risquent de ne pas suffire face aux enjeux de diversification économique, de gouvernance et d'efficacité. Les réformes proposées doivent aller au-delà d'une logique purement budgétaire et intégrer une vision à long terme pour permettre aux EEP marocains de jouer un rôle véritablement moteur dans le développement du pays. Le Maroc ne peut se contenter de réformes superficielles, mais doit embrasser une transformation profonde pour assurer la rentabilité, la transparence et la pérennité de ces établissements.

Si j'étais parlementaire de l'opposition, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, le PLF 2025 met l'accent sur la réduction des déficits des EEP à court terme, mais ne pensez-vous pas qu'il faille s'attaquer aux dysfonctionnements structurels de ces établissements pour garantir une réforme durable et éviter que ces déficits ne réapparaissent ?
2. Malgré une augmentation des investissements des EEP à 81 milliards de dirhams, comment justifiez-vous l'absence de mesures concrètes pour évaluer l'efficacité de ces investissements et s'assurer qu'ils aboutissent à des résultats économiques réels ?
3. Le chiffre d'affaires des EEP repose principalement sur les secteurs traditionnels de l'énergie et des mines. Pourquoi le PLF 2025 ne propose-t-il pas une stratégie plus ambitieuse de diversification vers des secteurs émergents comme les énergies vertes ou l'économie numérique ?
4. La dissolution de 81 établissements publics en 2023 est perçue comme une avancée, mais ne pensez-vous pas que cette stratégie masque le manque de réformes profondes dans la gouvernance des EEP restants ?
5. Le PLF 2025 met en avant la rentabilité des EEP, mais comment le gouvernement compte-t-il concilier la rationalisation des dépenses et la nécessité de maintenir des EEP dans des secteurs jugés stratégiques pour le développement social et économique du Maroc ?

Si j'étais parlementaire de la majorité, j'aurais posé ces 5 questions à Madame la Ministre des finances

1. Madame la Ministre, avec une réduction des déficits d'exploitation des EEP à 12,2 milliards de dirhams, comment ces réformes permettront-elles d'assurer la pérennité financière des EEP tout en maintenant leur rôle dans le développement économique du pays ?
 2. Les investissements des EEP atteindront 81 milliards de dirhams en 2024. Quelles sont les mesures de suivi et de transparence prévues pour garantir que ces investissements produisent des retombées économiques durables et évitent le gaspillage des fonds publics ?
 3. Face à la dépendance des EEP aux secteurs traditionnels de l'énergie et des mines, quelles initiatives sont prévues pour stimuler la diversification et développer des secteurs porteurs comme les technologies vertes et l'économie numérique ?
 4. Le PLF 2025 présente la dissolution de 81 EEP comme une avancée. Comment le gouvernement compte-t-il restructurer les établissements restants pour les rendre plus compétitifs et mieux alignés sur les objectifs de développement national ?
 5. Quelles mesures le PLF 2025 prévoit-il pour améliorer la gouvernance des EEP, afin de garantir une transparence accrue dans la gestion des fonds et des projets, et d'assurer une meilleure rentabilité à long terme ?
-

Le Maroc en quête d'une égalité budgétaire ambitieuse

Depuis plusieurs décennies, le Maroc s'efforce de répondre à une ambition majeure : l'instauration d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'un des outils centraux de cette démarche est la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), une approche qui vise à garantir que les ressources publiques soient allouées de manière à corriger les déséquilibres entre les sexes. Le Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG) 2025 publié récemment marque une nouvelle étape dans cette démarche ambitieuse, mais suscite aussi des questions quant à son impact réel et ses limites.

Ce rapport met en lumière l'engagement du Royaume à travers un ensemble d'initiatives et d'outils destinés à promouvoir l'égalité de genre dans la gestion des finances publiques. Cependant, bien que ce document soit un témoignage de progrès indéniables, il soulève aussi des interrogations sur l'opérationnalité concrète de la BSG et les défis qu'elle continue de poser.

Le Maroc à l'avant-garde de la budgétisation sensible au genre
La Budgétisation Sensible au Genre, adoptée au Maroc depuis 2002, est une stratégie novatrice qui intègre la dimension genre dans les plans budgétaires et les politiques publiques. Elle vise à s'assurer que les programmes financés par l'État bénéficient équitablement aux hommes et aux femmes. En d'autres termes, la BSG ne consiste pas simplement à allouer des fonds spécifiques pour les femmes, mais à intégrer une perspective de genre dans l'ensemble du processus budgétaire afin de garantir que les inégalités structurelles soient abordées de manière systémique.

Le Rapport RBG 2025 est un document stratégique qui non seulement évalue les actions entreprises pour l'intégration de la dimension genre dans les finances publiques, mais propose également un système de marquage des budgets pour suivre et améliorer l'impact des dépenses allouées à l'égalité des sexes.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des réformes précédentes, comme la promulgation du Code de la Famille en 2004 et l'adoption de la Constitution de 2011, qui consacre explicitement le principe de parité.

Les innovations méthodologiques : un levier pour plus de transparence
L'une des grandes nouveautés du RBG 2025 est l'introduction d'une méthodologie de marquage des dépenses. Ce système permet de tracer les budgets alloués à la réduction des inégalités de genre, garantissant ainsi une meilleure transparence. La méthodologie repose sur une évaluation progressive des programmes et projets ministériels selon leur impact sur l'égalité des sexes.

Chaque projet est noté selon une grille à trois niveaux :

- CAD 0 (aucun impact direct sur l'égalité de genre),
- CAD 1 (impact significatif mais non prioritaire),
- CAD 2 (impact principal et priorité élevée pour l'égalité de genre).

Cette approche s'inspire des pratiques internationales, notamment des systèmes développés par l'OCDE, et vise à rendre plus visible la manière dont les budgets publics sont utilisés pour corriger les inégalités entre hommes et femmes. En renforçant la traçabilité des dépenses publiques, le gouvernement marocain espère mieux aligner ses engagements en matière de genre avec les ressources mobilisées.

Des résultats encourageants, mais limités

Le rapport souligne les progrès accomplis par plusieurs ministères, notamment ceux de l'Éducation nationale, de la Santé et de l'Inclusion économique.



Par exemple, le Ministère de l'Éducation nationale a intégré des initiatives visant à réduire l'écart entre les sexes en matière d'accès à l'éducation, notamment dans les zones rurales, où les filles sont souvent défavorisées. De même, le Ministère de la Santé a lancé des programmes spécifiques pour améliorer la santé reproductive et la lutte contre les violences basées sur le genre, des priorités majeures dans la stratégie d'égalité de genre du pays.

Cependant, malgré ces avancées, les résultats restent limités dans certains secteurs. Le rapport lui-même reconnaît que la budgétisation sensible au genre n'est pas systématiquement appliquée dans tous les départements ministériels.

Certains ministères peinent encore à intégrer pleinement cette méthodologie dans leur processus budgétaire, ce qui freine l'impact global de la BSG.

De plus, l'absence d'une culture de l'évaluation rigoureuse et la dépendance excessive aux financements externes pour certains projets posent des défis supplémentaires.

Une démarche encadrée mais encore fragmentée

Malgré les progrès réalisés, le Rapport RBG 2025 met en lumière plusieurs défis importants pour assurer une mise en œuvre plus large et efficace de la BSG.

L'un des principaux obstacles est l'hétérogénéité des pratiques entre les ministères. Si certains secteurs, comme l'éducation et la santé, ont bien intégré la BSG dans leurs politiques, d'autres départements demeurent en retrait.

Ce manque d'harmonisation rend difficile une évaluation globale cohérente.

Le rapport souligne que la réussite de la BSG dépend en grande partie de la capacité des ministères à mener des analyses genre sectorielles et à utiliser ces analyses pour guider leurs politiques. Or, ces capacités restent inégales d'un ministère à l'autre. En outre, la collecte et l'utilisation de données désagrégées par sexe restent une problématique récurrente qui limite l'efficacité des actions entreprises.

L'une des critiques qui peut être formulée à l'égard de la méthodologie de marquage est qu'elle risque de se transformer en un exercice bureaucratique sans réel impact sur le terrain. Si les ministères se contentent de marquer les budgets sans réelles actions transformatrices, les inégalités structurelles entre les sexes pourraient perdurer, malgré les avancées budgétaires.

Un alignement nécessaire avec les priorités internationales

Le Maroc, en alignant ses pratiques budgétaires avec des engagements internationaux comme l'Agenda 2030 pour le Développement durable, entend jouer un rôle de modèle régional en matière d'égalité de genre. L'Objectif de Développement Durable (ODD) 5, qui prône l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, est l'un des moteurs de cette dynamique.

Cependant, un décalage persistant entre les engagements internationaux et les réalités sur le terrain au Maroc demeure. Le Rapport RBG 2025 met en lumière cette difficulté : bien que les stratégies soient en place et que des ressources soient allouées, l'égalité de genre reste un objectif partiellement atteint.

L'une des raisons de ce décalage réside dans la complexité de la mise en œuvre de ces politiques. Les inégalités de genre sont profondément enracinées dans des structures sociales, économiques et culturelles qui ne peuvent être réformées uniquement par des changements budgétaires.

Il est donc nécessaire d'accompagner ces efforts financiers par des réformes institutionnelles, ainsi que des campagnes de sensibilisation à grande échelle, pour changer les mentalités.

Une approche prometteuse mais encore insuffisante

Bien que le Rapport RBG 2025 souligne des progrès indéniables, il reste encore beaucoup à faire pour transformer ces acquis en un véritable changement sociétal. L'intégration du genre dans les finances publiques est un processus complexe qui nécessite une coordination intersectorielle plus rigoureuse et des mécanismes de suivi plus précis.



L'une des critiques majeures concerne la disparité des résultats entre les différents secteurs. Certains départements, comme ceux de la santé et de l'éducation, sont sur la bonne voie, mais d'autres peinent encore à adopter cette approche. De plus, la capacité des ministères à mener des analyses genre sectorielles reste inégale, ce qui freine la mise en œuvre d'actions concrètes.

Enfin, la méthodologie de marquage des budgets, bien qu'elle favorise la transparence, pourrait devenir une simple formalité si elle n'est pas accompagnée d'une véritable volonté de transformation. La mise en place de systèmes de suivi plus stricts, ainsi que d'audits indépendants réguliers, est indispensable pour garantir que les fonds alloués à la promotion de l'égalité de genre soient utilisés efficacement.

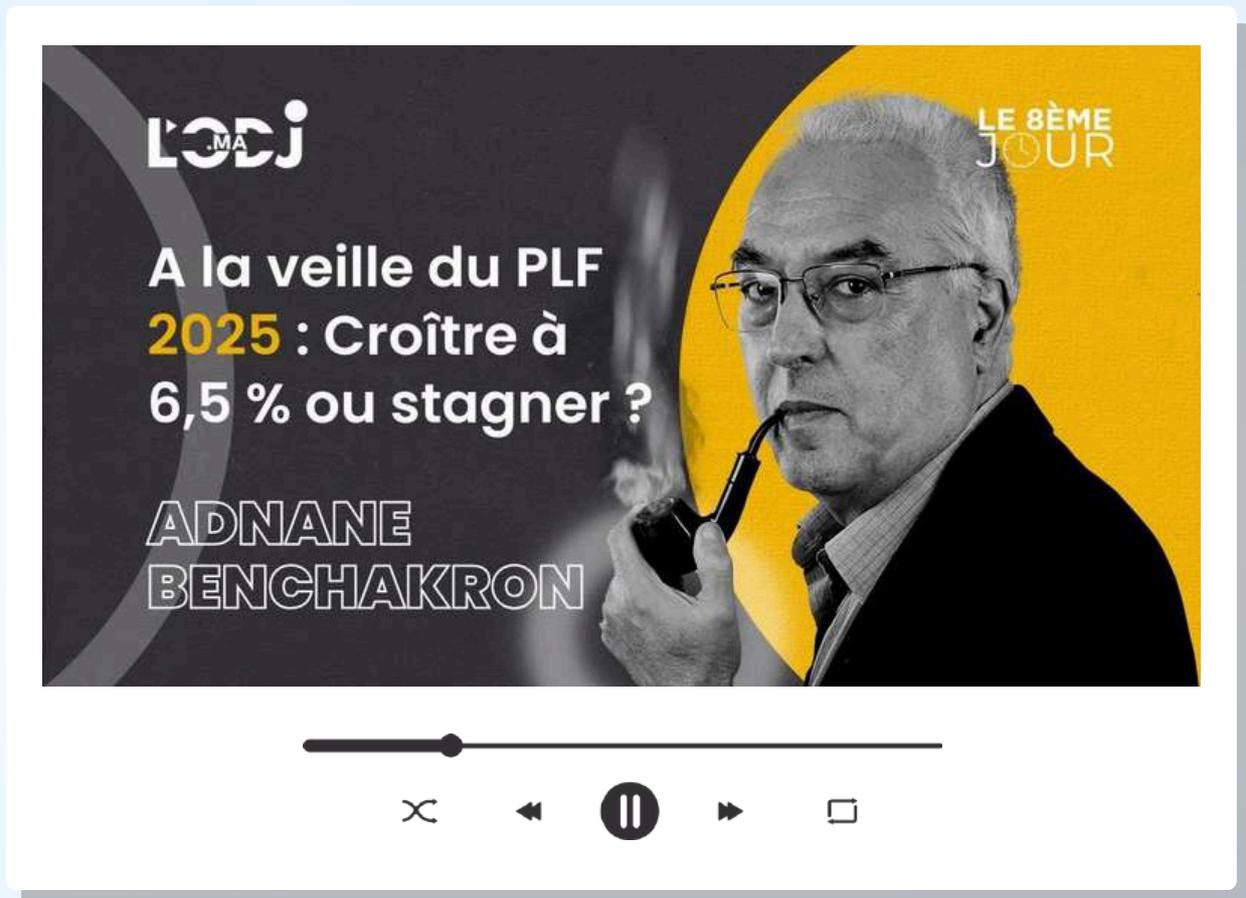
Le Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG) 2025 est une étape importante dans la trajectoire du Maroc vers une égalité de genre plus substantielle. Il met en lumière des progrès significatifs et propose des outils novateurs pour une meilleure gestion des finances publiques.

Cependant, il reste des défis à relever, notamment en termes de mise en œuvre harmonieuse entre les différents départements ministériels et de suivi rigoureux des actions entreprises. Pour que la Budgétisation Sensible au Genre devienne un véritable levier de transformation sociale, il est nécessaire que le Maroc renforce sa capacité à intégrer cette approche de manière systématique dans l'ensemble de ses politiques publiques. Seule une approche cohérente et inclusive pourra assurer que l'égalité de genre ne soit pas qu'un vœu pieux, mais une réalité tangible pour toutes les Marocaines et tous les Marocains.

Rédigé par Salma Labtar



A LA VEILLE DU PLF 2025 : CROÎTRE À 6,5 % OU STAGNER ?



SCAN ME

CHRONIQUE VIDÉO

@lodjmaroc      



A la veille du PLF 2025 : Croître à 6,5 % ou stagner ?

Une croissance actuelle reste insuffisante pour répondre aux besoins du marché de l'emploi

Le débat sur la nécessité pour le Maroc d'atteindre une croissance économique annuelle de 6 à 6,5 % pour prétendre au statut de pays émergent ne cesse d'alimenter les réflexions des économistes et décideurs politiques. Ce seuil est souvent présenté comme l'indispensable sésame permettant non seulement de propulser le pays sur la scène des économies émergentes, mais aussi de réduire drastiquement le chômage, fléau qui touche particulièrement les jeunes. Toutefois, cet objectif, bien que séduisant sur le papier, semble plus complexe à atteindre dans la réalité économique et sociale du Royaume.

Depuis plusieurs années, la croissance économique du Maroc oscille entre 2 % et 3 %, un taux nettement insuffisant pour répondre à la demande croissante d'emplois, notamment chez les jeunes. Selon des études réalisées par des spécialistes, une croissance d'au moins 6,5 % serait nécessaire pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail. Ce chiffre soulève toutefois de nombreuses interrogations :

Quelles sont les conditions requises pour atteindre une telle performance économique ?

Le Maroc dispose-t-il des leviers nécessaires pour y parvenir, surtout dans un contexte mondial marqué par l'incertitude ?

L'un des défis majeurs auxquels le pays fait face réside dans l'instabilité des secteurs porteurs, comme l'agriculture, fortement dépendante des aléas climatiques. De plus, la diversification de l'économie marocaine reste encore inachevée, malgré les efforts de modernisation et de réindustrialisation entrepris ces dernières années. Pour espérer approcher cette barre symbolique





de 6,5 %, il est impératif d'investir massivement dans les infrastructures, l'éducation, et les secteurs technologiques.

Le secteur privé, un acteur central mais encore sous-exploité

L'un des leviers essentiels pour soutenir cette dynamique de croissance repose indéniablement sur le secteur privé. Celui-ci constitue un pilier majeur dans la création d'emplois. Pourtant, il fait face à des obstacles structurels qui limitent son plein potentiel, notamment une faible attractivité pour les investissements étrangers et une réglementation parfois contraignante. L'émergence de partenariats public-privé solides pourrait changer la donne. En stimulant l'investissement privé, le Maroc pourrait bénéficier d'un écosystème économique plus dynamique et innovant, capable de générer des opportunités d'emploi durables.

Cependant, cela soulève une question cruciale : le gouvernement marocain parviendra-t-il à offrir les conditions nécessaires à cette expansion, notamment en termes de fiscalité, d'infrastructures et de simplification des démarches

administratives ? Si ces freins ne sont pas levés, l'objectif de croissance de 6,5 % pourrait rester hors de portée.

L'organisation de la Coupe du Monde 2030, une opportunité ou un mirage ?

L'un des arguments avancés pour soutenir la possibilité d'une croissance économique accélérée est l'organisation conjointe de la Coupe du Monde 2030. Cet événement majeur pourrait jouer un rôle catalyseur, en attirant des investissements étrangers et en stimulant la construction d'infrastructures de grande envergure. Il est indéniable que la Coupe du Monde représente une vitrine internationale pour le Royaume, avec un potentiel d'impact économique significatif dans des secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie, ou encore les services. Mais un tel événement peut-il réellement avoir un effet durable sur la dynamique économique du pays ?

Les précédents d'autres nations ayant organisé des événements similaires montrent que les retombées sont souvent limitées dans le temps et principalement

concentrées sur les grandes villes. Pour que cet effet de levier profite réellement à l'ensemble de l'économie marocaine, il est impératif de mettre en place des stratégies de développement régionales inclusives, évitant de creuser les écarts entre les métropoles et les zones rurales.

Atteindre une croissance de 6,5 % n'est pas qu'un objectif économique, c'est une nécessité sociale. Le chômage, particulièrement chez les jeunes, reste l'une des préoccupations majeures du pays. En dépit des efforts de formation et des initiatives comme celles menées différents acteurs, qui cherchent à mieux préparer les jeunes au marché de l'emploi en les dotant de compétences adaptées, la demande dépasse de loin l'offre disponible. La clé d'une résorption durable du chômage repose donc sur cette dynamique de croissance.

Mais au-delà des chiffres, c'est une transformation profonde du tissu économique qui est nécessaire, une transformation qui doit impliquer tant le secteur public que privé, et inclure tous les territoires, urbains comme ruraux.

Le Maroc peut-il relever le défi de la croissance à 6,5 % ?

Le chemin vers l'émergence économique du Maroc est semé d'embûches. Si la croissance reste un impératif, les moyens pour l'atteindre demeurent incertains. Les autorités marocaines devront naviguer habilement entre réformes structurelles, développement des infrastructures et soutien au secteur privé pour espérer atteindre ce taux de 6,5 %. Sans cela, l'ambition de voir le Royaume s'imposer comme un acteur économique émergent pourrait rester un rêve inaccessible.

Projet de loi de finance 2025 : un maquillage bien rodé ou une vraie transformation ?

La présentation de la loi de finances 2025 au Parlement marocain a eu des airs de déjà-vu. Malgré les chiffres enjolivés et les promesses en apparence solides, un parfum d'ironie flotte dans l'air. Entre les déclarations bien ficelées et les réalités du terrain, une question persiste : à qui profite vraiment cette chorégraphie économique ?

Encore une fois, les projecteurs étaient braqués sur le Parlement marocain pour la présentation de la loi de finances 2025. Et encore une fois, les citoyens, entre scepticisme et désillusion, observent à distance cette pièce de théâtre politique où chaque acteur semble jouer son rôle à la perfection.

Nadia Fettah, Ministre de l'Économie et des Finances, a déroulé un discours lisse, prévisible, presque lyrique. Croissance projetée à 3,7 %, maîtrise des déficits, investissements... Autant de promesses que le peuple marocain a entendu mille fois, mais qu'il a rarement vu se concrétiser. Ironie du sort ? Plutôt une routine bien rodée.

La question reste : que cache cette belle vitrine d'équilibres budgétaires et de prévisions optimistes ? Car derrière les belles paroles se profile une réalité que personne ne veut vraiment dévoiler : un fossé toujours plus large entre les promesses du gouvernement et la vie quotidienne des citoyens.

Une mise en scène économique bien orchestrée

Soyons clairs, présenter une loi de finances, c'est un peu comme assister à une compétition de jonglerie.



On s'extasie sur la technicité, mais personne ne se pose vraiment la question : où est la substance ? Un déficit "réduit", une inflation "maîtrisée", une croissance "encourageante".

C'est un ballet de termes macroéconomiques qui, au fond, ne change rien à la réalité vécue par le Marocain lambda, celui qui essaie encore de comprendre pourquoi son panier de courses a doublé en un an, pourquoi ses perspectives d'emploi restent aussi brumeuses que les prévisions météorologiques, et pourquoi l'accès aux services publics ressemble davantage à une chasse au trésor.

Ah, mais tout va bien ! Le gouvernement a promis des réformes. On les attend, ces réformes. Comme un passager en retard attend son train. Et pendant que l'attente se prolonge, les beaux discours se succèdent, les graphiques montent, les courbes s'inclinent dans la direction souhaitée. Après tout, la loi de finances n'est-elle pas, avant tout, un exercice de style, destiné à montrer que tout est sous contrôle ?

Le bilan d'un mandat ou l'art de repousser les limites de la patience

Alors, qu'a-t-il vraiment accompli ce gouvernement depuis qu'il est aux commandes ? Une croissance projetée à 3,7 % pour 2024, dites-vous ? Eh bien, nous avons vu cette pièce avant. En 2020, la pandémie a été le bouc émissaire parfait pour tout justifier. Et depuis ? Depuis, c'est un peu comme si le pays était coincé dans un marécage d'annonces et de promesses toujours différées.

Prenons par exemple la question de l'emploi des jeunes. Ce n'est pas un sujet brûlant, c'est un sujet en feu ! Les chiffres officiels parlent de programmes "ambitieux". Mais sur le terrain, les jeunes marocains se battent encore avec des contrats précaires, et une insertion professionnelle qui semble aussi accessible que le sommet du Toubkal pour un randonneur sans équipement.

L'éducation ? Parlons-en. La réforme de l'éducation devait être un pilier du mandat. Résultat ? Les infrastructures éducatives sont encore dignes du siècle passé.

Et ne parlons même pas de la question de la formation des enseignants. Le bilan ? Quelques coups de pinceau sur une vieille toile.

Et la santé ? Le gouvernement nous a promis monts et merveilles avec la généralisation de la couverture médicale. Mais, étrangement, il est toujours aussi compliqué d'obtenir un rendez-vous chez le spécialiste, et les hôpitaux continuent de ressembler à des scènes de films catastrophes.

Ce gouvernement a fait de l'investissement son crédo, mais pour qui investit-il réellement ? Pour les entreprises déjà bien installées, ou pour ces milliers de petites entreprises qui luttent pour survivre chaque jour ? Le patronat se frotte les mains tandis que les TPE-PME scrutent, désabusées, les promesses non tenues.

Le patronat se frotte les mains tandis que les TPE-PME scrutent, désabusées, les promesses non tenues.

En quête de réalités ?

Alors, quel sera le prochain acte de cette grande comédie politique ? Une nouvelle loi de finances, des prévisions optimistes, un gouvernement satisfait de ses réalisations. Et pendant ce temps, le peuple continue d'avancer lentement, face à une réalité qui semble bien loin des beaux discours. Oui, 2024 sera peut-être une année de croissance économique. Mais pour qui ? Certainement pas pour ceux qui attendent encore que les promesses descendent de leurs hauteurs pour toucher terre.

Rédigé par Mamoune Acharki



LE PLF 2025 : UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CONTINUITÉ ET LE MANQUE D'AMBITION

Le Projet de loi de finances présenté samedi dernier devant les deux chambres du parlement réunies, constitue un moment propice pour engager un débat démocratique sur les priorités du pays et passer au crible les politiques publiques sous-jacentes. C'est l'un des rares documents, si ce n'est le seul en l'absence d'un plan stratégique, qui permet de débattre de l'ensemble des problématiques, à condition, toutefois, que nos honorables députés et conseillers se montrent moins paresseux et plus percutants pour bousculer le gouvernement et le pousser dans ses derniers retranchements.

Les parlementaires sont là en principe, y compris ceux de la majorité, pour faire le contrepoids à l'exécutif et défendre avant tout les intérêts des électeurs. Les bœni oui-oui sont nuisibles pour la démocratie et leur rôle se réduirait à faire la figuration dans l'hémicycle. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire l'opposition systématique au gouvernement mais de contribuer à l'enrichissement du document étudié et à la clarification d'un certain nombre de points qui paraissent confus et obscurs.

Ce faisant, le parlement retrouverait l'ambiance d'antan et pourrait attirer de nouveau l'intérêt des citoyens pour la chose publique et redonner crédit et vitalité à nos institutions frappées d'inertie.

C'est dans ce sens que s'inscrit la présente chronique qui vise modestement à soulever un certain nombre de questionnements après une première lecture du projet de loi de finances et de la note de présentation, en attendant

d'examiner l'ensemble des documents qui accompagnent le projet.

On notera de prime abord que ce PLF est marqué par la continuité par rapport aux précédents à telle enseigne qu'on y trouve les mêmes priorités et pratiquement les mêmes expressions. C'est normal dans la mesure où le gouvernement croit dur comme fer que son bilan à mi-mandat est une réussite sur tous les plans et par conséquent il serait illogique de changer ce qui marche, du point de vue du gouvernement et de sa majorité, sans prêter la moindre attention au point de vue de l'opposition et au mécontentement de larges pans de la population. Le Chef du Gouvernement a osé déclarer que son équipe a réalisé à mi-mandat tout ce qui est prévu pour la période quinquennale 2022-2026 !

La deuxième remarque porte sur la transparence budgétaire. Malgré les efforts déployés depuis l'entrée en vigueur de la Loi Organique des Finances en 2016, le budget manque de transparence. Ainsi, l'Organisation Internationale pour le Partenariat Budgétaire (international Budget Partnership) a publié, en date du 31 mai 2022, les résultats de l'Enquête sur le Budget Ouvert au titre de l'année 2021.

Les résultats de cette Enquête, réalisée une fois tous les deux ans, indiquent que le Maroc a enregistré une amélioration en matière de transparence budgétaire, avec un score de 48 points, contre 43 points en 2019, 45 points en 2017 et 38 points en 2015. Le classement du Maroc a ainsi connu, en conséquence, un net raffermissement, passant du 62ème rang sur un total de 117 pays en 2019, au 55ème rang sur les 120 pays couverts par l'Enquête au titre de l'année 2021.



Comparativement aux pays de la région MENA, le Royaume se positionne au 2ème rang, après la Jordanie. Classement satisfaisant mais il gagne à être amélioré pour rendre la lecture du budget facile, compréhensive et à la portée des lecteurs.

Ainsi, contrairement aux promesses des différents gouvernements de réduire les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) pour respecter l'un des principes budgétaires fondamentaux, à savoir l'unité,

on assiste à un gonflement de ces Comptes à tel point qu'ils sont dotés pour l'année 2025 d'un montant de 162,5 MM DH, dépassant de loin les sommes allouées au budget d'investissement, soit 128,5 MMDH. La navette entre le budget et les CST est un véritable labyrinthe dont il est difficile de s'en sortir indemne intellectuellement. D'ailleurs, en procédant à la neutralisation des transferts entre le budget général, les CST et les SEGMA (services de l'Etat gérés de manière autonome), les rédacteurs de PLF parviennent à calculer le montant de l'investissement réalisé à ce niveau. Ensemble, ils réalisent à peine 120,5 MMDH, ce qui est très en deçà des montants nominaux inscrits dans le PLF. On aurait aimé que les rédacteurs du projet nous expliquent la manière dont ils ont procédé pour aboutir à ce résultat. Au nom de la transparence.

La même remarque pour l'investissement réalisé par les collectivités territoriales : communes et régions. Alors que ces deux entités bénéficient d'un transfert de 60 MM DH (51 MM au titre du transfert de 32% de la TVA au profit des communes et 9 MM DH transférés au bénéfice des régions), seul un tiers de ce montant est consacré à l'investissement, soit 21,5 MM DH.

Les deux tiers sont affectés au fonctionnement en contradiction totale avec la philosophie qui a prévalu au départ consistant à doter les collectivités territoriales des sources d'investissement.

En matière sociale, on décèle une série de programmes sans qu'il y ait une convergence entre eux. Ne fallait-il pas présenter dans une matrice synthétique l'ensemble des programmes en cours portant sur la lutte contre pauvreté, les inégalités sociales et territoriales.

On a l'impression qu'on dépense de l'argent public sans prendre en considération le critère de performance de la dépense. Ce qui a été d'ailleurs soulevé par la Cour des Comptes dans son dernier rapport sur la loi de règlement du budget 2022. Ainsi, la Cour a révélé qu'après six années de mise en œuvre, le chantier de la performance pâtit toujours de certaines insuffisances qui limitent l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Mais là où le gouvernement est fortement attendu c'est au niveau de l'emploi dans la mesure où il a promis de faire de ce chantier la première priorité pour le reste de son mandat

Ainsi, la note de présentation du PLF fait référence à une feuille de route portant sur cette problématique. Dans cette feuille de route, qui n'est pas encore rendue publique, trois axes ont été retenus pour une enveloppe de 14 MMDH.

Le premier axe est relatif à la stimulation de l'investissement (12 MM DH). Il s'agit de primes à l'emploi, de renforcer les TPME (toutes petites et moyennes entreprises) à côté des grands projets d'infrastructure.

Le deuxième axe concerne l'encouragement de l'emploi rural (1MM DH).

Le troisième et dernier axe porte sur l'amélioration de l'efficacité des programmes de promotion de l'emploi (1 MM DH) en élargissant le programme « Taehil » aux non-diplômés et en développant la formation par apprentissage. Reconnaissons en toute objectivité que de telles propositions ne sont pas nouvelles. Elles sont déjà dans les tiroirs du Ministère de l'emploi. Le gouvernement a encore une fois manqué d'imagination. C'est la montagne qui a accouché d'une souris.

Rédigé par Abdeslam Seddiki



Note

Ce spécial PLF 2025 est avant tout un exercice démocratique de pluralisme, de divergence et de liberté d'expression, dans lequel nos deux rédecateurs Adnane Benchakroun et Mamoune Acharki de L'ODJ MEDIA se proposent de confronter leurs analyses, leurs idées et leurs points de vue, afin d'explorer les multiples facettes de ce projet de loi de finances et de permettre aux lecteurs de découvrir ce document qui déterminera le destin du Royaume et de ses citoyens pour l'année à venir.

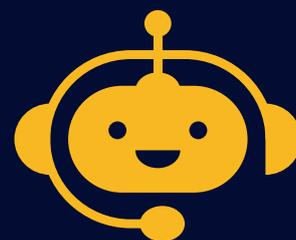
ECO

BUSINESS

PME - TPE - STARTUP

26 Octobre 2024 - Spécial PLF 2025

www.lodj.ma



Ask notre IA ministre virtuelle
des finances sur le PLF 2025